



HAL
open science

Maquis et Justice Militaire en Espagne (1944-1945)Image personnelle et mémoire collective

Antoine Fraile

► **To cite this version:**

Antoine Fraile. Maquis et Justice Militaire en Espagne (1944-1945)Image personnelle et mémoire collective. Histoire. Université François Rabelais - Tours, 2005. tel-00133588

HAL Id: tel-00133588

<https://theses.hal.science/tel-00133588>

Submitted on 26 Feb 2007

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Maquis et Justice Militaire

(1944-1945)

**Image personnelle et mémoire
collective**

**Travail présenté par Antoine Fraile
Sous la direction de Monsieur le Professeur Jean-Louis Guereña
Université François Rabelais – Tours
2005**

Maquis et justice militaire
(1944-1945)
Image personnelle et mémoire collective

Table des matières

<u>Préambule</u>	p.4
<u>Introduction</u>	p.5
<u>Des documents personnels aux documents historiques : Cándido Fraile</u>	p.8
<u>Un cadrage historique</u>	p.22
<u>De Candido Fraile à ses camarades inculpés</u>	p.27
<i>Quelles sources pour analyser le passé récent de l'Espagne</i>	p.27
<i>Typologie d'un dossier</i>	p.37
<i>Identité et parcours en Espagne jusqu'en 1939</i>	p.40
<i>Typologie des accusés</i>	p.40
<i>Parcours en Espagne</i>	p.42
<i>Exode en France</i>	p.46
<i>Le retour en Espagne en Octobre 1944</i>	p.50
<i>L'entrée dans le maquis</i>	p.50
<i>Conditions d'engagement dans le maquis</i>	p.51
<i>Dates d'entrée en Espagne</i>	p.70
<i>Les lieux de passage de la frontière</i>	p.71
<i>Brigades bataillons</i>	p.73
<i>Chefs</i>	p.74
<i>Le déroulement des opérations et les conditions des arrestations</i>	p.76
<i>Les enquêtes politico-sociales</i>	p.81
<i>Le procureur et la défense</i>	p.117
<i>Le procureur</i>	p.117
<i>La défense</i>	p.119
<i>Les sentences</i>	p.134
<i>Les demandes de grâce</i>	p.141
<u>Un procès atypique : le dossier n°617-44</u>	p.157

<i>Les faits</i>	p.157
<i>L'affaire Domingo López, dit el Zamorano</i>	p.169
<i>Retour sur le procès</i>	p.175
<u>Quelques réflexions sur la Justice Militaire</u>	p.178
<u>Conclusion</u>	p.181
<u>Bibliographie</u>	p.185
<u>Annexes</u>	p.188
<i>Table des matières des annexes</i>	p.189

Préambule

Le travail que je présente ici est l'aboutissement, je l'espère provisoire de recherches qui ont formellement débuté sur le terrain, en Septembre 2001, En fait, il faut remonter bien avant, lorsque dans ma quête de reconstitution d'un passé familial dont je ne savais que peu de choses, je me suis mis en tête d'en reconstruire une petite parcelle, à partir de documents en ma possession : quelques dessins et autres photos sur lesquels j'aurai l'occasion de revenir longuement. Ces images chargées pour moi d'émotion, j'ai voulu aussi les lire comme des documents historiques et les considérer comme le premier maillon d'une chaîne qui m'a conduit du Pénitencier El Dueso de Santoña (Santander) jusqu'au Tribunal Militaire de Barcelone. C'est là que j'ai pu retrouver non seulement les documents du Conseil de Guerre qui avait jugé mon oncle, Cándido Fraile (1915-1959), mais également les procès verbaux de onze des quatorze procès qui se sont déroulés presque simultanément à Pampelune.

Au terme de deux années consacrées à dépouiller l'ensemble de ces documents, j'ai pu analyser le fonctionnement de cette Justice Militaire qui a jugé des maquisards espagnols entrés clandestinement en Navarre en Octobre 1944.

C'est le fruit de ces réflexions et de ces recherches que je présente ici.

Ces quelques pages sont pour moi le moment d'adresser à Jean-Louis Guereña l'expression d'une profonde gratitude et de mon amitié. Je le remercie pour les encouragements qu'il ne cesse de me prodiguer depuis 1992, date à laquelle je me suis lancé dans la recherche. Ses conseils avisés, sa disponibilité et ses encouragements répétés font que, sans lui, je n'en serais pas là où j'en suis aujourd'hui .

Je tiens également à remercier pour leur aide le Directeur adjoint du Pénitencier de Santoña ainsi que le Président du Tribunal Militaire de Barcelone.

Enfin, je voulais dédier ce travail à la mémoire de Cándido Fraile et de ses camarades ainsi qu' à mon fils Julien pour qu'il puisse, s'il le désire, à garder une trace d'une infime partie de la mémoire de notre famille.

Introduction

Le travail qui suit, engagé à partir d'une quête personnelle, sur quelques cartes et textes qui m'appartiennent, a pu rapidement déboucher sur une perspective plus historique car j'ai eu la chance de trouver des documents qui m'ont permis de le faire. Etait-ce d'ailleurs la chance ou le hasard, ou bien la nécessité qu'il y avait de chercher dans cette direction ? Etait-ce précisément à moi de le faire ? En tout état de cause, si cela n'avait pas été le cas, c'est à dire si le résultat avait tourné uniquement autour de la figure de mon oncle, je n'aurais pas senti le besoin de faire cet effort de rédaction pour le rendre public et la mémoire personnelle serait restée dans le domaine du privé, de l'intime.

Mais les perspectives offertes par la découverte des dossiers de quatorze procès ont rendu possible, à mes yeux, une recherche systématique plus conforme à ce que l'on est en droit d'attendre d'un historien.

Cependant, au moment de mettre en forme ce travail et de le rédiger, la question s'est posée de savoir si je ne devais me limiter à livrer à la connaissance de tous, la seule partie consacrée aux procès de la centaine de combattants condamnés ou je ne devais pas commencer par parler également de ce qui a été le point de départ de ma recherche.

Par ailleurs, plus mon travail avançait et plus je me rendais compte que l'analyse de ces procès, par la présence de certains documents émouvants, voire poignants, m'obligeait, malgré moi, à sortir de ma neutralité d'historien bienveillant. Car il s'avérait qu'il y avait dans ces dossiers une partie de leur parole, et que de ce fait mon travail participait, de façon bien modeste mais réelle, à la fois à leur réhabilitation et à une réhabilitation de la mémoire historique espagnole.

A partir de ce moment là, je ne voyais plus ce qui faisait obstacle à intégrer la partie personnelle de mes recherches.

Nous allons donc successivement passer du document personnel et iconographique au document d'archives : de la mémoire de Cándido Fraile à celle de ses compagnons d'armes et d'infortune.

Cela peut rendre le contenu plus disparate peut-être, moins académique sans doute.

Le coeur de ce travail est constitué, bien entendu, par la présentation et l'analyse des procès célébrés les 26-27-28 Juillet 1945. Nous adopterons pour cela une double perspective : tout d'abord, l'analyse sériée et classée d'un certain nombre

de données qu'il est possible de quantifier. Mais les documents des dossiers ne rentraient pas complètement dans ces tableaux, car les textes eux-mêmes, leur contenu, ne pouvaient se réduire à des données objectivement quantifiables. On ne peut faire entrer la parole dans des colonnes ! Certains textes étaient autant de témoignages qu'il m'appartenait d'exhumer. C'est pourquoi j'ai souhaité en inclure un bon nombre dans le corpus même du travail, car les reléguer en annexe aurait été une façon de les réduire à de simples documents exploitables et de ne pas les considérer pour ce qu'ils sont aussi : l'expression déchirante d'hommes qui ont lutté pendant plus de dix ans pour un idéal et qui, vaincus tragiquement, arrivent dans ces pages au terme de leur combat.

Nous évoquerons des noms glorieux (Teruel, Belchite, l'Ebre), les lieux où ils ont combattu pour défendre la République et nous verrons leur lutte s'achever par une arrestation banale et peu héroïque parce que leur histoire n'était pas au rendez-vous de l'Histoire. Publier leur parole, c'était tenter de leur rendre hommage.

Des plus de 3500 pages que comportent ces dossiers, je ne suis pas en mesure d'indiquer avec précision combien ont pu être exploitées, mais cela doit se situer entre 10 et 20% du total soit entre 350 et 700 pages. Cela est, toutefois, suffisant pour établir des typologies très précises des hommes et de leur parcours de la période de la République à leur retour en Espagne en 1944. Parmi ces documents, les enquêtes politico-sociales, demandées par le Magistrat Instructeur, sont une source importante. Le fonctionnement des procès eux-mêmes mérite une attention particulière sur deux points : les documents émanant du procureur et ceux émanant des avocats chargés de la défense. Nous nous attarderons également sur les recours déposés ultérieurement par les condamnés car ils contiennent eux aussi quelques lettres dramatiques.

Enfin, le hasard m'ayant encore une fois mené sur des pistes insoupçonnées, le dernier dossier, portant le numéro 617-44, m'a semblé devoir figurer également dans ce travail parce que son caractère atypique ne nous éloignait pas vraiment du coeur de notre sujet, mais au contraire en précisait bien les contours.

Enfin, il convient de préciser que j'ai souhaité reproduire dans les annexes un certain nombre de documents qui ont, me semble-t-il, un caractère exemplaire et qui mériteraient peut-être un traitement ultérieur particulier.

En cherchant à mettre en rapport des données et des faits ponctuels avec des processus généraux, ou en cherchant à lire l'histoire à travers les paroles de quelques hommes, je situe délibérément mon travail dans le domaine de la micro-histoire. Et si ces pages n'apportent probablement pas de révisions fracassantes sur l'analyse du

franquisme, elles nous en disent peut-être un peu plus sur une période encore souvent oubliée.

Des documents personnels aux documents historiques : Cándido

Fraile

Si mon travail d'historien débute par une partie à proprement parler personnelle c'est tout simplement parce que ces recherches n'auraient pas existé si je n'avais été hanté depuis mon enfance par quelques documents épars envoyés par mon oncle depuis sa prison de Santoña (Santander). Ces documents m'ont amené là où mon oncle a pratiquement terminé sa vie, mais je ne savais pas encore que grâce à cette démarche familiale individuelle, j'allais rencontrer, par dossiers interposés, d'autres hommes, les involontaires compagnons de lutte et de malheur de mon oncle. En entrant dans ce moment de la vie de mon oncle, j'entrais aussi dans leur vie. Les documents, par lequel je commence ce travail et que je vais présenter et analyser ont été les premiers sur lesquels j'ai pu me pencher. C'est aussi parce que j'ai tenté de les lire également d'une manière différente de celle dont je les lis depuis presque cinquante ans qu'ils me semblaient avoir leur place ici.

Mon oncle Cándido Fraile était en 1936 mécanicien d'aviation sur la base militaire de Cuatro Vientos, à Madrid. Lorsque le soulèvement éclate le 18 Juillet 1936, il choisit naturellement le camp républicain, alors qu'il est militaire. Ayant combattu pendant toute la Guerre Civile, il est passé en France en Février 1939 et il y a séjourné jusqu'à la Libération. En Octobre 1944, il a fait partie des quelques milliers de maquisards espagnols qui ont franchi la frontière des Pyrénées pour prendre part à la chute du régime franquiste. Dans la vallée du Roncal, dans les Pyrénées navarraises, là où se situe le magnifique film de Montxo Armendáriz, *Silencio roto*¹, il a livré avec ses camarades un combat inégal contre l'armée espagnole placée sous les ordres du général Yagüe. Arrêté quelques jours seulement après son arrivée, il a été jugé quelques mois plus tard et condamné à vingt ans de réclusion pour « Rébellion militaire ». Quelques mois après, il sera jugé pour son attitude le 18 Juillet 1936 et condamné à douze années supplémentaires.

C'est au pénitencier de El Dueso, à Santoña, province de Santander qu'il a purgé sa peine jusqu'à sa libération anticipée en 1955. Très gravement malade, il est mort en 1959, des suites d'une tuberculose, aggravée par des problèmes intestinaux.

¹ Né à Ollete (Navarre) en 1949, Montxo Armendariz est l'auteur de quelques films importants du cinéma espagnol de ces vingt dernières années. Citons entre autres : *Tasio* (1984), *Las cartas de Alou* (1990), *Historias del Kronen* (1994), *Secretos del corazón* (1997), *Silencio roto* (2001). Il a également produit *Guerrillas de la memoria* (2001) de Javier Corcuera.

De son souvenir, il ne me reste que quelques photos et huit petites cartes qui régulièrement ont accompagné mes anniversaires ou présenté les vœux de fin d'année. Parmi les photos, deux d'entre elles ont été prises à l'intérieur de la prison de Santoña. Autant dire, qu'elles sont pour moi chargées d'émotion, qu'elles m'accompagnent depuis mon enfance, comme de précieux souvenirs liés à mon passé et que j'ai mis longtemps avant de tenter de les considérer comme des documents qui pouvaient avoir une quelconque valeur autre que sentimentale et affective.

Les documents en question

Il s'agit de sept petites cartes et de deux photos, que je vais présenter sommairement. Ce sont une série de dessins originaux à la plume, réalisés sur des feuilles de carton léger, avec quelques touches appliquées au crayon de couleur et portant au verso un petit texte d'accompagnement. Le trait est simple mais sûr et témoigne d'une maîtrise certaine du dessin. Je ne suis pas en mesure de déterminer si le motif est original ou simplement recopié, ce qui me semble le plus probable, à la fois parce que le graphisme peut rappeler celui de certains « tebeos » de l'époque et parce que certains thèmes (deux danseurs de jota aragonais²) sont bien éloignés de ma famille qui est d'origine madrilène !

Trois de ces images mettent en scène un petit enfant.



Le mécanicien destructeur – Dessin de Cándido Fraile

² Cf. Annexe 5. p.200.

La première, datée de décembre 1949 nous montre un bébé qui tape avec un marteau sur une roue dentée (en arrière plan la Tour Eiffel), le texte du verso explicite avec humour son souhait que je suive la voie familiale en devenant mécanicien. Au recto, en bas à droite, la mention España, Santander, Dueso, c'est à dire le nom du pénitencier ! Les deux autres, bien plus touchantes, nous montrent un bébé qui trempe sa main dans un pot de confiture, une allusion très personnelle ! Le décor est intéressant, un mur nu, quelques traces de couleur, un banc qui ressemble fort à un lit, bref un décor qui a toujours évoqué pour moi celui de sa cellule de prison.

Autre dessin, encore plus sobre et tout aussi explicite : un mur blanc, une fenêtre avec des barreaux et un petit personnage assis, protégé du froid par une couverture et qui semble attendre, le regard se dirigeant vers un hors champ qu'explique le texte qui figure au verso :

« En estas Pascuas y Año Nuevo tan llenos de promesas quiero estar muy cerca de vosotros representado en mi modesta y humilde pero cariñosísima felicitación³. »

Une image donc qui témoigne de sa solitude carcérale car nous sommes sa seule famille directe et nous sommes en France, loin avec pour seul contact possible, le courrier.



La gourmandise – Dessin de Cándido Fraile

³ « A l'occasion de ces fêtes de fin d'année et de l'année nouvelle si pleines de promesses, je veux être très près de vous, présent par mes vœux modestes mais très affectueux. (Traduit par mes soins).



Le prisonnier – Dessin de Cándido Fraile

Continuons notre observation et regroupons ensuite, trois autres images qui reprennent la figure du couple sous différents aspects, des oiseaux, un couple qui se marie, un petit cochon, joueur de flûte⁴. Voilà trois jolies représentations qui respirent la légèreté et la joie de vivre d'un bonheur qui lui est interdit en prison !

Il est frappant d'observer à quel point ces images, à une exception près, sont empreintes de fraîcheur, d'humour et d'optimisme, comme si Cándido voulait nous montrer que tout n'allait pas si mal, qu'il tenait bon et que le fait de penser à nous l'aidait à supporter ce qu'il était en train d'endurer et sur lequel j'aurai l'occasion de revenir. Famille, couple, sont les thèmes choisis pour exprimer ce qui lui manque le plus dans cet univers carcéral qu'il nous montre aussi dans deux dessins.

⁴ Cf. Annexe 5, p.200-202.

J'en arrive maintenant aux photos dont une seule (la première) est datée au verso : 3 novembre 1950.

La première a été prise à l'intérieur de la prison, dont on peut identifier en haut le mur d'enceinte, un arrière plan de végétation, un paysage montagneux, une seule personne, bref un paysage plutôt bucolique, qui donne une impression de solitude et de calme, alors que les prisonniers étaient à ce moment en surnombre !





Le cadrage de la deuxième est différent montrant en arrière plan l'un des bâtiments carcéraux, mais sur les deux mon oncle affiche un sourire forcé qui éclaire timidement son visage prématurément vieilli.

Je ne peux pas en dire plus sur les conditions dans lesquelles ont été prises ces photos sur lesquelles je vais revenir, dans la mesure où ce qui me semble le plus important ici est bien ce que l'on voit pas, autrement dit le hors champ.

Quel impact ?

Dans ma mémoire individuelle, beaucoup d'émotions se sont toujours mêlées à ces images que je continue d'interroger, aujourd'hui plus que jamais.

Les dessins, les photos peuvent-ils avoir un rôle dans une construction personnelle ? En l'occurrence ici, ma construction personnelle.

Il est fort probable qu'elles ont influencé, parmi d'autres, mes convictions et partant de là un certain engagement. Elles contribuaient à créer l'atmosphère familiale de l'époque, où l'on ne parlait que de la situation en Espagne, la République, pourquoi nous avons perdu la guerre, les conditions de l'arrivée en France, en 1939 etc... Autant dire que cet oncle, que je n'ai jamais connu, était pour

moi une figure lointaine, tout comme les événements auxquels j'ai fait référence, et qui s'étaient déroulés moins de vingt ans auparavant ; ce qui, je m'en rends bien compte aujourd'hui, est bien peu au regard de l'Histoire. Mon oncle était une figure lointaine, mais ces dessins et photos, ainsi que les petits textes qu'il m'adressait, faisant référence à quelques traits de ma personnalité, montraient qu'il semblait mieux me connaître que moi je ne le connaissais.

Une figure lointaine, mais aussi un lien concret avec un pays que je ne connaissais pas mais dont je parlais la langue, dont j'avais même la nationalité et dont j'étais en train de me forger des représentations, qui allaient ensuite enrichir mon identité.

Il me semble pouvoir affirmer que ces images qui font partie de ce que j'appellerai une mémoire familiale et plus précisément encore ma mémoire personnelle ont largement contribué à la construction de ce que je suis aujourd'hui en tant qu'individu ; autant dire que c'est bien sûr énorme pour une mémoire personnelle, individuelle mais que cela peut sembler bien mince, voire sans intérêt au regard de l'hispaniste-historien. En effet, est-ce que tout cela peut dépasser l'intérêt des vieilles photos jaunies que l'on garde religieusement au fond d'une boîte à chaussures et que l'on ressort de loin en loin pour se souvenir. Ces images peuvent-elles être des documents susceptibles d'intéresser le chercheur dans une démarche scientifique ?

Il ne suffit évidemment pas d'interroger les images pour qu'elles veuillent parler, nous en avons bien vu les limites jusqu'ici. Comment les interroger pour que nous puissions les considérer comme un document historique, comme un témoignage capable de faire ressurgir de l'ombre des pans entiers de l'histoire de l'Espagne, occultés ou mal connus.

Il s'agit en la circonstance des tentatives de développement d'un mouvement de guérilla anti-franquiste qui prétendait déboucher sur un soulèvement généralisé et sur le renversement de la dictature.

Comme je l'ai déjà mentionné, Cándido Fraile, entre clandestinement en Espagne, le 20 ou 21 Octobre 1945, et va être arrêté dans la vallée du Roncal, quelques jours plus tard. Dans cette réflexion, se pose la question de ce qui peut éclairer les documents, ce qui peut aider à les lire, en quelque sorte ce qui est hors champ. Hors champ réel, au sens propre du terme ou virtuel. Le hors champ, me semble-t-il, a besoin de la mémoire, qu'elle soit individuelle ou collective, familiale ou historique, orale, écrite, ou iconographique.

Mais, avec le temps, une partie de cette mémoire s’efface et disparaît. Les témoins directs, ne sont plus. Ne parlons pas de Cándido Fraile, qui est mort en 1959, soit quatre ans après sa libération anticipée ; il en va de même de sa proche famille, dont je suis le seul en vie !

Comment mieux lire ces images

Pourquoi, il n’y a pas si longtemps, j’ai tenté d’en savoir un peu plus sur cet oncle, là encore je ne saurai le dire, toujours est-il qu’après quelques recherches infructueuses, de nombreuses demandes d’autorisations et quelques rendez-vous manqués, j’ai pu me rendre au pénitencier de El Dueso en août 2001 et j’ai alors pu avancer considérablement dans la lecture des documents.

Tout d’abord, grâce à la consultation des archives de la prison, classées par une chercheuse de Valladolid, Raquel Collado Queimada, qui a, de plus rédigé sa thèse de doctorat sur la vie au pénitencier⁵.

C’est ainsi que j’ai découvert, dans le dossier de mon oncle, qu’il avait commencé à avoir de graves ennuis de santé dès 1947, puisque les documents attestent qu’il souffrait d’un ulcère à l’estomac, qui a nécessité une intervention chirurgicale lourde le 17 juin 1948, comme le mentionne le courrier adressé par l’hôpital au directeur de la prison :

amplia resección de estómago, por dos úlceras : una en duodeno y otra en curvadura menor, que le habían producido fuertes y rebeldes hemorragias que determinaron varias transfusiones de sangre⁶.

Notons que ses hospitalisations font l’objet d’un important échange de courrier entre le médecin de l’hôpital et le juge ou le directeur de la prison, qui s’enquière de son état de santé, non par pure philanthropie mais pour savoir à quel moment, il va pouvoir réintégrer sa cellule ! « *es posible un dia de estos sea dado de alta* », répond laconiquement le médecin à un de ces courriers.

Un dernier document enfin mentionne sa visite au dispensaire antituberculeux de Santoña, où l’on décèle les premiers signes de la maladie dont il devait mourir en 1959, la seule maladie dont je me souvenais.

Ces données me paraissent essentielles pour éclairer les dessins et la photo.

⁵ COLLADO QUEIMADA Raquel, *Colonia penitenciaria de El Dueso (Santoña), papel político-penal durante la Guerra Civil y el franquismo (1937-1975)*, Valladolid, 1992, Thèse de Doctorat, non publiée.

⁶ Archives du pénitencier.

J'avais employé les mots optimisme et joie de vivre, à propos des dessins, comme si mon oncle voulait donner une image rassurante de son état d'esprit. Mais ce qui m'émeut aujourd'hui profondément en regardant ces images, c'est l'effort qu'il lui fallait faire pour esquisser un sourire et paraître serein et en bonne santé. Quel effort pour donner une image optimiste alors qu'il lui restait vingt cinq ans de prison à purger et que la grâce qu'il avait demandée avait été refusée le 6 mars 1950, de la main même du général Yagüe, encore à ce moment-là Capitaine Général de Burgos. Quel effort pour paraître optimiste, alors que sa santé était si fragile au point qu'il ne sortait de sa cellule que pour rejoindre l'infirmerie ou l'hôpital !

Le timide sourire affiché sur la photographie participe de la même idée. Il faut imaginer que c'est la photo prise pour envoyer à la famille, l'image qui sera donnée à l'extérieur, celle qui, à son arrivée, va être scrutée pour y chercher le moindre signe. Ce n'est certes pas une photo construite, mais il ne fait nul doute que de sa part, il y a le désir de nous dire que tout va bien, qu'il est encore en vie, qu'il existe encore. Comme je l'ai mentionné auparavant, le courrier était pour lui sa seule façon de communiquer avec l'extérieur, puisque nous, sa plus proche famille, nous étions réfugiés en France, sans possibilité, de ce fait, de nous rendre à Santoña.

Allons plus loin, et voyons dans ces quelques cartes qui mettent en scène un couple⁷ un couple une façon de nous dire que malgré l'emprisonnement, il se projetait encore dans l'avenir d'une liberté retrouvée.

Ma visite au pénitencier El Dueso de Santoña, initialement prévue aux archives de la prison, a pu, grâce à l'actuel directeur, me permettre de visiter l'ensemble des installations du pénitencier et de ce fait retrouver l'emplacement exact de la prise de vue des deux photos.

Ce pénitencier, construit au début du XXe siècle bénéficie d'une situation géographique exceptionnelle, voire grandiose, s'il ne s'agissait pas d'un pénitencier. Construit sur un promontoire qui ferme la magnifique baie de Laredo, il est clos par une muraille d'enceinte, celle que nous voyons sur la photo et qui a près de sept kilomètres de long, puisque les initiateurs du projet, qui devait faire de El Dueso le plus vaste pénitencier d'Espagne, avaient vu grand dès le départ.

De l'endroit exact où la première photo a été prise, les prisonniers bénéficiaient, ironie du sort, d'une vue plongeante, somptueuse, imprenable dirons-nous, en contrebas : vers la droite, l'immense baie de Laredo et vers la gauche, très proche, à moins de 500 mètres à vol d'oiseau, une plage de sable ouverte vers le

⁷ Cf Annexe 5, p.200-202.

large, vers la mer Cantabrique. Du haut, il est aisé de voir promeneurs et baigneurs sur la plage ; aujourd'hui même, le camping tout proche paraît à portée de main. Je ne peux malheureusement pas illustrer mon propos par une autre photographie, car les mesures de sécurité m'interdisaient bien sûr d'utiliser mon appareil. Voilà la vue qui s'offre, aujourd'hui encore, aux prisonniers, qui doivent avoir l'impression que la liberté est à portée de main. Il me semble difficile d'imaginer les pensées qui pouvaient traverser l'esprit de quelqu'un qui sait que son séjour sera interminable, lorsque, jour après jour, cette vue s'offre à son regard.

Le hors champ, au sens photographique me semble, dès lors, essentiel pour lire cette photo !

Un autre élément frappe lorsque l'on met en parallèle le dessin qui le représente dans sa cellule et la photographie, c'est l'absence d'autres personnes : à chaque fois, mon oncle est seul. Cela peut se comprendre dans le dessin, qui est une représentation et qui exprime sa solitude morale, mais cela est bien loin de la réalité de ce qu'il vivait si l'on se réfère à la photo, où l'on imagine aisément le photographe attendre patiemment que personne d'autre que mon oncle ne soit dans le champ de son viseur.

En effet, la répression bat alors son plein, les prisons débordent et au pénitencier de El Dueso, la population carcérale varie entre 3000 et 4000 prisonniers dans des installations prévues pour en accueillir un millier (ils sont aujourd'hui environ 400). Dans le bâtiment, qui est celui que nous voyons sur la deuxième photo, les cellules ont une surface d'à peine 10 mètres carrés et les prisonniers s'y entassent à quatre ou cinq. Certains même doivent dormir dans le couloir central du bâtiment où des paillasses sont installées à cet effet.

A cette promiscuité dramatique viennent s'ajouter des conditions alimentaires catastrophiques. N'oublions pas que nous sommes en période de pénurie, que tous les espagnols en souffrent, et que les prisonniers sont encore moins bien traités.

Il en va de même des conditions sanitaires et d'hygiène. Comment s'étonner, dans ce contexte, que les prisons aient été de véritables foyers d'infection où la tuberculose en particulier pouvait se propager à son aise. Et même si la pénicilline pouvait la soigner, c'était une denrée rare, voire impossible à trouver. C'est bien d'ailleurs cette maladie contractée à El Dueso, qui permettra à Cándido Fraile de bénéficier d'une réduction de peine et être libéré dès 1955.

Un de ses camarades d'infortune, Manuel Barrigos Miguel, arrêté en même temps que mon oncle, condamné à une peine identique et le seul à l'avoir purgée

également à El Dueso, ne sera libéré qu'en 1960 ; mais il est vrai que son dossier, que j'ai également consulté, ne mentionnait, lui, aucun problème de santé grave.

Il est bien certain que lorsque j'interroge ces images aujourd'hui, au terme de mon travail, ma perception est bien différente. Le chercheur que je suis a tenté de dépasser l'affectif et l'émotionnel de l'enfance, mais cette émotion actuelle revient encore plus forte en sachant un peu mieux qui était mon oncle.

Les dossiers des archives m'ont appris qu'il se trouvait sur l'aérodrome militaire de Cuatro Vientos le 18 Juillet 1936, qu'il était sur le front de Belchite et de Teruel. Un parmi d'autres, qui, une fois en France va continuer la lutte commencée en Espagne dans la Résistance française. Cette photo est presque le terme de toutes ces années, de tous ces combats. Tout ça pour ça , aurai-je envie de dire, si le message que donne l'une des cartes n'était tout autre :

*«Cuánto más rebelde seas,
Más disfrutarás tu tío,
Y así, con tus travesuras,
Yo tendré un gran sobrino»*

Par ailleurs, il apparaît que les différents niveaux de lecture sont interdépendants. Il est impossible de remonter l'histoire uniquement à partir de ce que l'on voit sur la photo, mais qu'à l'inverse, ce document familial est encore plus chargé d'émotion et de sens lorsque l'on ajoute un éclairage historique.

Il y a encore dans l'histoire récente de l'Espagne, des périodes et des événements insuffisamment éclairés, comme c'est le cas pour les guérillas de l'après guerre. Or les témoins directs ont pour la plupart disparu, alors pour pouvoir reconstituer les faits précis, une des pistes possible reste les archives officielles, militaires bien évidemment, consultables cinquante ans après. Mais les autorités veillent encore pour rendre les recherches difficiles. Pour consulter, il faut les références précises d'un procès ! Autant dire que cela rend le travail pratiquement impossible, si l'on ne part pas d'un cas individuel, de quelques données concrètes, familiales. D'une image qui vous mène à une prison, qui vous donne à son tour un numéro de dossier, qui comme un numéro de code vous donne accès à un autre dossier. Ma visite aux archives a donc été bien fructueuse car c'est grâce à elle que j'ai pu trouver les références des procès et accéder à d'autres documents.

En l'occurrence c'est cette petite photo qui m'a donné accès aux pièces des Conseils de Guerre, célébrés en trois jours, les 26-27-28 Juillet 1945 à Pampelune.

Et en la regardant, au moment de commencer à parler de ces procès, j'ai l'impression d'entrer, comme au cinéma dans un flash-back, où je vais finalement reprendre l'histoire depuis le début. En évoquant la prison de mon oncle et partant de là l'univers carcéral qui a été le sien et celui de ses camarades, j'évoque le dénouement dramatique de l'histoire que je vais livrer ensuite.

Un cadrage historique

Revenons-maintenant à l'Histoire et procédons à un très rapide cadrage historique. Il ne me paraît, en effet, pas opportun de procéder ici à une écriture ou une réécriture de l'histoire des guérillas en Espagne. Mais puisque je m'intéresse, dans ce travail, au sort d'une centaine des 7000 hommes qui ont franchi la frontière pyrénéenne en Octobre 1944, le bref rappel historique que je formule ici est tout simplement destiné à contextualiser les événements. Cela doit nous permettre de mieux comprendre pourquoi les hommes dont nous allons parler agissaient et réagissaient parfois comme ils l'ont fait.

Ce qui se passait à ce moment mais aussi et surtout ce qu'ils en savaient a déterminé leur comportement. De la même façon, ce qu'en savaient leurs adversaires, ici les juges militaires, a, sans doute aucun, également déterminé de façon importante leur attitude et motivé, en un certain sens, leur rigidité.

Les événements

Bien avant le débarquement allié du 6 Juin 1944, les Républicains espagnols, exilés en France depuis 1939, ont pris une part active dans la Résistance. Regroupés dans la *Agrupación de Guerrilleros Españoles*, ils ont été plus de dix mille à participer à la Libération, jouant, tout particulièrement dans le sud de la France, un rôle déterminant.⁸

Ces opérations, achevées dans la région de Foix les 19 et 20 Août 1944, leur permirent de faire 12000 prisonniers et de mettre la main sur un armement conséquent.

Sans perdre de temps, en Septembre et Octobre, 7000 combattants républicains franchirent la frontière pyrénéenne, précédant environ 4000 hommes qui le 19 Octobre allaient occuper la Vallée d'Aran, pendant 9 jours.

Face à eux, l'armée espagnole forte de 70000 hommes était là, déterminée à leur barrer la route. Pour la commander, en Navarre, c'était le Général Yagüe qui dirigeait les opérations, celui-là même qui en Octobre 1934, avait si violemment réprimé la grève insurrectionnelle dans les Asturies.

Ces incursions massives mal préparées ont été une erreur stratégique et politique considérable qui a livré de nombreux combattants aux mains des

⁸ MARTIN CASAS Julio, CARVAJAL URQUIJO Pedro, *El exilio español(1936-1978)*, Barcelona, Planeta (Historia y Sociedad), 2002, p 186-190.

franquistes et qui a contribué à accentuer le désarroi dans lequel ils se trouvaient : *La verdad es que allí, ellos, sobre el terreno, se habían dado cuenta de que tenían enfrente a un enemigo muchísimo más poderoso y podían estrellarse* ⁹.

Le camp franquiste, parfaitement informé attendait de pied ferme comme nous le raconte, dans ses mémoires le chef carliste de Navarre, Antonio de Lizarza :

Se presentaba a los maquis españoles una magnífica oportunidad de irrumpir en España para provocar evoluciones y la guerra civil. Había sobre todo, el peligro que enlazaran con los centros obreros de Vizcaya y Asturias.

Inmediatamente Yagüe se percató del gran peligro y dio orden de crear una Jefatura Regional de Partidas, para organizar un Maquis blanco, que colaborase con el Ejército en la contención de los rojos, y si no podía evitarse una invasión, que constituyese la resistencia armada en los núcleos montañosos de Navarra. ¹⁰.

Mais dans le même temps, Antonio de Lizarza regrette amèrement que finalement Yagüe n'ait pas jugé utile de faire appel aux Carlistes, montrant que l'armée était suffisamment forte pour venir, seule, à bout de l'ennemi.

Pendant l'instruction, commencée fin Octobre 1944, jusqu'au procès en Juillet 1945, la situation internationale évolue très rapidement et si les autorités espagnoles ont montré qu'elles étaient maîtresses chez elles, l'isolement international du pays s'aggrave.

Le 20 juin, la conférence de San Francisco adopte une proposition de la délégation mexicaine, présentée par Luís Quintanilla et approuve par acclamation la condamnation du régime franquiste. Cette condamnation est reprise par la conférence de Postdam du 17 Juillet au 2 Août. L'espoir d'un changement de régime est si proche que les Cortes républicaines se réunissent solennellement au Parlement de México. C'est dans ce contexte que le procès va se dérouler, fin Juillet 1945.

Pour compléter le panorama et montrer à quel point le Régime pouvait se trouver fragilisé, rappelons que Don Juan, fils d'Alphonse XIII, successeur désigné à la mort de ce dernier, avait commencé à s'éloigner du régime dès 1942, comme en témoignent de très nombreux documents allant dans ce sens et en particulier les écrits

⁹ *Ibid*, p.194.

de José María Gil Robles qui joue un rôle important à ce moment là. C'est ainsi que nous apprenons ce qui suit dans un ouvrage qui lui est consacré et qui rapporte ses propos :

Vivía yo en Lisboa, pasivo, y como había sido republicano, no podía decentemente acercarme al Rey; pero en 1942 me escribía don Juan, pidiéndome consejo acerca del momento político que lealmente le dí en estos términos: 1.º, Alemania tiene perdida la guerra, y 2.º, Franco no dará paso a la Monarquía. Pero siempre fui opuesto a dos cosas 1º, a que se rompiera con Franco, y 2.º, a que se identificara con él. Y lo razonaba así: Franco como consecuencia de la Guerra Civil tiene una legitimidad hecha que no se puede ni debe combatir y encarna un régimen de fuerza que no es propio de una Monarquía, que debe presidir y encarnar un régimen de Derecho. Franco es el vencedor de una guerra civil. El Rey debe ser pacificador. Ni estorbarle, ni defenderle; quedarse en su sitio en espera del momento en que la nación le reclame. Porque la mayor fuerza de la Monarquía está en que España la necesite¹¹.

Quelques mois plus tard, le 27 Septembre 1943, Gil Robles écrit :

Me confirman de Madrid la noticia de que los tenientes generales y miembros del Consejo Superior de Guerra han pedido a Franco la urgente restauración de la monarquía. Franco ha acudido a su procedimiento favorito de ir llamando a los generales uno a uno. Parece que Asensio, convencido de la necesidad de traer pronto la monarquía, quiere que sea de acuerdo con el generalísimo. Como el mismo Asensio ha mostrado deseos de conocer una nota mía que le había anunciado Gandarias, voy a mandársela con una carta muy clara, aunque sin confiar poco ni mucho en el resultado¹².

¹⁰ DE LIZARZA Antonio, *Memorias de la conspiración(1931-1936)*, Madrid, Ediciones Dyrsa, 1986, p 154.

¹¹ GUTIERREZ-RAVE, José, *Gil Robles, Caudillo frustrado*, Madrid, ERSA, 1967, p.225.-

¹² GIL ROBLES José María, *La monarquía por la que luché (1941-1954)*, Madrid, Taurus, 1976, p.61.

Ces deux extraits mettent en relief la position de Gil Robles, par rapport à la restauration de la monarchie et le rôle qu'il pouvait effectivement être amené à jouer le moment venu. De plus, le dernier extrait fait état des inquiétudes des militaires espagnols et tout particulièrement du haut commandement, devant l'évolution du conflit mondial.

Il m'a semblé intéressant de reproduire en annexe¹³ plusieurs documents qui éclairent davantage encore le contexte dans lequel se trouvaient les prévenus lors des interrogatoires. Quelques uns de leurs témoignages font d'ailleurs une référence explicite à l'ancien chef de la droite espagnole. J'ai reproduit une lettre de Gil Robles adressée au General Asensio et particulièrement argumentée, ainsi que les premières prises de position de Don Juan. Quant au dernier document inclus, il est une note de presse de Gil Robles au journal *La Nación* de Buenos Aires. Cela nous montre bien que l'ensemble de ces prises de position ne restaient pas secrètes mais qu'elles étaient reprises par la presse, argentine en l'occurrence. Selon toute vraisemblance donc, ces prises de position étaient connues, et même si l'information, il est vrai, ne circulait pas aussi bien qu'aujourd'hui, il est probable que bon nombre des inculpés avait pu en prendre connaissance.

C'est ainsi que nous nous apercevons que la perspective d'une restauration monarchique était dans certaines têtes bien avant que Don Juan, ne rende public son manifeste du 19 Mars 1945 à Lausanne qui marquait une forme de rupture presque consommée avec le régime franquiste.

Evidemment, la position de l'armée espagnole n'allait pas dans le sens d'une conspiration pour renverser Franco. Elle allait rester globalement derrière son chef historique, même si dans la période qui nous concerne le général Aranda et le général Kindelán marqueraient ouvertement leurs désaccords. S'agissant de Yagüe, Capitaine Général de Burgos, sa fidélité au Caudillo était sans faille, ainsi que sa détermination à combattre l'entrée des guérilleros par la frontière dont il avait la garde.

Quant aux Carlistes, rappelons qu'en Juillet 1945, Fal Conde, leur chef historique, principal artisan du ralliement de ces derniers à la cause des rebelles et grande figure du soulèvement lance un manifeste dans lequel il déclare « *combattre le fascisme et le mythe créé par Franco selon lequel les carlistes ont répandu leur sang pour soutenir l'idéologie du Mouvement (phalangiste)*¹⁴ ».

¹³ Cf Annexes 2-3-4, p.191-199.

¹⁴ GALLO Max, *Histoire de l'Espagne franquiste*, Verviers, Marabout Université, 1936, p.182.

Pour finir de donner quelques points de repère nécessaires, me semble-t-il, pour comprendre dans quel état d'esprit pouvaient se trouver ceux qui étaient emprisonnés, et qui n'avaient accès à toutes ces informations que de façon fragmentaire et ceux qui menaient les interrogatoires et les procès et qui ne pouvaient qu'être préoccupés par la tournure que prenaient les événements.

Ironie de l'Histoire, dans les jours qui précèdent les procès, précisément le 13 Juillet, Franco rend public le *Fuero de los Españoles* qui a pour but de donner des garanties d'ouverture à la communauté internationale, qui rappelle les droits mais aussi les devoirs des espagnols mais qui ne modifie en rien les pratiques de la police et de la justice !

Il va même jusqu'à prononcer une amnistie pour le 9^e anniversaire du GMN, entendez *Glorioso Movimiento Nacional*, qui exclut « ceux qui auraient commis des actions répugnant à n'importe quelle conscience honnête ¹⁵ ».

Autant dire que nos malheureux guérilleros arrêtés n'avaient aucune chance d'en bénéficier.

Après ces quelque brèves références, il est grand temps pour nous d'entrer dans le vif du sujet, en évoquant ce qui a été le point de départ de toutes ces recherches.

¹⁵ *Ibid.*, p. 183.

De Cándido Fraile à ses camarades inculpés

Quelles sources pour analyser le passé récent de l'Espagne ?

Lorsque je me suis attelé à la tâche de rechercher des informations sur le séjour que mon oncle avait effectué au pénitencier El Dueso de Santoña, j'ai été amené à rechercher des documents dans les fonds des archives pénitenciaires. Puis ces documents m'ont conduit dans les archives de la justice militaire espagnole. Il s'agissait dans mon travail de chercheur, d'une approche nouvelle dans la mesure où j'ai été amené à travailler dans des institutions dont les archives ont été longtemps interdites au public, mais où la consultation des fonds est désormais officiellement possible. Toutefois, l'administration semble avoir parfois du mal à suivre, un peu comme si elle voulait traîner des pieds, ce qui entraîne un décalage certain entre théorie et pratique. Si l'on a coutume de désigner l'armée en l'appelant « la Grande Muette », le travail des historiens dans les archives militaires est dans bon nombre de pays une pratique courante.

L'historien devrait donc trouver un immense champ de recherches qui n'est, pour l'instant, qu'entrouvert à sa curiosité. Inertie ou volonté délibérée ? Probablement l'une et l'autre, dans un pays qui a encore parfois du mal à se libérer de ses pratiques passées, et plus sûrement encore du mal à admettre que l'on puisse venir jeter un regard « critique » sur un passé récent que certains voudraient probablement oublier. Cela m'a amené à réfléchir sur ce nouveau « parcours du combattant » dans l'espoir que cela puisse ouvrir quelques pistes à d'autres chercheurs et leur donner envie d'explorer cet immense chantier où les bonnes volontés ne seront jamais de trop.

Nombreux sont, en effet, ceux qui ont mis en évidence de quelle façon des pans entiers de l'histoire récente de l'Espagne restaient encore très mal connus. Sans doute le prix à payer pour obtenir une Transition, où certains prônaient une « *Libertad sin ira* ». Le résultat en est une construction démocratique au prix de l'oubli. C'est en particulier le cas de cette période qui, à partir du débarquement du 6 juin 1944, ouvre un immense espoir de libération de l'Europe, Espagne comprise.

Fin Septembre 1944, de Gaulle arrive à Toulouse et quelques semaines plus tard, dès le 21 Octobre 1944 les premiers maquisards entrent en Espagne pour continuer de débarrasser l'Europe du fascisme. Pour eux, quoi de plus normal que de

poursuivre chez eux ce à quoi ils avaient largement travaillé en France. Mais que peut-on dire de ces hommes, qui à l'image de mon oncle ont été les acteurs de ces événements ? Même s'il s'agit d'un passé relativement récent ou peut être surtout parce qu'il s'agit d'un passé récent, un tel travail n'est pas tout simple à réaliser, C'est pourquoi, une fois de plus, la question des sources est fondamentale. Si je veux savoir, que puis-je trouver et où puis je trouver ?

Et l'on s'aperçoit qu'au bout du compte cette période a été bien peu travaillée, c'est pourquoi avant d'aborder les archives, intéressons-nous rapidement à la bibliographie dont nous pouvions disposer jusqu'à maintenant.

Documents historiques et témoignages

C'est en 1956, que paraît le premier ouvrage important sur le sujet. Ce sont les franquistes et tout particulièrement des officiers de la Garde Civile, acteurs de la lutte contre la guérilla et témoins directs qui vont écrire sur le sujet.

Le premier, Tomás Cossías¹⁶, dédie son livre : « *A la Garde Civile, al Cuerpo General de Policía y al de Policía Armada y de Tráfico, que silenciosamente lucharon en tierra española contra el bandolerismo comunista*¹⁷ ». Cela nous donne parfaitement le ton de l'ouvrage, même si une dédicace semblable ne doit pas nous amener à sous estimer l'intérêt d'un livre bien documenté, écrit à partir d'une documentation de première main, puisque la Garde Civile, entre autres, était en première ligne.

Un autre document important est le volumineux rapport, en deux parties, de Eulogio Limia, Colonel de la Garde Civile, soit environ 150 pages de faits précis consignés¹⁸, dont un exemplaire est conservé aux archives du PCE à Madrid..

Enfin pour confirmer, s'il était besoin, l'avance conséquente prise par les forces de l'ordre dans l'analyse de la situation, il faut faire une place particulière à l'œuvre monumentale d'un autre officier de la Garde Civile, Francisco Aguado Sánchez¹⁹. Les deux ouvrages, qui constituent ce travail, ont longtemps représenté la seule source de référence, partisane certes, mais exhaustive et argumentée.

¹⁶ COSSÍAS Tomás, *La lucha contra el « maquis » en España*, Madrid, Editora Nacional, 1956, 217p.

¹⁷ *Ibid.*, p.19.

¹⁸ LIMIA Eulogio, *Reseña general del problema del bandolerismo en España después de la guerra de liberación*, Madrid, 23/7/1957, 40p. et *Relación de los servicios más destacados de bandolerismo realizados por la fuerza del cuerpo*, Madrid, 23/7/1957, 97p.

¹⁹ AGUADO SÁNCHEZ Francisco, *El maquis en España*, Madrid, Editorial San Martín, 1975, 717p. AGUADO SÁNCHEZ Francisco, *El maquis en sus documentos*, Madrid, Editorial San Martín, 1976, 466p.

Dans une perspective diamétralement opposée, quelques uns vont tenter d'amorcer la réhabilitation de la mémoire républicaine, à partir de témoignages directs, oraux ou écrits, mis ensuite en forme et publiés. Certains de ces ouvrages, récits de vie avant l'heure, ont une perspective prioritairement militante, insistant avant tout sur ce que pouvaient ressentir ces hommes présentés systématiquement, presque de façon hagiographique, comme de vaillants camarades et héros. Nous pensons ici aux livres de José Gros²⁰ ou d'Alberto Fernández²¹. qui énonce son propos de la sorte :

*Al rendir homenaje a su combate oscuro, sin gloria, en tierra extraña, y al evocar ahora a los caídos, haciendo esfuerzo de memoria, con pocas notas, sólo pretendemos dejar constancia de su paso por la historia contemporánea, a veces olvidadiza por interés de quienes la escriben*²².

Il n'est sûrement pas dans mon propos de mettre en accusation de tels ouvrages qui montrent la conscience de la nécessité de laisser une trace et d'une certaine façon de faire œuvre d'historien en réhabilitant une partie de la mémoire républicaine mais simplement de mettre en avant certaines de leurs limites, aux yeux de l'historien d'aujourd'hui.

Bien entendu, il est, hélas, souvent trop tard pour reprendre à la base les témoignages contenus dans ces ouvrages, car la plupart des protagonistes ont disparu, et les rares survivants ont plus de quatre vingt ans.

Il a fallu attendre le changement de millénaire pour que des historiens parviennent à publier des ouvrages, en travaillant en partie sur des témoignages directs, citons, parmi d'autres, en 2001, Secundino Serrano²³ et Francisco Moreno²⁴. Ils nous permettent de pouvoir enfin réaliser une mise en perspective historique plus large et raisonnée que celle proposé par les ouvrages antérieurement cités, tout en s'inscrivant dans ce mouvement de réhabilitation de la mémoire républicaine.

Pour en revenir aux témoignages, doit-on considérer que nous ne pouvons pas aller plus loin avec eux, parce que la disparition de la plupart des témoins directs a

²⁰ GROS José, *Abriendo camino, relatos de un guerrilleros comunista español*, Paris, Ebro, 1971, 270p.

²¹ FERNÁNDEZ Alberto E., *La España de los maquis*, México, Ediciones Era, 1971, 148p.

²² *Ibid.*, p.14.

²³ SERRANO Secundino, *Maquis, historia de la guerrilla antifranquista*, Madrid, Ediciones Temas de hoy, 2001, 430p.

²⁴ MORENO GÓMEZ Francisco, *La resistencia armada contra Franco*, Barcelona, Editorial Crítica, 2001, 816p.

tari cette source fondamentale. L'historien devrait-il renoncer à chercher, renoncer à savoir ? Non bien sûr, mais alors qu'est-ce qui aujourd'hui peut constituer une matière première, comment peut-on y accéder ? Nous pouvons dégager quelques pistes.

Par-delà la présence physique des témoins, de leurs paroles, de leurs récits, le chercheur, transformé en détective peut essayer de reprendre l'enquête à partir des documents qu'une famille peut être amenée à conserver. Ce sont souvent de petits trésors chargés d'émotion, que l'on consulte rarement mais qui peuvent intéresser l'historien : photographies, documents administratifs divers, lettres etc... Tout ce qui va faire que « *la argamasa del olvido empieza a desmoronarse*²⁵ ». Entendons-nous bien, la plupart du temps, aucun de ces documents n'a une valeur historique unique et exceptionnelle, mais ils peuvent cependant constituer un maillon important dans une chaîne d'indices qu'il nous faut lire. Si je prends le cas de figure précis de mes recherches en cours, ce sont quelques dessins et une photo de mon oncle portant au verso la mention : « *El Dueso, 1950* » qui m'ont amené, après une rapide recherche sur Internet, à découvrir que ce pénitencier avait maintenant des archives consultables après une demande préalable d'autorisation. Or je n'avais en l'occurrence qu'un nom et une date, peu de chose, mais suffisamment en tout cas pour amorcer la recherche et commencer à remonter une piste.

C'était donc là le début d'un voyage dans des archives auxquelles le chercheur que je suis n'était pas habitué. Ce ne sont pas les bibliothèques ou les archives historiques, locales, universitaires ou nationales que nous fréquentons d'ordinaire, dont l'accès nous est ouvert voire familier, mais des archives dont l'accès exceptionnel est soumis à réglementation et à autorisation préalable et qui de ce fait ne sont que peu ou pas fréquentées par les chercheurs.

Les archives pénitenciaires

L'accès

L'ensemble des prisons espagnoles n'est pas, aujourd'hui encore, doté d'archives classées, dûment rangées et par conséquent exploitables. Or l'ensemble des dossiers des prisonniers qui sont passés par ces établissements doit en principe y être conservé. Dans quelles conditions, je ne saurais me prononcer. En ce qui concerne le pénitencier de El Dueso, à côté de Santoña, un gigantesque travail a été réalisé par Raquel Collado, qui a consacré plusieurs de ses étés à mettre de l'ordre

dans cette masse impressionnante de documents, conservés aujourd'hui dans de bonnes conditions.

J'étais, aux dires du directeur, le seul chercheur, après cette collègue, à demander à consulter des documents. Or Raquel Collado a soutenu sa thèse en 1992, ce qui veut dire que pendant presque 15 ans, deux chercheurs seulement sont venus à Santoña ! Est-ce uniquement par manque d'intérêt de la communauté scientifique ou bien également par les obstacles créés par l'administration centrale ? Ce qui semble être le cas compréhensible lorsque l'on voit de quelle façon l'accès est contrôlé et soumis à l'approbation de la Direction Générale des Prisons à Madrid. Il faut montrer patte blanche, fournir un curriculum vitae, parler de ses recherches et expliquer les motifs qui vous poussent à cette consultation. Cela implique, de ce fait, des délais d'attente de plusieurs semaines pour n'obtenir finalement que l'autorisation de consulter un seul dossier, celui pour lequel a été formulée la demande ! C'est sentimentalement intéressant pour un particulier qui veut retrouver trace de quelqu'un qui lui est cher, mais cela représente trop peu de chose pour un chercheur, qui au bout du compte n'aura entre les mains que le dossier d'un obscur détenu, parmi des milliers d'autres. N'oublions pas que ce pénitencier, construit au début du vingtième siècle, a connu une population carcérale qui, dans les années d'après guerre, a atteint les quatre mille prisonniers présents en même temps.

Doit-on pour autant se laisser décourager par cette rigueur administrative, qui ne fait que compliquer la tâche avant de pouvoir se rendre dans des archives qui se situent à l'intérieur même d'une enceinte pénitenciaire, ce qui justifie bien entendu l'ensemble des contrôles effectués mais qui a également un effet dissuasif certain. D'autant plus, qu'une fois sur place, aucune salle de travail, même minuscule n'est prévue pour la consultation. Je me dois d'ajouter, pour être honnête, un autre facteur positif qui tempère quelque peu mon propos. Je crois important de le signaler, car cela s'est reproduit à plusieurs reprises, c'est le facteur humain. C'était là le propre directeur de la prison, qui en l'absence de lieu de travail a mis l'espace d'une journée son bureau à ma disposition, c'est lui-même qui m'a fait toutes les photocopies que j'ai demandées. C'est encore lui qui m'a donné l'accès à quelques dossiers supplémentaires, hors demande d'autorisation. Même si cela peut paraître anecdotique, j'ajouterai qu'il m'a proposé une visite des installations de la prison. J'ai déjà eu l'occasion d'expliquer l'importance qu'a eue pour moi, cette visite. C'est ainsi que j'ai pu découvrir sur le mur du réfectoire des détenus, un grande

²⁵ De PRADA Juan Manuel, bandeau du livre de TORRES Rafael, *Los esclavos de Franco*, Madrid,

reproduction du *Guernica* de Picasso. Les temps changent, malgré tout, les hommes aussi. Une exception ? Je ne le pense pas, d'autant plus que nous savons tous qu'en Espagne, le contact direct, s'il s'établit, peut largement tempérer la rigueur administrative.

La nature des documents

Bien entendu, les dossiers contiennent beaucoup de documents qui ne présentent, pour la plupart, que peu d'intérêt, ou qui semblent secondaires. Les échanges de correspondance y sont systématiques et représentent en volume une part importante du dossier. D'autres pièces sont, toutefois, plus intéressantes. A titre d'exemple, mon oncle étant gravement malade et régulièrement hospitalisé, nous trouvons des courriers échangés entre le directeur et les services hospitaliers. Nous voyons ainsi se dessiner les contours de la vie carcérale, les tensions existantes entre un directeur zélé obsédé par le retour du prisonnier dans sa cellule et des médecins, aux propos laconiques jaloux de leur indépendance et probablement agacés de tant de zèle. Encore à titre d'exemple citons un document attestant du refus des autorités de lui accorder un « *indulto* » signé de du Général Yagüe, Capitaine Général de Burgos.

Mais pour intéressants qu'ils soient, ces documents ne permettent pas de faire avancer considérablement les recherches, car limités à un cas unique. Comme cela est heureusement souvent le cas apparaît une autre pièce pièce, essentielle, liée à la nature même de sa condamnation : une copie de la sentence prononcée à l'encontre de mon oncle et le condamnant à vingt années de réclusion. Sur le document en question une mention : *Sumario Ordinario n° 687-44, Pamplona, 26 Juillet 1945.*

Voilà la référence qui a permis de poursuivre l'enquête, en ouvrant la porte vers d'autres documents cherchés dans d'autres lieux.

Les tribunaux militaires.

Théoriquement les lois espagnoles permettent la consultation des archives militaires, y compris celles des tribunaux. Cela est garanti par la Constitution²⁶ de 1978, par la Loi de Justice Militaire²⁷, La Loi Organique du Pouvoir Judiciaire²⁸, La

Oberon, 2001, 191p.

²⁶ Constitution espagnole, articles 18.1, 24.2, 120.1, 105.

<http://www.congreso.es/funciones/constitucion/indice.htm>.

²⁷ Loi de Justice Militaire, articles 73,74,383. http://noticias.juridicas.com/base_datos/ Penal/lo2-1989.html.

Loi du Régime Juridique des Administrations Publiques et du Fonctionnement de l'Administration de 1992²⁹, et la Loi du Patrimoine Historique de 1985³⁰. Cette énumération un peu longue devrait pouvoir rassurer sur la facilité à organiser les recherches, si l'on respecte le délai de 50 ans nécessaire pour préserver « *le droit à la vie privée et à l'intimité des personnes* ». Toutes ces références figurent dans le courrier que j'avais reçu du Tribunal Militaire de Barcelone et les textes consultables sur Internet aux adresses mentionnées en bas de page.

Mais, en réalité, il n'est vraiment pas si simple de retrouver des documents de ce type, dans la mesure où les Archives Historiques Militaires de Ávila ou de Madrid ne conservent pas l'ensemble des documents militaires. S'agissant de documents provenant de procès, ils sont sous la garde de la Justice Militaire et donc disséminés dans toute l'Espagne. L'affaire qui nous occupe a été jugée à Pampelune (Navarre) qui dépendait à l'époque de la Capitainerie Générale de Burgos, comme nous l'avons déjà indiqué. La réorganisation des Régions Militaires, dans les années 80, a simplifié la carte en divisant l'Espagne en quatre régions militaires. La carte reproduite en annexe nous montre que la Navarre fait désormais partie de la 3^e Région militaire, qui a son siège à Barcelone³¹.

Cependant la consultation du site du Ministère de la Défense espagnol fait apparaître que la réforme de la Justice militaire de 1988 a procédé à une nouvelle division de l'Espagne³².

La Navarre dépend désormais du Tribunal Militaire de La Corogne, mais les archives correspondant à la période antérieure à la mise en place de la réforme dépendent toujours de la Troisième Région Militaire.

Pendant près de six mois il a fallu échanger plusieurs courriers et attendre quelques réponses négatives, pour enfin recevoir du Tribunal Numéro Trois de Barcelone, un courrier positif indiquant que le dossier recherché était bien conservé aux Archives Militaires de Pampelune mais qu'il était consultable à Barcelone pendant un délai de deux mois ; ce délai passé, il faudrait reformuler une nouvelle demande. Il était de plus mentionné qu'il faudrait préalablement appeler au téléphone pour prendre rendez-vous. Cela mérite quelques explications : pour le cas qui nous

²⁸ Loi Organique du Pouvoir Judiciaire, articles 234, 235, 287, 473.3.

<http://www.igsap.map.es/cia/dispo/24465.htm>.

²⁹ Loi du Régime Juridique des Administrations Publiques et du Fonctionnement de l'Administration, article 37, loi 30/92. <http://www.igsap.map.es/cia/dispo/6.htm>.

³⁰ Loi du Patrimoine historique, article 49.2, 57.1c, loi 16/85.

http://noticias.juridicas.com/base_datos/Admin/116-1985.html.

³¹ Cf Annexe 1, 190.

³² *Ibid.*

occupe, les documents sont effectivement gardés à Pampelune et acheminés à la demande par camion militaire jusqu'à Barcelone qui est le lieu de consultation. Cela fait apparaître un problème fondamental qui est le décalage entre la théorie des textes officiels sur une transparence légale et la pratique : l'on ne peut consulter que des documents dont on a expressément fait la demande parce que l'on a en sa possession une référence (le numéro 687-44, par exemple). Cela revient à entraver complètement le travail d'un chercheur qui, par définition, recherche sans toujours savoir très exactement ce qu'il va trouver. D'autant plus qu'en l'occurrence le chercheur n'a pas totalement connaissance de la nature même des fonds archivés et en tout cas absolument pas de son étendue. La transparence est forcément limitée.

Or, j'ai pu m'en rendre compte, le dossier d'un Conseil de Guerre, même ordinaire est un document volumineux et particulièrement intéressant par la diversité des pièces qu'il peut contenir. Dans la période concernée les procédures engagées étaient collectives : six accusés pour le cas qui nous intéresse.

L'examen du dossier est donc intéressant pour le chercheur qui peut à loisir travailler sur ces documents, de façon très « classique » ; il n'en demeure pas moins que ne pouvoir travailler que sur un seul dossier restreint considérablement l'intérêt. Cela m'intéressait personnellement car il s'agissait du procès d'un oncle qui m'était très proche. Mais est ce que cela peut justifier un séjour à Barcelone pour un hispaniste français ?

Assurément non, à ce stade des recherches. Fort heureusement, venant conforter l'idée que notre travail tient bien souvent de l'enquête policière, c'est là où l'on s'y attendait le moins qu'apparaissent les informations les plus précieuses, à savoir la convocation du procès. En effet, ce document convoque, pour le 26 Juillet 1945, trois autres procès et autant pour les jours suivants, soit un total de quatorze procès avec à chaque fois les références précises, c'est à dire le numéro attribué. Une aubaine pour moi, certes, mais également la confirmation que le travail sur cette époque devient un interminable travail de fourmi.

Parlant d'un possible travail complet sur les *Registros Civiles*, Francisco Moreno dit la chose suivante :

*esto supone una dificultad ingente, que rebasa las posibilidades del historiador ante un trabajo de campo tan amplio, debiendo hacer vida nómada por un centenar de municipio en cada provincia, una tras otra*³³.

³³ MORENO GÓMEZ Francisco, op.cit., p.685.

C'est donc, comme bien souvent la chance et le hasard qui mettent à portée de votre main un corpus bien plus ample, plus d'une centaine d'inculpés, arrêtés selon toute vraisemblance dans des conditions similaires permettant peut-être enfin d'avoir une vue plus précise sur les infiltrations de guérilleros en Octobre 1944, en Navarre. Mais cela fait peur, où trouver le temps, au vu des conditions restrictives dont j'ai parlé, d'une consultation évaluée à au moins trente à quarante jours de travail.

De nouvelles méthodes de travail ?

Il me paraît important à nouveau, comme je l'ai fait pour le travail effectué au pénitencier de tempérer les difficultés rencontrées, par les conditions de travail correctes offertes au Tribunal Territorial de Barcelone : le chercheur dispose d'une petite salle, un bureau et la possibilité de brancher du matériel. Lors de mon deuxième séjour, j'y ai même travaillé pendant cinq jours, sans que personne ne vienne me demander quoi que ce soit, les dossiers ayant été déposés le premier jour sur mon bureau et la secrétaire m'ayant simplement dit qu'elle serait absente les jours suivants.

Le président du Tribunal m'a expliqué que dès son arrivée il avait souhaité faciliter l'accès aux documents et permettre en particulier aux chercheurs de travailler en toute liberté. Ainsi le délai de consultation de deux mois aurait été établi car trop de dossiers étaient demandés en consultation sans que personne ne vienne jamais les consulter, et qu'il suffisait de s'en expliquer lors de la prise de rendez-vous pour faire coïncider les dates de consultation avec les disponibilités des chercheurs. Ce qui a été mon cas lors de ma deuxième visite. Toutefois, aucune photocopie n'est possible pour des documents qui ne peuvent quitter le bâtiment, fort surveillé, siège de la Troisième Région Militaire.

Par contre, les photos, et même le flash, sont autorisés. C'est là une possibilité nouvelle pour les chercheurs étrangers. Un appareil numérique d'amateur, un ordinateur portable et un logiciel simple de lecture photo, permettent de photographier et de lire des documents dactylographiés, dans un état médiocre de conservation. Même agrandis, ces documents restent d'une qualité exceptionnelle et peuvent ainsi être exploités tranquillement au retour. J'ai pour ma part saisi, plus de 3500 clichés et j'en ai, d'ailleurs reproduit un certain nombre dans la suite de ce travail.

C'est vrai que l'on peut trouver cela très excitant mais je pense avoir suffisamment mis en avant la difficulté qu'il y a travailler dans ces conditions. La nature des documents que l'on peut trouver montre bien le caractère historique de ces archives, auquel se réfère le texte officiel cité précédemment ; il devrait donc naturellement y avoir un accès plus libre aux chercheurs qui devraient être en mesure de savoir très exactement ce qu'ils peuvent trouver. Encore faudrait-il que l'archivage soit fait avec d'autres entrées qu'un numéro de dossier.

De plus, l'état de conservation ne me semble pas exceptionnel, si j'en juge par la qualité des dossiers que j'ai pu avoir entre les mains. Désintéret ? Volonté de démultiplier les obstacles pour effacer de façon pernicieuse une partie de la mémoire collective ? La question mérite d'être posée. Je ne suis pas le seul à faire ce constat et Francisco Moreno écrit :

*Sin embargo, la situación caótica y de abandono de estos archivos (abandono peligroso y de gravísima responsabilidad : la historia de media España a punto de pudrirse) y otro tipo de trabas e inconvenientes pueden convertir la posibilidad en un intento fallido*³⁴.

Il y a une responsabilité collective du peuple espagnol et des autorités dans leur ensemble à laisser en l'état une telle situation. Comme le rappelle Santos Juliá :

*De lo que se trata es de que una comunidad política de ciudadanos libres no puede construirse sobre la censura del pasado, sobre obras completas cuidadosamente expurgadas. Esa generación intelectual ha desempeñado un alto magisterio y ha cultivado la búsqueda del supremo valor de la verdad : que la verdad se haga sobre su pasado será el mejor homenaje que pueda realizarse a su memoria.*³⁵.

Aujourd'hui, malgré les pesanteurs, les choses ont avancé, un cadre juridique existe, nous avons, nous chercheurs, la responsabilité de tirer la sonnette d'alarme lorsque nous sommes confrontés à de telles difficultés. C'est bien nous qui pouvons démontrer que les documents conservés ont un intérêt historique. Si des papiers sont stockés (dans quelles conditions ?) et que personne ne demande aucune consultation,

³⁴ *Ibid.*, p.686.

³⁵ SANTOS JULIÁ, *Rastros del Pasado*, El País, 25-7-1999. Cf. Annexe 14, p.230.

un administrateur ne peut-il pas se poser la question de la pertinence de garder ce qui peut n'être à ses yeux que de la simple paperasse. C'est pourquoi je ne souhaitais pas faire l'impasse sur les conditions dans lesquels ce travail a été réalisé.

Avant de nous intéresser au contenu même des documents, il me paraît nécessaire de dessiner la typologie des dossiers dans la mesure où ils sont tous identiques sur ce point et où cela devrait nous permettre, ultérieurement, de mieux en appréhender le fond.

Typologie d'un dossier

Le Tribunal militaire n'a été en mesure de me communiquer que douze des dix neuf dossiers, pour des raisons qui ne m'ont pas été données et qui me feraient penser que ces pièces n'ont pu être retrouvées. Au total, cela concerne 87 personnes et plus de 3500 pages que l'on m'a permis de photographier et qui sont donc archivées sous forme de clichés numérisés.

Chaque dossier couvre pour chaque accusé la période qui va de son arrestation à sa libération souvent conditionnelle. Cependant comme les dossiers consignent également beaucoup de récépissés d'envois, le volume des documents intéressants en est réduit d'autant. En réalité, sur les quarante pages que représente le dossier de chaque condamné, seul un cinquième mérite notre attention : il s'agit globalement des pièces relatives à l'instruction du procès et à la sentence. C'est donc essentiellement ces pièces que j'ai exploitées et dont je vais rendre compte. Cependant il me semblait nécessaire d'examiner également les pièces relatives aux recours, tout particulièrement les recours introduits par les familles pour demander une grâce, parce qu'ils revêtent un caractère particulièrement émouvant.

Si nous nous en tenons à l'instruction, celle-ci s'est étalée entre le mois d'Octobre 1944 et le procès en Juillet 1945, soit environ neuf mois de détention préventive, pour une instruction somme toute assez réduite car l'ensemble des pièces était obtenu en quelques semaines, au pire en quelques mois : globalement, à la fin 1944, les pièces essentielles étaient constituées. Mais il est fort probable que si le dossier d'instruction était bouclé rapidement, les tribunaux, et en l'occurrence les militaires qui les composaient, ne devaient pas manquer de travail.

L'interrogatoire du prisonnier

Le dossier s'ouvre par un document qui est la « *Statistique Criminelle de Guerre*³⁶ », qui globalement récapitule un certain nombre de données, sur le groupe d'hommes jugés et sur chaque condamné. Mais il convient d'ajouter que dans certains dossiers ce document ne figure pas.

Ensuite commencent les pièces se référant à l'interrogatoire. Ce dernier est pratiquement identique pour l'ensemble des accusés.

Après avoir consigné l'état civil et la situation de chaque accusé, le procès-verbal contient les cinq questions posées : elles sont sommaires et sont à peu de chose près les mêmes lors de chaque interrogatoire :

Preguntado *¿Dónde se encontraba al iniciarse el Movimiento Nacional y actuación que durante el mismo ha tenido ?*

Preguntado *¿Qué actuación ha tenido en Francia durante su permanencia en dicho país ?*

Preguntado *¿A qué unidad pertenecía, quien la mandaba y en calidad de qué prestaba sus servicios ?*

Preguntado *¿Qué fecha pasó la frontera y actuación que durante el mismo ha tenido ?*

Preguntado *si tiene que decir algo más*

Avec les réponses du détenu, cela représente une seule page, riche d'informations.

Un seul entretien suffit donc : le magistrat instructeur ne cherchant pas à compléter le dossier par des questions complémentaires et des contre interrogatoires.

Nous trouvons ensuite l'enquête politico-sociale qui est en fait un courrier envoyé aux autorités locales pour définir la « moralité » de l'accusé et les réponses fournies par le maire, le chef de la Garde Civile, le chef de la FET et des JONS³⁷.

Vient ensuite un document de synthèse : « *la declaración indagatoria del encartado* »³⁸.

Nous trouvons également l'acte d'accusation qui apparaît être un document type, où il ne reste plus qu'à remplir les cases, une synthèse des faits et charges retenues et la convocation du procès.

³⁶ Cf Annexe 6, p.203.

³⁷ Falange Española Tradicionalista y de las Juntas de Ofensiva Nacional Sindicalista(Phalange Espagnole Tradicionaliste et des Juntas d'Offensive Nationale Syndicaliste).

³⁸ Cf. Annexe 7, p.204.

La phase de l’Instruction étant terminée, le juge rédige une synthèse qui reprend les éléments principaux des interrogatoires.

L’Auditeur (*Auditor*) intervient pour vérifier la conformité de la procédure.

Le Procureur (*Fiscal*) fait ensuite une première synthèse, sorte de plaidoirie écrite avant le procès où il reprend presque mot pour mot l’acte d’accusation.

Le prévenu doit alors choisir un avocat parmi la liste des militaires requis pour cette mission.

Le Procureur rédige un nouveau document, adressé au Conseil de Guerre, qui reprend sa première synthèse et qui annonce la peine requise. Parfois, mais ce n’est pas systématique, l’avocat désigné pour défendre les accusés argumente en faveur de ses « *patrocinados* ». Il y a alors un nouveau réquisitoire du Procureur.

Le dossier étant enfin clos, la notification officielle en est faite dans un nouveau document.

Puis, il y a le procès-verbal du procès lui-même : Procès verbal du Conseil de Guerre (*Acta de celebración del Consejo de Guerra*) qui ne dépasse jamais une page, ce qui en dit long sur le temps consacré à chaque procès ! Et enfin un dernier document qui est la sentence³⁹.

Cette sentence est approuvée par le Capitaine Général Yagüe, qui a le dernier mot.

A deux reprises seulement, l’Auditeur demandera au Capitaine Général de contester le verdict rendu par le Tribunal et d’introduire un recours exceptionnel auprès du Tribunal Supérieur de Justice Militaire.

³⁹ Cf. p120 et 124 et Annexe 9, p.206.

Identité et parcours en Espagne jusqu'en 1939

Typologie des accusés

L'exploitation des interrogatoires m'a permis de recenser toute une série d'informations, recueillies ensuite dans les tableaux qui se trouvent en annexe⁴⁰. Cela a permis d'établir une typologie des personnes arrêtés et de suivre leur parcours, globalement depuis l'avènement de la République jusqu'à leur arrestation en 1944. Mais le classement par tableaux ne permet de fournir qu'une série d'indications d'ordre statistique dirions-nous, or les interrogatoires s'avèrent à mon sens bien plus riches dans la mesure où ils sont rédigés. A cela viennent s'ajouter les échanges de courriers de l'enquête politico-sociale, dans lesquels également les mots ont un sens. C'est pourquoi j'ai choisi de proposer une double lecture et de sérier les questions, tout d'abord l'exploitation des données qu'il m'était possible de synthétiser et de revenir ensuite sur le texte lui-même, qu'il m'était impossible de synthétiser, au risque d'enlever à chaque mot son sens et sa valeur.

Les fiches de chaque prévenu permettent d'établir une première typologie simple des âges, des lieux de naissance et de résidence, ainsi que leur profession. Et à cet égard, les informations ne manquent pas d'intérêt.

Âges

Les âges mentionnés dans les interrogatoires donnent une moyenne de 29,9 ans, c'est à dire une fourchette comprise entre 25 et 39 ans. Ce qui signifie que ces hommes avaient, au début de la Guerre Civile qu'ils ont presque tous faite, entre 17 et 31 ans. Peut-on supposer qu'après ces années de lutte, leur jeunesse leur avait permis de garder leurs forces et leur enthousiasme intacts ? Ils sont peu nombreux entre 40 et 50 ans (4) et 3 seulement ont plus de cinquante ans, comme si, au contraire de leurs camarades plus jeunes, la Guerre Civile, puis ensuite en France les camps de travail et la Résistance, les avaient usés au point d'aspirer à plus de quiétude. A l'inverse 5 seulement ont moins de vingt ans ; certains étaient déjà en France à ce moment là et ils se sont engagés dans ce combat après avoir fait leurs armes dans la Résistance française. Les 8 jeunes impliqués dans le dossier n°617-44,

⁴⁰ Cf Annexes 16-17-18, p. 234-247.

l'affaire de Tudela⁴¹, font exception, car leur âge justifie le fait qu'ils n'aient pas participé à la Guerre Civile.

Lieu de naissance et de résidence

Leurs origines géographiques sont très diverses, même si les plus nombreux sont andalous (16, ou originaires d'Extrême-Ouest (7). Ils sont originaires de Madrid, Tolède, Guadalajara. Ils viennent aussi de Catalogne et surtout de Barcelone (8). A eux viennent s'ajouter quelques asturiens, murciens, basques, valenciens, ou aragonais. Par contre aucun galicien ou castillan du nord. Bref ils configurent à eux seuls une carte d'Espagne conforme à celle du soulèvement de 1936.

Pour la plupart, le lieu de naissance est bien proche du lieu de résidence quand ce n'est pas le même, ce qu'il faut mettre en relation avec le métier exercé. Et s'il est différent c'est qu'il ont quitté leur village pour se déplacer vers les grandes villes, là où il y avait du travail : Madrid ou Barcelone. Là encore des données conformes aux grands courants migratoires connus.

Profession

Ces hommes viennent dans leur grande majorité du monde rural :

Agriculteur : 13

Paysan : 11

Journalier : 4

Laboureur : 1.

Pour le reste d'entre eux l'éventail est plus large : ils sont 4 menuisiers charpentiers, 4 mineurs, 3 maçons, 3 peintres en bâtiment, 2 cordonniers, 2 serruriers, 2 cheminots, 2 boulangers, 2 métallurgistes, 2 électriciens. Remarquons que ce sont tous des ouvriers. Comme l'exception venant confirmer la règle, un seul maître d'école et un étudiant font également partie du groupe des prisonniers et sont les seuls représentants des professions intellectuelles.

Pour résumer, paysans et ouvriers constituent ces volontaires qui ont choisi de revenir combattre en Espagne et qui se retrouvent pris au piège.

⁴¹ Cf p.157.

Parcours en Espagne

Appartenance syndicale et politique

Ces renseignements⁴² sur l'appartenance syndicale, politique ou plus largement idéologique proviennent des enquêtes politico-sociales lancées auprès des autorités locales, documents sur lesquels je reviendrai ultérieurement⁴³

Tout d'abord, il apparaît que pour la moitié des personnes interrogées (37) il n'y aucune mention de d'une quelconque appartenance. Cela s'explique parfois par l'âge :

Eugenio Martín García, « al iniciarse el GMN, contaba con 10 años de edad, no se le conocían por este motivo, ideas políticas durante el dominio rojo separatista.

Ou alors, pour un autre : « *salió cuando era niño.* »

Mais, dans la plupart des cas, l'absence d'antécédents s'explique par le fait que si l'enquête est faite auprès de la localité de naissance, les autorités ne peuvent bien entendu donner d'informations si l'intéressé est parti vers une ville. « *No tiene antecedentes por haberse trasladado a Madrid* » peut-on lire pour l'un d'entre eux. Il en va de même de ceux qui y sont nés et qui continuent d'y habiter : dans l'anonymat d'une grande ville, Madrid ou Barcelone, il est pratiquement impossible d'obtenir des informations sur les appartenances politiques ou syndicales, à moins d'avoir pu, localement, mettre la main sur les fichiers des organisations. Les archives de Salamanque en conservent, d'ailleurs un bon nombre. Un autre élément doit être pris en compte, s'agissant de Madrid ou Barcelone, c'est que les voisins n'étaient pas enclins à dénoncer qui que ce soit.

Prenons, à titre d'exemple, l'enquête concernant mon oncle, menée à son domicile au 144, Paseo de Extremadura, à Madrid. La Police Urbaine interroge deux voisins, Josefa Aumente et Porfirio Corredor Sanz, qui n'ont rien à déclarer. Dans le dossier aucune mention ne sera donc faite d'aucune appartenance politique ou syndicale. L'enquête semble bien rapide et de routine car nous sommes dans « *una casa de vecinos* », mon oncle y est connu, d'autant plus qu'il est domicilié chez sa tante et son oncle et leurs enfants, d'idées monarchistes.

⁴² Cf Annexe 17, p.239.

⁴³ Cf p.81.

Pour ceux pour lesquels nous disposons de données, tentons de hiérarchiser les réponses.

Tout d'abord des indications vagues pour 13 personnes :

Era de ideas izquierdistas, era de ideas socialistas, era de ideas revolucionarias.

Era persona de izquierdas, era de marcado matiz izquierdistas, era destacadamente izquierdista. Era marxista (2 occurrences).

Il s'agit d'un engagement peu important, non attesté par des documents, basé sur ce que l'on savait dans le village de cette personne ou de sa famille, à l'image de José Broncano García : « *era de izquierdas avanzado, como igualmente sus familiares.* »

Un degré supplémentaire est franchi lorsque qu'il est dit « *era directivo izquierdista* » qui signale un engagement actif. Mais parfois les précisions sont bien imprécises : Manuel Cañada appartenait à « *partidos de izquierdas* » !

Pour certains, c'est la seule indication qui figure, pour d'autres elle s'accompagne d'une appartenance plus précise.

13 d'entre eux ont appartenu à l'UGT (Union Générale des Travailleurs, d'obédience socialiste), et un seul à la CNT (Confédération Nationale du Travail, d'obédience anarchiste)). Pour les appartenances politiques, 6 étaient membres des JSU (Jeunesses Socialistes Unifiées), 4 membres du PCE (Parti Communiste d'Espagne) ou du PSUC (Parti Socialiste Unifié de Catalogne, communiste), 1 membre du PSOE (Parti Socialiste Ouvrier Espagnol), 1 membre de Izquierda Republicana, 1 membre de Esquerra Republicana, 1 membre du POUM (Parti Ouvrier d'Unification Marxiste, trotskiste).

Ces données confirment donc tout à fait le fait que l'appel lancé par le PCE pour organiser la guérilla en Espagne a été entendu presque exclusivement chez les militants communistes, membres avant la Guerre Civile du PCE ou, s'ils étaient jeunes, des JSU, organisation née de la fusion des Jeunesses Socialistes et des Jeunesses Communistes.

Cependant, parfois, bien rarement, les informations jettent un doute sur leur fiabilité, il en va ainsi lorsque Angel Robisco est déclaré appartenir au « *Sindicato de Cerveceros, UGT-CNT* » , un tel exemple de fusion syndicale n'était pas dans l'air du temps, à l'époque de la Guerre Civile !

Position pendant la Guerre Civile

Comme pour la partie antérieure, les données exploitées ici proviennent des enquêtes politico-sociales. Seuls 9 cas ne donnent aucune information, ce qui montre à quel point, l'information circulait bien en Espagne. Huit ans après le début de la Guerre, alors que ces hommes sont partis de chez eux, qu'ils ont combattu dans le camp adverse, il y a une excellente traçabilité, comme le montre le fait que figure, pour beaucoup, l'ensemble des fronts sur lesquels ils ont combattu, comme Juan José de los Santos : Madrid, Teruel, Ebro avec la Brigade Lister.

Les combattants de cette armée républicaine sont mentionnés comme miliciens (13), souvent sans aucune autre précision. Par contre, pour la plupart, figurent les unités auxquelles ils ont appartenu⁴⁴.

Nous avons déjà cité la Brigada Lister sur le front de l'Ebre, nous trouvons également la Brigade El Campesino, 1e Centurie alpine Joaquín Maurín, à laquelle appartenait Alfonso Linares Lluch, le seul militant du POUM, figurant ici. Nous trouvons également les spécialités :

4° batallón de Transporte, 15 batallón de Obras y Fortificaciones, Brigada de Reparación de vías, ambulancia, mecánico de Aviación (2, dont Cándido Fraile). Autant de spécialistes qui auraient pu se révéler bien utiles au moment d'organiser une guérilla. Mais aussi des gens, on le comprend bien, qui avaient pu prendre toute leur place dans la Résistance Française, à laquelle ils appartenaient encore quelques semaines auparavant.

Quant aux fronts sur lesquels ils ont combattu, c'est une vraie carte de la Guerre Civile et de ses batailles les plus violentes et les plus tragiques :

Córdoba, Granada (3).

Guadarrama, Somosierra, Navalperal, Madrid, Cuartel de la Montaña (7).

Vizcaya, Asturias, Oviedo (2).

Aragón(8), Teruel (4), Ebro (2).

Barcelona, Cataluña, (5).

L'ensemble de ces données m'inspire deux réflexions, la première de type subjectif et émotionnel en pensant à tout ce qu'ont dû endurer ces hommes, aux combats qu'ils ont mené, à la chance qu'ils avaient finalement d'être encore vivants et à leur engagement encore si fort après toutes ces épreuves. Mais en pensant

⁴⁴ Cf Annexe 17, p.239.

également à la situation lamentable qui était la leur au moment où ils étaient interrogés après leur arrestation.

L'autre observation de type historique est de constater à travers ce que nous venons de voir, que nous avons à faire à des militants politiques républicains convaincus et à des combattants aguerris par toutes ces années de combats.

En venant en Espagne, ils ne pouvaient pas ne pas être au courant de ce l'on pouvait leur demander et venaient, sans doute aucun, combattre, une fois de plus. Nous y reviendrons lorsque nous en arriverons à leurs interrogatoires⁴⁵.

⁴⁵ Cf. p.50-80.

Exode en France

Les camps

Passés pour la plupart avec les contingents de l'armée républicaine en Catalogne, tous ces hommes vont avoir à séjourner dans un camp de concentration. Rappelons brièvement les faits. Au début de l'année 1939, l'offensive franquiste en Catalogne s'accélère avec la chute de Barcelone le 26 Janvier. La frontière française s'ouvre dès le 28 pour accueillir une marée humaine de réfugiés civils, essentiellement des personnes âgées, des enfants et des femmes. A partir du 5 Février, les soldats désarmés commencent eux aussi à passer jusqu'au matin du 9. Officiellement les autorités annoncent : 210 000 civils, 220 000 miliciens et 10 000 blessés⁴⁶.

Par ailleurs, quelques mois auparavant, le gouvernement français, présidé par Edouard Daladier, avait considérablement renforcé le dispositif mis en place pour faire face à l'arrivée d'étrangers sur le sol français. Deux décrets datés du 12 Novembre 1938, avaient été publiés pour « marquer une discrimination entre « *la partie saine et laborieuse de la population étrangère* » et les « *indésirables* »⁴⁷. C'est ainsi que les « *indésirables* » furent dirigés vers des centres spéciaux où ils firent l'objet d'une surveillance permanente. Voilà comment les combattants républicains espagnols ont été les premiers à qui va s'appliquer cette nouvelle législation. Pour eux seront ouverts, à même la plage, les camps de concentration d'Argelès sur Mer (77000 personnes), Saint Cyprien (90000 personnes), Le Barcarés (13000). Des camps de concentration selon le terme employé par Albert Sarraut, Ministre de l'Intérieur lui-même :

*Le camp d'Argelès sur Mer ne sera pas un lieu pénitentiaire mais un camp de concentration. Ce n'est pas la même chose. Les asilés qui y prendront séjour n'y resteront guère que le temps nécessaire pour préparer leur refoulement ou, sur leur option, leur libre passage de retour en Espagne*⁴⁸.

Le remarquable ouvrage de Geneviève Dreyfus-Armand, auquel j'ai emprunté ce qui précède, nous apporte un éclairage très complet de ce que qu'a été la

⁴⁶ DREYFUS-ARMAND Geneviève, *L'exil des républicains espagnols en France*, Paris, Albin Michel, 1999, p. 53.

⁴⁷ *Ibid.* p. 59.

⁴⁸ *Ibid.* p.61.

réalité des camps. Le sujet continue d'intéresser autant les historiens que les cinéastes. A titre d'exemple, j'en veux pour preuve la parution récente d'un recueil de témoignages de Julio Martín Casas et de Pedro Carvajal Urquijo, *El exilio español*⁴⁹, qui reprend les paroles de nombreux Espagnols ayant vécu cette période. Citons également le film de Henri-François Imbert, *No pasarán, Album-souvenir*, sorti en 2003, qui nous fait retourner sur ces lieux plus de soixante ans après.

Lors des interrogatoires, le juge qui cherche à reconstituer le parcours de chaque inculpé pose une question sur le passage par les camps de concentration. Or il est frappant de constater que pour 25 d'entre eux il n'y a pas de réponse. C'est le cas pour Cándido Fraile qui est passé par là, comme ses camarades. Faut-il imaginer que la question a été omise ? Cela prouve, en tout cas, le caractère routinier de ces interrogatoires. Quelques renseignements manquent, mais cela n'a aucune importance pour le magistrat instructeur. Cela ne va pas changer la nature du rapport qu'il fera à la fin ; ce qui compte pour lui ce sont les faits, c'est à dire que le prévenu a été arrêté dans l'action, les armes à la main ou presque.

Pour corroborer cette affirmation, notons que le juge ne cherche pas à savoir dans quel camp le prisonnier a séjourné : une réponse affirmative suffit.

Finalement nous avons 36 réponses précises de durée. Quelques jours pour le plus court et 18 mois pour le plus long. La durée moyenne étant comprise entre 10 et 11 mois, soit globalement de février 1939 à janvier 1940, voire Juillet 1940 pour certains, dans les conditions climatiques, sanitaires et d'hygiène que l'on connaît. Toutefois, ces durées semblent en contradiction avec les estimations couramment trouvées, qui étaient de six à sept mois. Nos combattants ont-ils allongé cette durée ? Ce qui est curieux, c'est que l'ensemble des réponses semble, sur ce point précis, cohérent

Mais comme le souligne Alberto Fernández :

Nuestra emigración fue, ante todo una emigración política con todo lo que la palabra significa....Estas divisiones penetraron tanto y tan bien en la emigración , el desorden cundió de tal manera en los espíritus amargados por la situación de vida, la desmoralización habiendo contribuido aún más a minar la moral de los ex-

⁴⁹ MARTIN CASAS Julio, CARVAJAL URQUIJO Pedro, *El exilio español*, Barcelona, Planeta (Historia y Sociedad), 2002, 269p.

*combatientes, que algunos elementos que no habían perdido toda noción de responsabilidad iniciaron este trabajo de organización*⁵⁰ .

Les camps de travail

Tout naturellement, le parcours classique amenait ces hommes à quitter le camp de concentration pour être enrôlés dans une Compagnie de Travailleurs, puis pour certains à travailler pour les Allemands. Une nouvelle fois, les indications demeurent vagues, aucune question n'est posée pour chercher à déterminer le lieu ou la nature du travail. Or c'est dans ces compagnies que vont se forger de nombreux liens et que la lutte va se poursuivre sous des formes nouvelles.

Comme le décrit Alberto Fernández :

*La salida de trabajadores encuadrados en las infamantes « Compañías de Trabajo », camino de las fábricas de armamento, donde reemplazar a los obreros movilizados, de las líneas del Norte y del Este donde hacer fortificaciones militares, permitió la puesta en marcha de una extendida red, de una inmensa tela de araña de enlaces, agitadores y organizadores encargados de mantener el contacto, de encuadrar a los futuros combatientes. La derrota militar consecutiva al empuje alemán de mayo de 1940, y la desorganización que siguió a la derrota, dejaba, en muchos casos, libres de ir y venir, de actuar, de buscar refugios y contactos, a los emigrados de las Compañías de Trabajo, contribuyendo a crear nuevos y potentes lazos solidarios ya que cada cual necesitaba del apoyo de su compañero de infortunio*⁵¹ .

Au delà d'une certaine rhétorique militante, nous percevons bien à quel point ces compagnies, passage obligé pour la plupart des espagnols, ont été un vivier pour les combats à venir et tout particulièrement la Résistance.

Revenons à nos données, pour 22 d'entre eux, nous savons qu'il vont avoir ensuite un « travail particulier », c'est à dire chez un particulier ; il n'y donc aucune information pour la plupart d'entre eux, ce qui revient à dire que les quatre années

⁵⁰ FERNÁNDEZ Alberto, *Españoles en la Resistencia*, Bilbao, Editorial Zero, (Biblioteca Promoción del Pueblo), 1973, p.8.

⁵¹ *Ibid.* p.7.

entre le camp de concentration et l'entrée clandestine en Espagne sont passées sous silence.

Quant à leurs éventuelles activités clandestines dans la Résistance française, elles ne font l'objet d'aucune question. Nous sommes en Novembre-Décembre 1944, les autorités militaires ignoraient-elles leur existence, étaient-elles au courant du rôle que les espagnols y avaient joué ? Peut-être était-il trop tôt encore pour qu'elles puissent en avoir connaissance. Ou alors est-ce que cet élément, comme d'autres renseignements, n'avait à leur yeux aucun intérêt ?

Le paradoxe est qu'effectivement à la fin de l'interrogatoire, le dossier donnera plus d'informations sur les prévenus avant et pendant la Guerre Civile, que pendant leur passé récent. Nous verrons ultérieurement le poids que l'ensemble des données avait pour chacun.

Le retour en Espagne en Octobre 1944

Les interrogatoires nous fournissent des informations très précieuses sur la constitution des groupes qui vont franchir la frontière française. J'ai cru utile, cependant, de sérier toutes ces données, pour exposer tout d'abord tout ce qui peut être chiffré et quantifiable : dates, numéros de brigades, nom des responsables. Puis j'ai souhaité inclure dans le corpus de ce travail, une partie du texte exact des déclarations, prévenu par prévenu ; une autre partie se trouvant dans les annexes. Il y a deux raisons à cela : tout d'abord, à travers ce travail d'historien que j'essaie de mener, j'ai conscience de participer à un travail de mémoire qui me tient à coeur, pour les raisons personnelles et familiales exposées précédemment. Ces combattants sont des hommes, compagnons d'infortune de mon oncle et en rapportant ainsi leur parole, en essayant de la déchiffrer, j'ai le sentiment que même s'ils restent anonymes, ce qu'ils ont été ne tombera pas dans l'oubli total. Leur parole rapportée ici a autant de valeur pour moi que l'ensemble des données traitées.

La deuxième raison est que cette parole mérite aussi d'être soumise à une explication de texte, au sens littéraire du terme, pour que chacun puisse appréhender les conditions dans lesquelles ces événements ont eu lieu.

L'entrée dans le maquis

Les dates

Relevons que les réponses utilisent le terme « los maquis » pour désigner y compris leur engagement dans ces brigades de combattants qui ne formeront pas à proprement parler un maquis, dans la mesure où à aucun moment ils ne vont parvenir à contrôler une quelconque partie de territoire. Même si le chiffre reste faible, 6 prévenus ne mentionnent aucune date d'entrée dans le maquis, ce qui ne nous surprend plus maintenant. Ils ne sont que 3 à déclarer s'être engagés dès la fin Juillet ou début Août. Par contre si nous envisageons la période qui va de la mi-Août à la fin du mois de Septembre, ils sont 55, c'est à dire l'essentiel d'entre eux. 9 viendront les rejoindre en Octobre, pour certains juste avant le début des opérations.

Des dates qu'il convient de mettre en rapport avec les événements et la libération du Sud Ouest et que Alberto Fernandez rapporte avec précision, dans

l'ouvrage déjà cité⁵². Le 17 Août, la ville de Tarbes se soulève et les Allemands quittent la ville.

Le 19, la garnison allemande de Lourdes capitule.

Le 20, les Allemands évacuent Pau et la ville est libérée. Dans les Basses Pyrénées de l'époque (aujourd'hui Pyrénées Atlantiques) tout est vraiment fini le 24 Août.

Dans l'Ariège, les combats ont débuté le 19 à Foix et la ville est libérée le 23.

Mais les Allemands avaient quitté Toulouse le 19 et Bordeaux le 28.

Toutes ces dates donnent une cohérence à l'organisation des opérations en Espagne. Une fois cette zone de la France libérée, il y a urgence à poursuivre en Espagne les opérations. Nous constatons qu'aucun retard n'est pris dans la définition des objectifs .

D'autant plus que nous pouvons supposer qu'une bonne partie des hommes que nous retrouvons dans les procès n'ont pas commencé leur combat à la fin Septembre.

Il est aisé de comprendre qu'il y avait urgence à battre le fer pendant qu'il était chaud, y compris en pensant pouvoir compter sur des hommes encouragés par leur victoire sur les occupants allemands.

Conditions d'engagement dans le maquis

Comme je l'ai expliqué précédemment, j'ai à coeur de retranscrire l'intégralité des déclarations qui portent sur les conditions dans lesquelles ces hommes combattants ont été amenés à s'engager dans le maquis. Elles sont bien entendu globalement sujettes à caution mais il me semblait important de les lire avant d'essayer de comprendre pourquoi ces combattants aguerris, comme nous l'avons vu, pour la plupart militants convaincus, en arrivent à faire les déclarations qui suivent.

Comme le souligne très justement Arlette Farge, à propos des paroles recueillies au XVIIIe siècle, au cours d'interrogatoires de police :

« La parole n'est ici ni spontanée, ni libre. Plus encore, elle appartient à un système qui l'incite à des fins bien précises ; ses débordements sont rares, et sa véridicité est bien entendu entachée de tous les modes particuliers de ruse, de dénégation et d'aveux qui l'accompagnent. L'accusé,

⁵² *Ibid.*p.43-164.

l'informateur, l'homme ou la femme qui répondent devant la police ont à chaque fois des stratégies particulières face à l'institution.

Cela étant dit, il n'en reste pas moins que ces paroles contraintes à se dire en un lieu de police précis sont celles des plus démunis, de ceux qui ne savent pas écrire et qui, pour cette raison, n'ont laissé de trace en aucun autre lieu. Bien que biaisées par la situation dans laquelle elles se trouvent insérées, ces paroles ont une existence étonnante à laquelle l'historien peut se référer pour infléchir non seulement son récit mais son analyse.⁵³ »

C'est pourquoi, sans toucher à leur parole, j'ai tenté de procéder à un classement en cinq catégories. Il y a ceux qui assument leurs actes ou qui tentent de ne porter aucune accusation. Puis ceux qui déclarent avoir été contraints de s'enrôler et ceux qui affirment avoir été contraints et menacés. Nous trouvons ensuite ceux qui ont été obligés et qui prétendent qu'on leur a menti quant aux motifs de l'expédition. Et enfin ceux qui cumulent la contrainte, la menace et le mensonge !

⁵³ FARGE Arlette, *Histoire, évènement, parole*, <http://revel.unice.fr/anthropo/document.html?id=29>.

Ceux qui assument leurs actes

Il sont treize dans cette première rubrique à avoir donné les réponses suivantes :

José Menéndez Vallina (63-45)⁵⁴ : a últimos de Septiembre de 44 se alistó en el « maquis ».

Antonio Martínez Espejo(63-45) : en el « maquis » en Agosto 44.

Felix Calvo Martinez(21-45) : Derribar el régimen actual.

La réponse, comme nous le voyons, est des plus laconiques, comme s'il s'agissait d'en dire le moins possible, probablement pour tenter de se compromettre le moins possible.

Antonio Gallego Peces(603-44) : Se alistó en el maquis el dia siete de Septiembre de 1944 y que lo hizo voluntariamente.

Luis Barcena Luna (684-44) : Llamamiento de la Junta Democrática, a todos los militares profesionales para darles el cargo de formar un ejército y venir a España a unirse con el ejército que estaba de acuerdo. Se alistó hacia el dia 22 de Septiembre.

Ces deux témoignages sont les seuls qui affirment le caractère volontaire de l'engagement. Le dernier, nous le voyons, met en avant sa condition de militaire qui parle à des militaires et qui leur rappelle qu'il doit obéir aux ordres : c'est ce qu'il a fait tout simplement.

Felix Nadales Medina (63-45): A últimos de Julio se enroló en el « maquis » español con el propósito de pasar a España donde, según sus dirigentes, tenían por misión establecer la Unión Nacional en España los residentes en Francia con el Ejército para derrocar el actual régimen e implantar una nueva República.

⁵⁴ Le chiffre mentionné entre parenthèses correspond aux références du dossier.

***Juan José de los Santos (603-44) :** a finales de Septiembre efectuó su alistamiento voluntario por habersele dicho que la entrada en España se haría sin lucha y que el movimiento de Unión Nacional ya había triunfado.*

Felix Nadales reconnaît implicitement qu'il a agi de son plein gré en croyant ce que lui avaient dit ses dirigeants, et qui était bien un des objectifs affichés. Quant à Juan José de los Santos, nous voyons à quel point sa réponse est ambiguë. On peut croire qu'il pensait que cela ne donnerait pas lieu à des combats, mais toutefois cela traduit l'espoir que les choses seraient relativement faciles, et que le régime tomberait comme un fruit mûr.

***Bienvenido Serrano Diaz (690-44) :** Ingresó en las filas de Unión Nacional que los españoles habían organizado en Francia y ver de esta forma eludir el tener que ir a la guerra. Que además por ser hijo de españoles, tener pariente en España así como la gran propaganda que hacían los dirigentes españoles decidió pasar la frontera con el propósito de nacionalizarse español y vivir en España trabajando. Que no le llevó ningún fin político ni militar, tan solo lo que acaba de manifestar. Que la fecha de ingreso en el maquis a mediados de Octubre.*

***Ciriaco Ollero Bernardo (687-44) :** Dijo que se enroló en el maquis a últimos de Septiembre y que lo hizo porque si no, tenía que hacer servicio con la fuerza de Francia y que prefirió venir a España y enrolarse en el maquis.*

***José Vicente Llorca Climent (697-44) :** A fines de Septiembre se alistó en el maquis sin ningún propósito ; ni político ni militar, y aunque se resistió le amenazaron con llevarlo al frente alemán y ante el dilema optó por venir a España.*

Il me paraît que ces trois déclarations se recourent dans la mesure où elles expriment une fausse menace et une vraie réalité.

Le choix pour ces hommes, combattants nous le rappelons, était bien entre continuer la guerre contre les Allemands ou alors continuer le combat en Espagne. Rappelons que la guerre ne s'achèvera que le 8 Mai 1945 !

Jesús Fortea Moreno (613-44) : *Se alistó en Unión Nacional Española a primeros de Septiembre del corriente año creyendo que haciéndolo así podrían regresar a España sin necesidad de que les exigiesen responsabilidades.*

Justo Concha Checa (613-44) : *Que hubo de ingresar en Unión Nacional para poder trabajar donde le hicieron dejar toda su documentación y le dieron un mosquetón, municiones y una manta trayéndolo a la frontera.*

Quant aux deux derniers, ils donnent des réponse peu convaincantes mais qui leur permettent de ne pas aggraver leur cas.

Notons pour conclure, qu'ils ne sont que trois à reconnaître explicitement le caractère volontaire de leur engagement dans le maquis, les autres ayant choisi de ne pas se compromettre.

Ceux qui déclarent un engagement forcé

Alfonso Linares Lluch (603-44) : *El 2 de Septiembre le obligaron a enrolarse en el maquis.*

Gregorio Rebollo Pérez (613-44) : *Dijo que se alistó o mejor dicho que fue alistado en el maquis francés por hallarse indocumentado en el mes de Agosto del presente año y que posteriormente fue trasladado a Unidad Nacional Española.*

Juan Batlló Alsina (697-44) : *se alistó en el maquis a primeros de Octubre con carácter obligatorio, por orden del gobierno francés y el español establecido en Francia con la única intención al trasponer la frontera de ir a su casa y vivir con su familia.*

Evaristo Fernández Maldonado(697-44) : *se alistó en el maquis el día 25 de Septiembre con carácter forzoso y que no le traía a España ningún fin político ni militar.*

Ce groupe est le moins nombreux ; il évoque uniquement la contrainte, sans évoquer une quelconque menace, pourtant implicite. Nous trouvons aussi ce désir de rentrer en Espagne qui ne pouvait être que réel pour tous les Espagnols !

Ceux qui déclarent un engagement forcé, accompagné de menaces

C'est dans ce groupe que nous pouvons classer le plus grand nombre de réponses, à savoir, 26.

Il est frappant d'observer que toutes les déclarations soulignent le « *carácter forzoso* », « *carácter obligatorio* » ou « *forzosamente* ». L'importante récurrence de ces termes identiques donne à penser qu'ils pourraient avoir été suggérés par le magistrat instructeur, en somme traduisant plus l'esprit que la lettre de ce qui venait de lui être dit. En clair, le greffier aurait tenu la plume du prévenu ou du moins aurait traduit l'esprit de ce que ce dernier venait de déclarer

Citons ensuite, pêle-mêle, « *fue obligado, le obligaban, le obligaron* » qui revient huit fois. Puis « *fue alistado, se le alistó, fue requerido* ». Enfin, « *hubo de alistarse, tenía que alistarse* ».

Toutes ces variantes marquent, bien entendu, le caractère obligatoire de l'engagement dans le maquis : à les croire, ces hommes ne pouvaient pas faire autrement que d'y aller. Nous devons voir cela comme une première façon pour eux de tenter de dégager leur responsabilité ou du moins de la minorer :

José Menéndez Vallina (63-45) : *Se alistó en los maquis a últimos de Septiembre, con carácter forzoso pues lo amenazaron si no lo hacía con no dejarle entrar nunca en España y de recluirlo en campos de concentración. Que la única intención que traía al venir a España era de vivir con su familia que la tiene en Asturias.*

Angel Hinojar Bermejo (613-44) : *Se alistó en el maquis a últimos de Septiembre, si no lo hacía sería internado en un campo de concentración.*

Manuel Rocha Robles (652-44) : *Se alistó en los maquis a mediados de Agosto con carácter forzoso pues les dijeron que si no lo hacían serían llevados nuevamente a campos de concentración o trasladados al frente alemán.*

José Gispert Codina 652-44) : *Se alistó en el maquis a fines de Agosto con carácter forzoso porque le dijeron que si no se alistaba lo meterían en campos de concentración.*

Juan Ferrez Julia (652-44) : *Se alistó a mediados de Agosto con carácter forzoso, ya que lo amenazaron que de no alistarse lo meterían en un campo de concentración.*

Pedro Bastida Fernández (697-44) : *Se alistó en el maquis con carácter forzoso pues de no hacerlo le amenazaron con llevarlos a campos de concentración. La única intención que tenía era la de vivir con su familia que la tiene en Córdoba.*

Joaquín López Chao (697-44) : *Se alistó en Unión Nacional el diez de Agosto obligado por los dirigentes de la misma, siendo incluso amenazado con recluir a sus padres que con él vivían, con llevarlos a un campo de concentración en caso de que se negase.*

Macedonio Serrano Ortega (697-44) : *El 9 de Octubre se alistó en el maquis con carácter forzoso pues de no hacerlo así los meterían en campos de concentración, la única intención era la de vivir con su familia que la tiene en Yecla.*

Francisco López Melgarejo (698-44) : *Se incorporó al maquis a mediados de Septiembre. Lo amenazaron con meterlo en la Carcel o en un campo de concentración. Tenía la intención de venir a España para reunirse con su familia que reside en Alhama.*

Francisco Valdivia Ramos (698-44) : *Se alistó al maquis a mediados de Septiembre. En el pueblo donde él estaba les habían dicho que Unión Nacional llamaba a filas a todos los españoles residentes en Francia. Se alistó creyéndose obligado y ante el temor también de ir a un campo de concentración.*

Tous ces témoignages expriment la peur d'être envoyé dans un camp de concentration. Quel sens convient-il de donner à ce terme ? S'agit-il de celui, auquel j'ai déjà fait référence, défini par Albert Sarraut, et rapporté par Geneviève Dreyfus-Armand⁵⁵ ?

Ou bien s'agissait-il également, à cette époque, des camps allemands, dont on parlait sans en imaginer encore l'horreur ? Quoi qu'il en soit, leur crainte exprimée

DREYFUS-ARMAND Geneviève, op.cit., p.61.

était dénuée de tout fondement, alors que la France était en grande partie libérée par des forces dont beaucoup avaient fait partie. Il n'est pas douteux en tout cas qu'ils reprennent un argument qui avait toute sa raison d'être sous l'Occupation. Rappelons pour mémoire les 6503 Espagnols déportés à Mathausen. Ces hommes font comme si rien ne s'était passé en France depuis le 6 Juin 1944.

***Angel Hernández García (63-45) :** Se alistó en el « maquis » el 25 de Agosto con carácter forzoso, pues le dieron a elegir entre venir a España o ir al frente alemán y optó por lo primero con el propósito firme, de una vez en España entregarse a las autoridades como así lo hizo.*

***Vicente Cabor García (613-44) :** Que se encontró en Unión Nacional porque le obligaban a hacerlo, y en caso contrario los enviaban al frente alemán, que esto lo hizo en el mes de Septiembre último.*

***José Izquierdo Moya (613-44) :** Hacia el día cuatro o cinco de Septiembre le obligaron a decidirse por ir al frente alemán a luchar o a España y optó por lo último encuadrándose por este motivo en Unión Nacional.*

***Eugenio Martín García (658-44) :** Se alistó en el maquis el 12 de Octubre con calidad de forzoso porque si no lo amenazaron con llevarlo al frente alemán y que su intención era de venir a España y marchar a Arrigorriaga donde tiene su madre para vivir con ella. Intentaron venir antes a España pero no les dieron pasaportes y decidió por eso venir como pudo y para eso se enroló en el maquis.*

***Julián Bretones González (695-44) :** Dijo que a últimos de Agosto se alistó en el maquis con carácter forzoso, pues caso de negarse le amenazaron con llevarle a un frente de guerra bien al alemán o al Japón y ante tal dilema se alistó con el propósito de una vez pasada la frontera entregarse a las autoridades españolas.*

La menace exprimée ici est que ces hommes soient envoyés sur le front allemand, pour combattre donc. Encore une fois des propos peu crédibles de la part de ces hommes combattants, qui venaient bien en Espagne pour combattre, si besoin était. Quant à Julián Bretones qui parle d'être envoyé sur le front japonais, on aurait l'impression, si le contexte n'était pas dramatique qu'il se moque ouvertement de ses

interrogateurs. En cela la réponse donnée (et antérieurement exploitée) par Bienvenido Serrano Diaz, Ciriaco Ollero Bernardo, José Vicente Llorca Climent était plus explicite : à combattre pour combattre, le temps était arrivé de revenir le faire en Espagne !

***Gerardo Herranz Pozas (603-44) :** Previamente les habían obligado a alistarse en Unión Nacional, de donde los enrolaron en el maquis diciéndoles que venían a hacer guardia en la frontera. Que lo hizo, porque al haber trabajado para los alemanes era mal considerado por el resto de los españoles que se hallaban en Francia.*

***Modesto Herranz Pozas (603-44) :** se decía que los que habían trabajado con los alemanes serían considerados colaboracionistas.. al ofrecérsele alistarse como voluntario no lo dudó. Pero ello porque se le dijo que su única función sería guardar la frontera, sin que se les hablase de una irrupción armada en España.*

***Julián Velarde Pérez (613-44) :** hacia el día 25 (de Septiembre), por una orden general hubo de enrolarse en la brigada número 53, ya que si no lo hacía era considerado como colaborador de los alemanes.*

***Victoriano Velarde Pérez (613-44) :** Hubo de hacerlo porque le achacaban los franceses de haber colaborado con los alemanes y con el fin de que no lo pudiesen coger se enroló en Unidad Nacional el día veinticinco de Septiembre*

***Aquilino Moreno Calle (687-44) :** dijo que se alistó en el maquis a primeros de Agosto, que se alistó por que los jefes de los grupos en que trabajaba le decían que si no se alistaban en el maquis serían considerados como alemanes y debido tambien por otra parte a la propaganda que hacían los dirigentes de Unión Nacional que les decían que el ejército estaba sublevado y que tenían que venir a unirse a ellos.*

Certains déclarent que le fait d'avoir travaillé pour les Allemand faisait d'eux des gens suspects, mal considérés, ou considérés comme Allemands ou collaborationnistes. Là encore des allégations sujettes à caution, qui prenaient sûrement appui sur ce qui se passait en France à ce moment mais qui ne les

concernait pas vraiment puisqu'ils avaient pour la plupart pris une part plus ou moins active à la Résistance et qu'ils s'étaient donc trouvés en France dans le camp des vainqueurs !

Nombreux étaient les Espagnols qui avaient été contraints de travailler collectivement pour les Allemands, après l'avoir fait pour les Français, dans des conditions difficiles et en commençant bien souvent une résistance passive, voire des actes de sabotage.

***Ramón Horta Ariño (652-44) :** Se alistó en el maquis el 25 de Septiembre, con el propósito de venir a España a implantar la Unión Nacional, se alistó forzosamente e incluso llegaron a amenazarles con las armas si no lo hacían.*

***Manuel Esteban Pérez (695-44) :** Se alistó en el maquis a primeros de Septiembre con carácter forzoso porque le amenazaron si no lo hacía con matarlo. Que no tenía otra intención que pasar a España para vivir con su familia que la tiene.*

Ils ne sont pas nombreux à présenter la menace de mort comme un argument contraignant. Il est vrai que cela peut paraître manquer vraiment de cohérence !

***Mariano Saludas Mur (603-44) :** Se alistó en el maquis el 24 de Agosto, lo hizo porque sino se alistaba, no le dejaban trabajar en Francia*

***Juan Garvi Muñoz (613-44) :** Se alistó hacia el día veinticinco del pasado mes porque se le dijo que tenía que afiliarse para guardar la frontera franco-española y que si no lo hiciese sería castigado.*

***Amador Guijarro López (613-44) :** hacia el veinte de Septiembre fue requerido para formar parte de la Unión Nacional de Españoles y no encontrándose con ánimos para ingresar en dicha organización fue amenazado con quitarle la cartilla de alimentación.*

Ramón Labarta Elbaile (691-44): se alistó en el « maquis » a últimos de Agosto con carácter forzoso, pues de no hacerlo no le dejarían vivir ni en Francia ni en España, y como temía represalias con su familia residente en Francia, optó por alistarse y venir a España.

Ces quatre derniers témoignages cherchent à montrer la peur qui pouvait régner en France et cette insécurité dont ils étaient victimes ! Beaucoup des arguments prennent sûrement fondement sur ce qu’avaient été leurs conditions de vie pendant l’Occupation mais ce qui se vivait en France à la Libération n’avait pas de quoi leur faire peur. C’était tout simplement dans leur interrogatoire le premier élément donné pour tenter de diminuer leur responsabilité face à la justice espagnole.

Ceux qui déclarent un engagement forcé, accompagné de mensonges

Ils sont moins nombreux que précédemment, mais constituent néanmoins vingt et une déclarations :

José Broncano García (603-44) : *Lo hizo porque le había dicho que aquí no les pasaría nada y podía venir a su casa tranquilamente.*

Manuel Nivera Borrás (603-44) : *Se alistó a finales de Septiembre, porque le obligaron diciéndole que tenían que conquistar España.*

Emilio Ramírez Bravo (613-44) : *A últimos de Agosto se alistó en Unión Nacional porque le obligaron diciéndole que tenían que venir a guardar la frontera y que posteriormente a últimos de Septiembre los trajeron cerca de la frontera y les dijeron que tenían que venir a España.*

José Martín García (658-44) : *Se alistó en el maquis hacia el día doce de Octubre, con su hermano engañados por los dirigentes de Unión Nacional que les dijeron que una vez que entraran en España les dejarían en Bilbao, y como hace seis años que no ven a su madre decidieron venir convencidos de que no tenían que hacer guerra en España.*

Severiano Blanco Paredes (658-44) : *A mediados de Septiembre se alistó en el maquis con carácter forzoso pue le dijeron que en España había un nuevo gobierno que reclamaba sus servicios y que podrían venir libremente.*

Angel Rodríguez Barbaroja (658-44) : *se alistó a mediados de Agosto con carácter forzoso pues le dijeron que si no venía a España ahora no podría venir nunca, que su única intención al venir era la de trabajar y vivir con su familia*

Marcelino Santamaría Alonso (698-44) : *Se alistó en el maquis el 10 de Octubre porque les habían dicho que en España estaba ya todo arreglado para que podrían entrar libremente.*

Preguntado ¿por qué vinieron con armas si estaba todo ya arreglado ?

Dijo que venía a España a restablecer el orden y a unirse con el ejército pues según les habían dicho que toda la fuerza armada estaba de su parte y esperando que llegaran.

Eusebio Ferrandis Morillas (698-44) : *Se alistó en el maquis el día 15 de Octubre, porque le dijeron que ya en España dejaban entrar a todos los Españoles.*

Preguntado ¿por qué si dejaban entrar a todos los Españoles vinieron con armas ?No sabe porque les trajeron con armas, que tampoco él se podía explicar como si dejaban entrar a todos los españoles, les hacían venir por montes y armados.

Juan Parra Méndez (690-44) : *Le dijeron los dirigentes del maquis que si no venía ahora a España no podría hacerlo nunca. Que como está en edad de quintas (del 44) tenía intención de venir a cumplir el servicio militar, y como antes había intentado venir y no le dejaron, aprovechó para pasar con el maquis y quedarse en España para trabajar. Se le alistó al maquis a primeros de Octubre que sus propósitos eran primeramente pasar a España y fijar su residencia y después cumplir con sus deberes militares.*

Pour ce premier groupe, le mensonge qui leur a été fait était qu'ils pouvaient rentrer en Espagne et donc revoir leur famille tranquillement et librement pour reprendre les adverbies utilisés. N'insistons pas sur l'in vraisemblance de ces propos.

Francisco Rodríguez Gómez (652-44) : *Se alistó a primeros de Septiembre con el fin de entrar en España para unirse al Ejército español que según sus jefes les decían se había sublevado.*

José Ros Carrascón (697-44) : *se alistó a fines de Agosto con carácter forzoso y que les habían dicho que en España el Ejército estaba sublevado, esperando que llegaran para implantar un nuevo régimen.*

Ces deux déclarations laissent entendre que l'armée espagnole s'était soulevée contre le régime. J'ai déjà indiqué précédemment qu'il existait

effectivement dans une partie de l'armée espagnole des courants cherchant une sortie honorable, dans le cas où les Alliés auraient envahi l'Espagne. Mais ces militaires, monarchistes pour la plupart étaient bien isolés au sein de l'Armée. Alors que l'on puisse penser que parmi les réfugiés espagnols la rumeur circulait d'un possible soulèvement de l'Armée, cela ne fait aucun doute, mais de là à considérer ceci comme un fait acquis et avéré, nous avons du mal à croire que cela ait pu être le cas.

Angel Robisco Abanades (613-44) : Que a últimos del pasado mes de Septiembre, se alistó en Unión Nacional, engañado por la propaganda que se hacía en Francia en donde decían que en España había estallado una revolución o algo parecido y que todos los españoles tenían que venir a terminar lo que ya se había empezado para el bienestar de España.

José Campos Pallarés (652-44) : Se alistó a mediados de Setiembre con carácter forzoso pues fueron a buscarle dos españoles acompañados de unos franceses los cuales le dijeron que se trataba de una movilización obligatoria, y que se tenían que luchar al venir a España ya que se había implantado un nuevo régimen en el cual entraban personajes de todas las ideas políticas. Que el declarante tuvo miedo de negarse pues incluso le amenazaron y se alistó en el maquis pero quiere hacer constar que no lo hizo voluntariamente.

Carmelo Muñoz Lamuza (652-44) : se alistó a fines de Septiembre, porque les habían dicho que en España se había implantado un nuevo régimen y podían entrar libremente todos los españoles cualquiera que fuesen sus ideas.

Julian Escalera García (658-44) : se alistó en el maquis a mediados de Octubre porque le dijeron que en España había un nuevo régimen que permitía la entrada a todos los españoles cualquier que fuesen sus ideas, que la única intención que tenía al venir a España era la de ayudar a su padre que se encuentra en España y está enfermo.

José Castillo Díaz (658-44) : se alistó en el maquis a fines de Agosto obligado por los dirigentes que le dijeron que si no venía ahora no podría venir

nunca, la única intención que tenía era la de quedarse aquí y traer a su madre que está en Francia, que no había pensado ni por un momento el hacer fuego contra las tropas españolas.

***Lucas Blázquez Ortiz (687-44) :** Dijo que se alistó en el maquis con el propósito de ser un guerrillero más para poder derribar al jefe del Estado actual, general Franco y la Falange comprobando más tarde que no existe el régimen de terror que les habían dicho ni España estaba necesitada de gobernantes mejores.*

***Salvador Vidal Mila (691-44) :** Se alistó en los maquis en los últimos días de Septiembre de año en curso con el propósito de entrar en España ya que le dijeron que en Pamplona se encontraba Gil Robles y dos generales más con el Ejército sublevado para derribar el régimen de Franco.*

***Agustín Buixados Ricart 691-44) :** Se alistó al maquis porque le dijeron que en España se había establecido la « Unión Nacional » habiéndose derrocado el actual régimen, así como de que también se había implantado la monarquía con Don Juan de Borbón y Gil Robles.*

***Manuel Cañada Sánchez (697-44) :** Se alistó en el maquis a fines de Septiembre porque les habían dicho que en España se había establecido una Junta de Unión Nacional, mandada por Gil Robles y que podían venir libremente a España cualquiera que fueran sus ideas.*

***Manuel Parra Lana (698-44) :** se alistó en el maquis el 28 Septiembre. Lo hizo porque el patrón donde él trabajaba le decía que tenía que venir a España , y como creía según les decía la radio que España había cambiado de régimen y dejaban entrar libremente a todos los españoles, se alistó al maquis con el propósito de venir a España para unirse al ejército que creía estaba sublevado y formar el gobierno de Unión Nacional que había ya una representación de este en Madrid dejaban entrar a todos los españoles para formarlo definitivamente.*

Certains avancent, ici, la perspective d'un changement de régime : les termes sont souvent identiques : « un nuevo régimen en el cual entraban personajes de todas las ideas políticas ».

Nous voyons apparaître les noms de Gil Robles et de Don Juan. Comme je l'ai montré précédemment, ces allusions à une possible restauration de la monarchie étaient d'actualité. Mais d'ici à penser que des militants aguerris aient pu les prendre pour argent comptant, il y a un fossé, d'autant plus que dans les tractations de couloir qu'il pouvait y avoir, la conception « large » de l'échiquier politique, tel que le concevaient Don Juan et Gil Robles, laissait les communistes en dehors ! Alors on imagine mal comment les communistes auraient pu voir d'un bon oeil de telles négociations qui ne sont pas sans rappeler les débats des années 1976-77, lors de la légalisation des partis politiques !

Caractère obligatoire, menaces et mensonges

Ces onze déclarations regroupent l'ensemble des arguments trouvés précédemment !

***Antonio Martínez Espejo (63-45) :** Se enroló en el maquis en el mes de Agosto, con carácter forzoso pues de no hacerlo así tenía que ir al frente alemán. Que les habían dicho que al entrar en España no tenían que tirar ni un solo tiro pues estaba todo arreglado para que todos vivieran aquí.*

***Juan José de los Santos (603-44) :** A finales de Septiembre efectuó su alistamiento voluntario por habersele dicho que la entrada en España se haría sin lucha y que el movimiento de Unión Nacional ya había triunfado.*

***Algimiro Rodríguez Moreno (652-44) :** Se alistó en el maquis a fines de Septiembre con carácter forzoso pues le dijeron que si se quedaban en Francia, serían maltratados por las fuerzas francesas. Les dijeron que en España se había implantado un nuevo régimen de Unión Nacional y que les permitían la entrada a todos los españoles cualquiera que fuesen sus ideas.*

***Félix García de la Torre (687-44) :** Dijo que el día 28 de Septiembre aproximadamente se alistó en el maquis con carácter forzoso, pues de no hacerlo les amenazaban con llevarlos al frente alemán, por otra parte lo hizo debido a la gran propaganda que hacían en la que les inculcaban que estaba ya todo arreglado pues el ejército se había sublevado y que les habían dicho que había algún grupo de la policía armada que no estaba con el ejército y tenían que venir a someterlos.*

***Cándido Fraile López (687-44) :** Dijo que se alistó en el maquis a mediados de Agosto con carácter forzoso pues de no hacerlo le amenazaron con llevarlo a un campo de concentración o al frente alemán, que si traía armas era para combatir moros y alemanes que había en la frontera para obstruirles el paso, que en España no tenía que disparar pues se estaba organizando en Madrid una Junta de Unión Nacional y que podían vivir todos los Españoles cualquiera que fuesen sus ideas.*

***Francisco Romero Fernández (695-44):** Se alistó en el maquis a principios de Septiembre con carácter forzoso, pues le amenazaron que si no lo hacía lo*

matarían y no tuvo más remedio que ingresar en dicha organización. Que les dijeron que en España se les estaba esperando para implantar en España un nuevo régimen.

Antonio Pegalajar Díaz (697-44) : *Se alistó en el maquis a mediados de Septiembre con carácter forzoso pues de no hacerlo así les amenazaron con quitarles la carta de alimentación y de recluirle en un campo de concentración y optó por enrolarse en dicha organización, que según les habían dicho al entrar en España tendrían todas las puertas abiertas ya que creían estaba el ejército sublevado en contra del actual régimen.*

José González Segura (698-44): *Se alistó en el maquis el día 15 de Septiembre, con carácter forzoso, pues de no hacerlo le dijeron que ingresaría de nuevo en un campo de concentración y ante el temor de esto decidió venir a España . Que les dijeron también que aquí en España estaba el Ejército sublevado y que tenían que venir a unirse a ellos.*

Antonio Chaparro Diaz (698-44) : *Se alistó en el maquis el 15 de Septiembre. Fueron engañados por los dirigentes de Unión Nacional, que les decían que en España ya estaba todo hecho y que habían implantado un nuevo régimen que permitía la entrada a todos los españoles, por otra parte si se quedaban en Francia les decían que serían perseguidos por la policía de dicho país, que tenía intención de venir a su país a vivir con su familia que reside en Llera.*

Julio Del Blanco Martínez (690-44) : *El día 15 de Septiembre se alistó en el maquis con carácter forzoso, pues le dijeron que España estaba invadida por alemanes y que tenían que venir a echarlos y que lo ultrajaban de mal español, caso de negarse. Que otra causa motivó también su venida a España, ya que se encontraba con su padre, ciego y manco debido a un accidente de trabajo en una mina y ante las promesas que le hacían de que a la liberación de España iba a estar muy bien optó por venir para traer en su día a su padre que aquí tiene familia en León a los cuales no conoce.*

Juan Del Blanco Martínez (690-44) : *Que se alistó en el maquis a últimos de Agosto, obligado por los dirigentes del mismo, pues les decían que en España se había implantado un nuevo régimen y que podían venir libremente. Que si venían*

armados era porque les habían dicho que habían algunos núcleos de alemanes por la frontera y tenían que venir a unirse al ejército, que estaba sublevado y echarlos de España.

Parmi ces déclarations, il convient peut-être d'insister sur celles de Félix García de la Torre et de Cándido Fraile en raison de leur grade d'officier. Car leur fonction ne fait que souligner l'in vraisemblance de leurs déclarations. Comment imaginer un seul instant qu'ils aient pu être forcés à quoi que ce soit, voire même menacés et enfin dupes d'une supposée propagande. Relevons, pour finir, les propos de Julio Del Blanco qui affirme avoir cru que l'Espagne était envahie par les Allemands.

Nous voyons à la lecture de l'ensemble des déclarations sur ce sujet, qu'il y a des stratégies de défense communes et explicites. Ont-elles été définies dès le départ ou alors se sont-elles forgées dans la prison ? L'objectif pour eux était de chercher à diminuer leur responsabilité : on les a contraint, on les a menacé, on leur a menti, ils n'étaient donc que de simple exécutants d'enjeux qui les dépassaient. Ce qui était hélas vrai quelque part, mais pas dans ce sens là. Peut-on reprocher à ces hommes, en situation difficile voire dramatique, de chercher à sauver ce qui peut encore l'être en montrant qu'ils étaient là malgré eux. C'était une attitude qui, bien entendu n'avait aucun impact sur les juges, comme nous le verrons plus tard.

Les dates d'entrée en Espagne

Continuons l'examen des interrogatoires et examinons tout d'abord les dates déclarées d'entrée en Espagne qui sont résumées dans le tableau suivant :

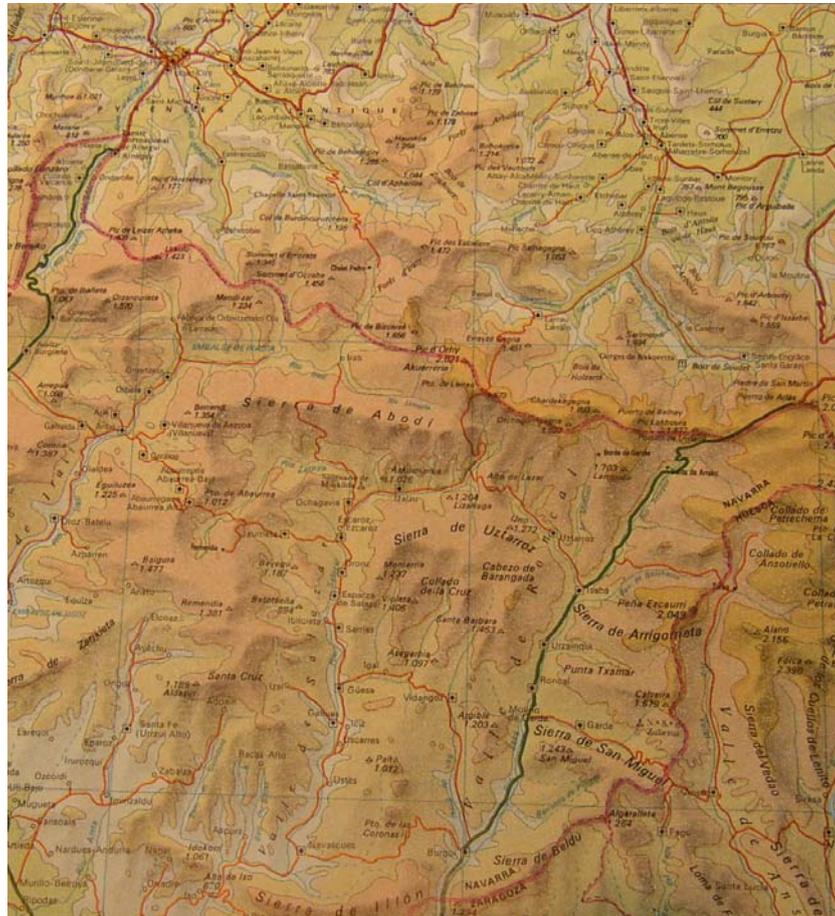
Répartition des entrées en Espagne par dates

02-October	2
3 4 - October	5
5 6 -October	1
07-October	1
10-October	2
18-October	3
19-October	4
20-October	0
21-October	1
24-October	1
Date inconnue	7

L'analyse des données permet de dégager les constats suivants. Tout d'abord, un nombre non négligeable de dossiers (17) ne comporte aucune indication de dates ; mais tout porte à penser que cette question était posée systématiquement, or un seul dossier mentionne que l'inculpé déclare ignorer la date. C'est pourtant probablement la réponse que les autres ont donnée également. Remarquons ici que la question n'en est pas pour autant réitérée comme si l'information n'avait aucune importance pour l'instruction qui mène ici un interrogatoire de routine. Bon nombre de ces prisonniers ont été arrêtés en même temps, et donc la date va figurer ailleurs.

La deuxième observation que nous pouvons dégager est que nous avons eu deux vagues successives d'entrées. Une première au début du mois d'October probablement dans la nuit du 3 au 4 October et une deuxième quinze jours plus tard aux environ du 19-20 October.

Les lieux de passage de la frontière



Si bon nombre d'entre eux déclarent ignorer par quel lieu ils ont franchi la frontière, la plupart répondent toutefois à cette question qui ne les compromettrait pas vraiment. Il apparaît que le premier groupe, entré début Octobre, est passé par Saint Pied de Port, qui devient dans une déclaration : *San Juan Pie de Porot* ! Le deuxième groupe paraît avoir franchi la frontière vers Isaba, qui revient 14 fois dans les déclarations, mais auquel il convient d'ajouter la mention Roncal, nom de la vallée dans laquelle se situe Isaba, qui était à l'époque un cul de sac. La seule route existant reliait Larraun, en France (mentionné 8 fois) à Ochagavía. Ce qui permet donc de penser que cette frontière a été franchie à travers la montagne, entre la route existante et ce qui est aujourd'hui la route qui relie La Pierre Saint Martin à Isaba pour déboucher sur la Vallée du Roncal.

Concernant les lieux cités, j'ai également répertorié les autres localités citées et en particulier les lieux de destination.

Contrairement au lieu de passage, qu'il n'était pas dangereux de mentionner, il n'y a que peu de mentions d'autres lieux. Ainsi 56 interrogatoires ne mentionnent rien . Une indication fort intéressante car elle montre que les détenus ne voulaient, ou ne pouvaient, donner aucune information sur leur mission, d'autant plus que lorsque ces interrogatoires ont lieu, fin Octobre, début Novembre, ils peuvent penser que bon nombre de leurs camarades sont sur le terrain.

Quelques uns cependant donnent des noms de villages environnants : Lecumberri, Olagüe, Izurzún, Navascués, Ochagavía, rien de bien compromettant en somme.

D'autres sont plus prolixes et indiquent qu'ils se rendaient en Aragon ou à Zaragoza. Il est également fait mention de Cincovillas, où ils se dirigeaient, dit l'un d'entre eux, « *pour y établir une tête de pont* ».

Seul l'un d'entre eux, Angel Hernández García fera la déclaration suivante sur les objectifs fixés :

tenían que pasar por montañas hasta Pamplona donde se formaría un sector que actuaría hasta Zaragoza en guerrillas de ocho diez hombres que se dedicarían a cometer sabotaje y requisas.

Il est frappant de constater qu'aucun homme ne parle de l'offensive générale menée le long de la frontière espagnole. Ce qui n'a pas de quoi surprendre dans la mesure où il n'est pas certain qu'ils aient eu connaissance de la cohérence de l'ensemble de l'opération.

Brigades et bataillons

Les interrogatoires permettent de relever les brigades et les bataillons auxquels appartenaient ces combattants, organisés militairement comme l'était le 14^e Corps de Guérilleros Espagnols en France, qui est celui qui prit une part importante aux combats de la libération de la France, à partir de juin 1944. L'organigramme de ce dernier a été reproduit par Alberto Fernández, dans son ouvrage sur les Espagnols et la Résistance⁵⁶ et il y a tout lieu de penser qu'il a été le vivier naturel de cette expédition. Or les numéros de brigades qui apparaissent, ne correspondent absolument pas. C'est donc une autre organisation qui aurait été apparemment mise en place ? Pour quelles raisons ? Il serait intéressant de pouvoir répondre à la question.

Par ailleurs, il ne me paraît pas pertinent d'avancer l'hypothèse d'un mensonge collectif pour brouiller les pistes, car il y a une cohérence certaine dans les réponses données. En tout cas, il n'y a pas de mention de l'appartenance à une division : les guérilleros ne mentionnent que des brigades et souvent les bataillons.

Quatre brigades (la 52^e, la 135^e, la 322^e et la 505^e) sont citées une ou deux fois ; ces combattants ont-ils eu plus de chance que leurs camarades ou ont-ils été capturés ultérieurement et jugés à d'autres dates ? Les conditions actuelles de recherche dans les archives ne me permettent pas de répondre à la question.

Les trois brigades les plus affectées sont les suivantes :

brigade	nombre d'arrestations
53e	10
522e	13
560e	36

Il ressort que la plupart des hommes de ces brigades, en particulier la 560^e ont été arrêtés.

C'est donc naturellement sur ces trois unités que nous avons les plus de données exploitables, en particulier pour ce qui concerne les noms des chefs des brigades et des bataillons.

⁵⁶ FERNÁNDEZ Alberto, op.cit., p.18.

Les chefs

Il faut faire remarquer d'entrée de jeu que nous retrouvons ici ici une grande imprécision lorsqu'il s'agit de donner les noms des chefs : « *no sabe* », « *ignora* », « *nunca le dijeron* », « *no lo sabe seguro* ». Quant à l'ensemble des noms cités nous pouvons observer qu'ils sont de deux types, des noms propres, réels ou supposés, et des surnoms, ce qui, pour des raisons de sécurité évidentes, était une pratique courante dans le maquis. Ce nom apparaît souvent, précédé de la mention « *un tal* », ce qui vient encore accroître le doute que l'on peut avoir quant à la fiabilité des informations données.

Quel crédit porter à tous ces noms, lorsque l'on voit des hommes ignorer le bataillon auquel ils appartiennent, tout en connaissant le nom de leur chef, ou vice-versa !

Ce qui frappe en tout cas, c'est que parmi les chefs cités, un seul figure parmi les hommes arrêtés : Felix García de la Torre, ce qui a de quoi surprendre si l'on tient compte des conditions dans lesquelles s'est déroulée l'expédition et les circonstances des arrestations. Par ailleurs, il me paraît difficile d'imaginer que parmi les hommes arrêtés figurent de chefs que leurs hommes auraient couvert.

Autre élément de réflexion, dans aucun des ouvrages faisant référence à l'exil républicain, à la Résistance ou aux guérillas, je n'ai trouvé mention d'aucun des noms cités. De la même façon, je n'ai trouvé aucun de ces noms aux archives du PCE à Madrid. Il me semble cependant utile d'en faire état ici, sans pour autant lancer un avis de recherche !

Pour le commandement de la 53^e Brigade, aucun nom de chef ne figure, par contre Moya semble être le chef du 2^e bataillon, et « *El Bigotes* » et « *El Catalán* » commandaient également des bataillons dont on ne connaît pas le numéro.

La 52^e Brigade semble avoir été commandée par un dénommé « *Quintín* » (prénom ou surnom ?). Mais le nom de « *Alejandro* » apparaît également pour la même brigade !

Le premier bataillon a pour chef Diego ; le 2^e bataillon est commandé par José Navarro ; le 4^e bataillon est commandé par Gregorio Campano, mais certains hommes nomment un certain Morella. Pour terminer le 5^e bataillon est commandé par Cayetano Cerezo, et nous ne savons pas qui commandait le 22^e bataillon !

Une parenthèse pourrait être ouverte ici pour observer que nous passons du 5^e au 22^e bataillon, sans qu'aucun homme des bataillons 6 à 21 n'ait été arrêté. Mais ces

bataillons existaient-ils ? Il semble en effet qu'il n'y ait pas une continuité automatique dans la numérotation des bataillons.

Enfin, la 560^e Brigade était sous les ordres d'un dénommé Pachín (« *un tal Pachín* »). Un des hommes, José Gispert Codina croit avoir entendu qu'il s'appelait SERVET. Donc dans le procès 687-44, la synthèse du magistrat instructeur fait apparaître la mention « *Pachín, de apellido SERVET* » ! Nul besoin de recouper l'information. Visiblement, elle n'a pour lui aucune importance.

Pour les bataillons examinons le récapitulatif suivant :

Bataillon	nom du commandant
1er bataillon	Cortés(ou Diego)
2e bataillon	Pajuelo
3e bataillon	Felix García de la Torre
4e bataillon	Victoriano Luna(ou Guitart, ou "un tal Cantador")
5e bataillon	Capitán Blas (ou Plaza)

Les noms qui ne figurent pas entre parenthèses sont ceux qui reviennent dans plusieurs déclarations, et c'est ici que nous trouvons cité Félix García de la Torre, le seul commandant arrêté. Comme la responsabilité d'officier est passible d'une peine plus lourde, Félix García de la Torre, s'empresse d'ajouter qu'il n'a commandé le bataillon que pendant dix jours, qu'il n'était que « *suplente* » et qu'il ne portait pas d'armes. C'est malgré tout lui qui sera condamné à la peine la plus lourde des inculpés (tous des officiers) du procès n°687-44 : 25 ans de réclusion.

Retenons de tout cela, une mémoire qui semble bien trop souvent faire défaut à tous ces hommes, lorsqu'il s'agit de donner des noms, ce qui pourrait mettre en péril certains de leurs camarades. Il y a, bien entendu, une volonté de minorer les responsabilités et de couvrir, autant que faire se peut, des camarades.

Le déroulement des opérations et les conditions des arrestations

Cette partie de l'interrogatoire est pour moi essentielle car elle nous permet d'entendre la parole de ces hommes. Dans un souci de brièveté, je n'ai retenu que les passages qui me semblaient les plus significatifs et certains des prévenus ne figurent pas parce que la transcription de leur témoignage était réduite au minimum. J'ai été tenté de les inclure ici, dans le corpus principal car j'avais le sentiment qu'en les reléguant en annexe, je réduisait la parole de ces combattants à un simple objet d'étude. Cependant, en considérant la longueur de l'ensemble (une vingtaine de pages), je me suis résigné à les faire figurer à la fin de ce travail⁵⁷, en envisageant ultérieurement une analyse textuelle plus avancée.

Le contenu des témoignages

Nous pouvons, tout d'abord, remarquer que les informations se recoupent d'une déclaration sur l'autre, mais elles sont loin d'être standardisées. La diversité des discours nous laisse penser que c'est globalement leur parole qui été retranscrite ici par le greffier.

Ces paroles, bien sûr, font état de l'échec qu'a représenté dès le début cette opération. Comme aucun de ces hommes ne fait un récit distancié et détaillé, parce que ces événements viennent de se produire, qu'ils sont en état d'arrestation et que nous avons entre les mains les procès-verbaux d'un interrogatoire, il nous revient de remettre un peu d'ordre pour reconstituer les faits tels qu'ils apparaissent, éparés et par bribes, dans ces témoignages.

Mariano Saludas Mur fait état d'un groupe de 300 hommes, dans la 52^e brigade et Angel Buixados, parle, de son côté d'un groupe de 35 hommes auquel il appartenait. Pourrait-on y voir la configuration normale, à savoir 300 hommes pour une brigade et une trentaine d'hommes pour un bataillon. Dans ce cas, c'est bien quelques milliers d'hommes qui faisaient partie de l'expédition, dans la mesure où ce sont quatre ou cinq brigades qui sont mentionnées, nous aurions ainsi une hypothèse d'un contingent de 1000 à 1500 hommes, ce qui n'est pas rien.

Nous pouvons constater également que pour certaines unités les errances ont été longues. Tous les hommes de la 53^e brigade, jugés dans le procès n°613-44, font état de dix huit à vingt jours de déplacements. Or ces déplacements se font dans une zone géographique très réduite, très proche de la frontière et qui, d'après leurs

déclarations, n'était pas pour eux un terrain à contrôler mais un lieu de passage, puisqu'ils déclarent à plusieurs reprises vouloir se rendre en Aragon, et dans un premier temps à Cinco Villas qui était le point de ralliement. Or en dix huit, jours ils ne sont parvenus à s'éloigner de la frontière que de quelques kilomètres, sans s'éloigner des Pyrénées et sans, par exemple, quitter la vallée du Roncal. Nous pourrions formuler deux hypothèses. Tout d'abord, ils ne devaient en réalité pas aller plus loin pour le moment et sans chercher le contact avec l'armée espagnole, retenir le plus grand nombre d'hommes sur la plus grande distance possible, afin d'interdire au général Yagüe de concentrer l'ensemble de ses troupes sur l'objectif principal : la vallée d'Aran. Ou alors, comme ils le laissent entendre, ils ont été dans l'incapacité de faire face à l'armée espagnole, dont on sait qu'elle était fort bien organisée et attendait de pied ferme toute incursion sur le territoire espagnol. Il se pourrait que les deux hypothèses doivent être retenues : l'ouverture d'un front dans cette zone mais également leur rapide incapacité à le tenir.

L'ensemble des témoignages des combattants de la 522^e et de la 560^e brigade concordent sur la violence des combats qui les ont opposés à l'armée. L'affrontement a eu lieu à trois reprises et semble avoir atteint son paroxysme les 25 et 27 Octobre. Les témoignages sont contradictoires en ce qui concerne les victimes : Ramón Labarta Elbaile évoque 25 victimes entre les morts et les blessés. José Ros Carrascón fait mention de seize morts abandonnés et de 15 blessés, eux aussi abandonnés dans des bergeries (« *bordas* »). Joaquín López Chao est plus mesuré, pour lui ce sont six morts et quinze blessés et Vicente Llorca avance trois morts dans leurs rangs et six chez les franquistes.

Les sept accusés du procès n° 652-44 ont tous été blessés lors de ces combats. Ils souffraient de blessures apparemment légères à la jambe pour bon nombre d'entre eux. José Campos Pallarés déclare qu'il a été blessé à l'oeil par un des ses camarades alors qu'il tentait de passer à l'ennemi. La réalité ou une façon de montrer sa bonne foi ? On peut pencher pour la deuxième hypothèse dans la mesure où il ne donne pas le nom du camarade zélé.

Il en va de même pour la 522^e brigade. D'après Francisco Romero, le troisième jour ils ont eu à subir des tirs nourris (« *un fuerte tiroteo* ») et la brigade s'est trouvée dispersée, certains vont se retrouver seuls ou en petits groupes.

Comme les autres, c'est dans les bergeries qu'ils vont trouver refuge. Les bergeries très nombreuses dans cette région, sont ces cabanes isolées dans lesquelles

⁵⁷ Cf Annexe 13, p.211-228.

le berger et parfois le troupeau trouvent refuge ; elles constituaient , pensaient-ils un abri relativement sûr.

Nous voyons bien déjà la triste situation de déroute de cette expédition. Tout donne à penser que la plupart de ces hommes se sont perdus, malgré les cartes dont disposaient les chefs, comme l'indique Angel Hinojar : Moya, qui commandait un des bataillons de la 53^e brigade, avait une carte avec laquelle il les dirigeait ! De son côté Juan Garvi explique que pendant dix huit jours « *il n'ont fait rien d'autre que de marcher dans la montagne sans savoir quelle direction ils prenaient...à deux reprises ils ont traversé des routes dont ils ne savaient pas où elles menaient* » !

Dans ce que l'un d'entre eux qualifie de débandade, ils vont tenter de revenir en France en repassant la frontière toute proche. Et c'est bien là que tout devient dramatique, ils ne parviennent pas à retrouver cette frontière. Ce repli s'effectue dans le plus grand désordre : ils doivent éviter les bourgades, ce qui n'est pas facile dans l'ensemble de vallées étroites de la région, où les villages occupent l'ensemble de la largeur de la vallée, et peut-être essayer de se déplacer de nuit. Ces vallées sont la plupart du temps perpendiculaires à la chaîne des Pyrénées, mais il existe aussi des vallées parallèles à ces mêmes Pyrénées. C'est sûrement ce réseau compliqué de vallées qui a dû poser problème à nos combattants qui, hélas, ne connaissaient pas le terrain.

Il faut surtout ajouter à cela les conditions climatiques particulièrement difficiles en cet automne 1944. Tout d'abord la pluie - comme le souligne Juan Garvi, « *andaban muy mojados* » - qui rend les déplacements difficiles et qui réduit la visibilité. Elle était sûrement accompagnée de brouillard et de ce fait empêchait de s'orienter, ne serait-ce que par les mouvements d'un soleil caché en permanence. De plus, les premiers froids hivernaux étaient au rendez-vous : Juan Battló a eu les pieds gelés et est ainsi resté seul dans une bergerie pendant trois ou quatre jours.

Errant seuls ou en groupe, blessés ou valides, ils doivent affronter le froid rude d'un hiver qui s'annonce ; bon nombre de témoignages souligne cette nécessité de chercher à se réchauffer, et donc à allumer du feu dans les bergeries.

Angel Hinojar parle même d'un feu allumé en plein air : « *estaban calentándose en el monte en una hoguera* ». Cela nous montre la situation de détresse dans laquelle ils étaient pour négliger ainsi toute consigne élémentaire de prudence. Agir de la sorte c'était se rendre visible de loin et il n'est pas surprenant que très vite ils se soient retrouvés cernés par les soldats.

L'autre difficulté majeure à laquelle ils sont confrontés est celle de la nourriture, comme le souligne Jesús Fortea Moreno : *estaban muy cansados y tenían hambre* ». Comment se procurer de la nourriture, alors qu'il est impossible de se rendre dans les villages et qu'ils avaient la consigne d'éviter le contact avec la population.

Mais la situation devait être si difficile que nous voyons le groupe de Jesús Fortea parler avec des ouvriers et leur contremaître qui travaillaient sur le bord de la route. Ce sont eux qui leur indiquent une bergerie pour s'y abriter et qui leur donneront un peu de nourriture et du vin. Leur solidarité évidente va jusqu'à les mettre en garde contre la présence de l'armée.

L'armée va progressivement les cerner et c'est ainsi qu'ils finissent par se rendre. Mais dans leurs dépositions ils mettent en avant le fait qu'ils ont évité de tirer des coups de feu contre les soldats ; ils ont déposé les armes ou bien ils les ont abandonnées. Mariano Saludas Mur va même déclarer qu'il les a cachés dans un buisson (« *bajo un matorral* »).

Comme je l'ai déjà dit, la plupart du temps les déclarations des guérilleros sont consignées telles quelles. Nous ne sommes pas face à un interrogatoire où toutes les questions et les réponses sont transcrites avec soin, le document en notre possession est sur ce plan très synthétique. Cependant, il arrive que comme pour Angel Hinojar Bermejo, nous trouvons des questions additionnelles :

Preguntado : explique cómo fue que hubiese heridos por parte de los soldados cuando dice que no hubo nadie de su grupo que hubiera hecho fuego contra los mismos.

Dijo que es posible que esto ocurriera entre ellos mismos, ya que habían formado un corro dejando en el centro a los maquis.

Pris en flagrant délit de mensonge, Angel Hinojar ne se désarme pas et fournit une explication peu plausible qui est consignée comme telle.

Francisco Valdivia Ramos se lance dans une explication encore plus alambiquée et encore bien moins vraisemblable :

Preguntado ¿por qué hizo fuego? Dijo que fue porque creía que eran soldados alemanes que les habían dicho que había, cuando vio que eran fuerzas del ejército no disparó más y aprovechó el segundo combate para abandonar la brigada.

Si ce n'étaient les circonstances, nous pourrions en rire, car pas un instant un juge instructeur ne pouvait croire une telle invention.

Quoiqu'il en soit, nous savons que leur parole n'avait que peu d'importance et que sur ce sujet, dans les dossiers figure systématiquement une note rédigée par l'armée qui décrit les circonstances des arrestations, et la formulation est toujours identique, ils ont tous été arrêtés les armes à la main. Donc entre la parole de l'un et celle de l'autre, comment douter un instant que la parole d'un membre de l'armée franquiste ne l'emporte devant un tribunal militaire sur celle d'un combattant républicain !

Terminons cet examen par les témoignages de ceux qui cherchent à nier leur participation active pour réduire leur responsabilité et obtenir le cas échéant une peine moins lourde. Leur argumentation est souvent identique : il ont souvent pris comme point de départ le fait qu'ils avaient été trompés et que leur désir, dès qu'ils l'ont compris, était de se rendre. Certains, comme Manuel Niveras Borrás utilisent le terme désertion, c'est à dire un acte volontaire pour qualifier leur situation. José Martín prétend même qu'il n'a pas pu se rendre car « *estaban vigilados en permanencia por los oficiales del batallón al que pertenecían* ». Il déclare qu'il a profité d'un échange de coups de feu pour se séparer de l'unité. Nous pouvons penser, au vu des autres témoignages, que la séparation n'a pas été recherchée, mais que, comme pour les autres, les circonstances l'ont imposée.

Cette partie s'avère donc très intéressante, car au-delà du cadre convenu de l'interrogatoire, les déclarations dûment déchiffrées nous livrent de nombreuses informations sur l'opération menée et sur les conditions dans lesquelles elle s'est déroulée.

Les enquêtes politico-sociales

Nous avons déjà utilisé la source que représentaient ces enquêtes politico-sociales, pour dresser une photographie plus précise des inculpés puisqu'elles nous livraient leurs antécédents politiques. Mais ces documents méritent une exploitation complémentaire difficile à quantifier et à synthétiser dans des tableaux statistiques. Comme auparavant, c'est ici le texte même qui nous intéresse. Il y a d'abord le contenu, bien sûr, qui ne nous révèle pas d'éléments inconnus des historiens. Autrement dit, les fragments d'histoire racontés sont autant d'épisodes maintes fois répétés. Mais ici ce ne sont pas des témoignages mais des documents administratifs rédigés dans le cadre des enquêtes politico-sociales. Et l'intérêt, pour nous, réside tout autant dans les faits eux-mêmes que dans la façon dont ils sont dits, rédigés et consignés.

Ils sont tout à fait porteurs, par exemple, de la charge de haine qui pouvait exister à l'époque. Ils mettent en évidence que les vainqueurs d'une guerre sont devenus les gestionnaires d'un pays, et qu'ils ont configuré le régime sur de tels présupposés et de telles pratiques.

Une charge de haine qui ne se limite pas à la période de la guerre, car ce n'est pas la guerre qui l'a construite, mais une charge dont la guerre a été la conséquence. Cette enquête politico-sociale était systématique et chaque dossier en comporte une.

Le magistrat instructeur envoie un courrier à la Garde Civile, à la Mairie (de naissance ou de résidence) et au chef local de la Phalange (FET). Par contre, certains dossiers ont des retours incomplets et nous ne disposons pas systématiquement des trois réponses mais parfois d'une ou deux réponses seulement. Par ailleurs, les réponses peuvent être très brèves, et de ce fait peu exploitables, dans la mesure où la demande formulée par le juge d'instruction est vague : il n'y a pas de questions précises !

Enfin, je ne me suis pas placé pour ces documents dans la même optique que pour la parole des inculpés qui en exprimant souffrance et désarroi méritait que je mette chacun d'entre eux sur le même plan. C'était donc une optique plus « subjective ». Ici, j'ai préféré sérier les réponses. Dans un premier temps, j'ai synthétisé les réponses qui sont les plus fréquentes, tout en gardant le poids des mots prononcés. Puis j'ai retenu seize dossiers sur lesquels je souhaite insister.

Parmi les caractérisations le plus couramment reprises nous trouvons par exemple :

*dicho individuo era elemento muy extremista.
Siendo de extrema actividad propagandística.*

Ce qui pourrait signifier que nous avons à faire à un militant politique ou syndical, qui ne cache pas ses idées et qui essaie de les propager. Le terme « *desafecto* » est bien sûr très fréquent :

*Se considera como muy desafecto.
Está conceptuado como desafecto a la Causa Nacional.*

C'est le constat qui est fait, alors que la formulation "*peligroso*" est bien entendu plus forte et nous réfère à la "*peligrosidad social*" qui avait été réglementée par une loi.

*Se le considera peligroso para el Movimiento Nacional.
Se le considera peligroso para la Causa Nacional-Sindicalista.*

Cette dangerosité sociale est en effet à mettre en rapport avec le danger que l'individu en question peut représenter sur le plan idéologique. Mais, dans l'escalade verbale nous allons aussi trouver :

*se le considera como peligroso y desafecto.
"Debido a su mala actuación, considerándole desafecto y peligroso
para la Causa Nacional."*

Les formulations suivantes nous mènent sur un autre terrain:

*Estaba mal conceptuado en su vida social, tanto por sus ideas como por su
convivencia con individuos maleantes.
Por su pésima actuación durante el Alzamiento.
Siempre ha observado malísima conducta en la barriada.
Está muy mal conceptuado en su vida pública y privada, es enemigo de la
religión.*

Siempre observó mala conducta.

Nous voyons comment le glissement s'opère du politique vers le moral. Ses camarades sont de vulgaires voyous (“*maleantes*”). Il avait une mauvaise conduite, laquelle bien entendu n'est pas définie, il suffit de considérer qu'elle est mauvaise. Quant à la définition “*está mal conceptuado*”, elle prêterait à sourire dans un autre contexte.

Un des annotations , est plus précise puisque la personne en question est ennemie de la religion, ce qui en dit long.

Passons aux faits reprochés, ils reviennent régulièrement: vols, saccages, arrestations, destruction d'églises :

En unión de otros tomó parte en saqueos y detenciones de personas de derechas,. y ordenaba El robo y los saqueos con los del Comité Revolucionario.

Intervino en robos, saqueos y en la destrucción de los templos de esta ciudad.

Tomó parte en incendios, robos, saqueos y demás desmanes cometidos en esta comarca.

En esta localidad era miliciano armado, dedicándose a detener a personas de orden y también a robos e incautaciones de bienes.

Interviniendo en robos y saqueos.

Intervino en detenciones de personas de derechas y saqueos.

Se destacó por sus ideas devastadoras, tomando parte en robos y saqueos.

Dedicándose a calumniar a las personas de orden detenidas y pidiendo fueran matadas.

Tomó parte en cuantas huelgas y motines de caracter revolucionario tuvieron lugar en esta ciudad.

Durante el Movimiento y en los primeros días se portó voluntario en las llamadas milicias populares prestando guardia con armas en patrullas y controles.

Les accusations peuvent même être encore plus graves comme nous allons le voir par la suite, car tout cela demeure vague. Cependant, sans anticiper, nous pouvons dire que cela n'avait pas de répercussions sur les sentences prononcées. A procès collectif, sentences collectives!

Continuons ce florilège en citant des formulations qui établissent la culpabilité idéologique à partir des positions des autres membres de la famille!

No obstante se sabe que la familia era de tendencia franca y abiertamente izquierdista.

Es el dicho padre peligroso para la España Nacional.

El padre de profesión arriero, muy adicto a los marxistas, como igualmente el resto de la familia, que reside en esta población, conocida por “yerno de Oliva”, todos extremistas.

Il suffit pour cela de prendre le terme “antécédent” au sens le plus large!

Terminons par les exceptions dans cette terrible liste: parfois nous trouvons tout de même des formulations contraires pour présenter des personnes qui ont été soi-disant contraintes :

Observó buena conducta y moralidad y no se le conocieron antecedentes político sociales son extremistas.

Se marchó forzosamente al derrotado ejército rojo.

Hijo de familia modesta pero honrada, al parecer se afilió a UGT para fines de trabajo y se dice marchó al ejército rojo por la presión de sus compañeros.

Il est bien difficile ici de démêler le vrai du faux. Ce n'est d'ailleurs pas le propos car nous n'en avons pas les moyens, mais cela nous rappelle une réplique que Carlos Saura mettait dans la bouche de Paulino, dans le film *¡ Ay, Carmela!* :

*No se apure, señora, los que somos inocentes, no tenemos nada que temer*⁵⁸.

Mais un tel argumentaire dans le dossier n'était pas suffisant pour changer le sort de l'inculpé, comme si tout était déjà écrit d'avance.

Nous allons maintenant passer en revue les seize cas retenus pour un examen plus approfondi, en précisant toutefois que je n'ai pas reproduit l'intégralité du courrier renvoyé par les autorités concernées, mais que j'ai essayé de choisir les passages qui me semblaient les plus significatifs.

⁵⁸ SAURA Carlos, *¡ Ay, Carmela!*, Paris, L'Avant Scène-cinéma ,n°486, novembre 1999, p.32.

Antonio Martínez Espejo (691-44)

Courrier de la Garde Civile

El cual desde antes del Movimiento Nacional, pertenecía a las JSU, intervino en cuantas huelgas de campesinos hubo en esta localidad, muy activamente. Estallado el GMN, se puso incondicionalmente a las órdenes del Frente Popular, y armado de escopeta tomó parte en detenciones, saqueos, destrucción de Imágenes e incendios de templos, hizo Guardia armada en las Cárceles y Checas en donde se maltrataba a las personas de orden y que despues muchas de estas fueron asesinadas.

Despues se encuadró voluntario en la 24 Brigada roja que se formó en esta ciudad, la que se distinguió por los muchos crímenes que cometió durante su existencia, en donde este individuo alcanzó la graduación de teniente.

Courrier de la Mairie de Martos(Jaen)

Es persona de pésimos antecedentes, al iniciarse el periodo revolucionario en el año 1936, se armó de escopeta e hizo saqueos y detenciones en personas de orden siendo algunos de ellos víctimas de los rojos, también se enroló en la brigada 24, roja y por su bandidaje obtuvo el grado de Teniente, no sabiéndose nada de él desde el tiempo transcurrido hasta la fecha.

Courrier du chef local de la FET y de las JONS

Este sujeto cuando la subversión del 34 intervino en las huelgas de campesinos muy activamente. Siendo afiliado a la JSU de cuyo partido era un gran propagandista.

El 18 de julio, fue uno de los primeros que con escopeta salió a la calle, interviniendo en saqueos y destrucciones de templos y detenciones de personas de derechas, las cuales por este y sus secuaces eran trasladadas a las Cárceles o Checas donde eran atormentadas y asesinadas. Más tarde se enroló voluntario a la 24 brigada que tantos desmanes cometió en esta ciudad en la cual, mandada por el cabecilla Vilches (ya fusilado), alcanzó el ya mencionado sujeto el grado de teniente por sus malas hazañas.

Ce courrier est intéressant car il nous donne une bonne image du vocabulaire et aussi de la graphie employés dans les rapports. Ainsi, j'ai respecté les majuscules (Imágenes etc...) telles qu'elles figurent dans le document, comme si en l'occurrence

la majuscule conférait à l'image sainte une dimension hautement plus sacrée et le crime commis était ainsi d'autant plus grave. Bien sûr, la fiche de Antonio Martínez Espejo est accablante car elle mentionne sa participation à des assassinats contre des « *personas de orden* », formule souvent employée et dont on voit, si on pouvait en douter, qu'il s'agit de « *personas de derechas* ». Insistons également sur l'assimilation avec des délinquants de droit commun « *bandidaje* » et le recours systématique à un vocabulaire outrancier : « *desmanes, secuaces* ».

Enfin le document donne quelques indications sur la journée du 18 Juillet 1936 à Martos. A ce propos, nous allons remarquer que les documents retenus proviennent souvent de petits bourgs d'Andalousie et d'Extrémadure, témoignant directement de la situation très tendue qui régnait depuis longtemps dans des régions où l'exploitation des paysans journaliers avait accumulé la haine et la violence.

José Broncano García (603-44)

Courrier de la Garde Civile

era de izquierdas avanzado, como igualmente sus familiares.

Nouvelle note de la Garde Civile

Perteneció a los partidos de izquierda, de los que era un elemento avanzado, como igualmente todos sus familiares. No se tiene noticia de que haya intervenido en el pueblo en hechos delictivos.

Courrier de la Mairie de Castuera (Badajoz)

era elemento destacado de las juventudes socialistas y como tal tomo parte en unión a las milicias rojas, en el asalto a este pueblo donde se cometieron multitud de asesinatos y saqueos en los que participó el informado.

Como escopetero de las guardias rojas practicó detenciones de personas que posteriormente fueron asesinadas jactándose públicamente de ellos. Tomó parte como escopetero en los asesinatos cometidos en esta plaza el día 12 de Septiembre de 1938.

Por sus instintos criminales está considerado peligroso para Nuestra Santa Causa.

Por Dios, España y su revolución nacionalsindicalista.

Courrier du chef local de la FET y de las JONS

Actuó con las fuerzas rojas que asaltaron el pueblo el 25 de julio de 1936, tomando parte directa en los asesinatos cometidos en esta localidad en dicho día y en los posteriores que fueron sucediéndose. Continuo agitador de las masas, figuraba siempre a la cabeza de la turba para cometer todas las atrocidades que se llevaron a cabo entonces en vidas y haciendas. Tomando parte en requisas y en hechos de guerra que tuvieron lugar en otros pueblos de esta provincia y siempre con el carácter de voluntario.

Je retiendrais deux éléments, tout d'abord la contradiction qui existe entre le rapport de la Garde Civile, qui déclare n'avoir aucun élément sur les agissements de

José Broncano, et le courrier du maire et du chef de la Phalange qui évoquent ses activités en tant que :

« Continuo agitador de las masas, figuraba siempre a la cabeza de la turba para cometer todas las atrocidades ».

Qui croire dans une telle contradiction ? Ce qui me paraît curieux c'est que la Garde Civile, d'habitude bien informée, comme nous le voyons dans les autres dossiers, n'ait eu aucune information sur quelqu'un qui était en tête de l'agitation, alors que nous sommes dans un bourg, qui aujourd'hui encore ne compte que 7000 habitants, où tout le monde devait se connaître. Il existe une probable volonté, surtout de la part de la Phalange de charger cette personne et de continuer à régler des comptes. Retenons deux dates mentionnées, l'assaut donné à la localité par les républicains le 25 Juillet 1936, et surtout l'allusion à des événements qui se seraient déroulés le 12 septembre 1938. Cela nous laisse penser que l'agitation dans la zone demeurait forte, presque deux ans après la conquête de l'Extrémadure par les franquistes. Nous passerons rapidement sur l'outrage verbale qui fait de José Broncano une personne possédant des instincts criminels.

Manuel Nivera Borrás (603-44)

Courrier de la Garde Civile

A partir del 18 de julio de 36 se hizo miliciano armado, patrullero, intervino en detenciones y autor de asesinatos de elementos de derechas y de orden, iba en el coche fantasma, el cual era el que paseaba a los elementos que tenían que ser asesinados ; también fue voluntario al frente donde fue herido en acción de guerra. Se le considera elemento peligrosísimo. No ejerció cargo alguno dentro de la organización de la UGT por ser elemento inculto...

Courrier complémentaire de la Garde Civile

Demostró ser gran entusiasta y propagandista de la causa marxista. Está considerado como de mala conducta y peligrosísimo.

Lettre du « juzgado militar » de Tarragona

Aunque de ideología izquierdista, no cometió tantos desmanes como su hermano

nouveau courrier de la Garde Civile

No se encuentra persona que pueda atestiguar si intervino en asesinatos...

Courrier de la Mairie de Tortosa (Tarragona)

Actuó como miliciano armado, interviniendo en el saqueo, destrucción y quema de Imágenes religiosas y Templos, así como saqueos de domicilios particulares y detenciones de personas de orden que posteriormente aparecieron en el campo asesinadas.

nouveau courrier de la Mairie

Con anterioridad a julio de 36 pertenecía a Izquierda Republicana, siendo uno de los individuos que más se destacaron activamente en las elecciones de los años 1931, 1933 y 1936, coaccionando a los elementos de derechas. Al iniciarse el GMN y durante el mismo mantuvo estrecha relación con los dirigentes de las organizaciones marxistas, expatriándose a Francia a ser liberada Cataluña.

Courrier du chef local de la FET y de las JONS

Cuando las elecciones de 31, tomó parte activa en ellas viéndosele armado con garrote recorriendo los colegios electorales coaccionando así a los elementos de derechas., igual actitud observó en los años 33 y 36.

Al estallar el movimiento estuvo en continua relación con los individuos del comité de frente popular, siendo uno de sus elementos de confianza ; es persona de pésimos antecedentes tanto sociales como políticos.

Nous avons ici, un autre cas de figure : les nombreux compléments sont dûs au fait que le Juzgado Militar de Tarragona s'aperçoit qu'il y a une confusion sur le prénom entre Manuel et son frère Tomás « *ejecutado ya* ». Cela amène la Garde Civile à rectifier son rapport et à compléter de la façon suivante : « *no se encuentra persona que pueda atestiguar si intervino en asesinatos...* », ce dont témoigne un certain nombre de voisins. En définitive la Garde Civile reste prudente en n'accusant pas sans preuves. Le maire et le chef de la Phalange n'ont pas ces états d'âme : la mairie confirme bien qu'il s'agissait du frère mais maintient le rapport sur Manuel Nivera. Au delà des personnes concernées et des confusions, retenons la référence faite à « *en el coche fantasma, el cual era el que paseaba a los elementos que tenían que ser asesinados* » qui nous plonge dans la réalité des déchaînements de violence dans les deux camps.

Emilio Ramírez Bravo (613-44)

Courrier de la Garde Civile

Dicho individuo durante el tiempo que residió en esta localidad, fue siempre muy simpatizante de los ideales marxistas, en la época del fenecido frente popular, también fue un gran propagandista al explotar el GMN marchó voluntario a Rusia a hacer cursillos para piloto, de donde regresó a España de aviador en el año 1938, en dicho año en combate sostenido contra la Aviación Nacional cayó herido en Teruel y estuvo en esta localidad durante su convalecencia. Está considerado como elemento muy peligroso para la Causa Nacional, significando a Vuestra Excelencia que este individuo tiene un hermano fusilado por las tropas nacionales cuando el GAN por los hechos vandálicos que ocurrieron en la comarca durante la dominación roja.

Courrier de la Mairie de Villascañas (Tolède)

desde que tuvo uso de razón perteneció, como todos sus familiares, a partidos de izquierdas, distinguiéndose por su propaganda en favor de los Marxistas; en los primeros días del Alzamiento Nacional prestó servicios al lado de los dirigentes rojos, hasta que se alistó voluntario al Ejército Marxista, se marchó a Rusia, hizo unos cursillos de Aviador Piloto y una vez terminados regresó a España prestando servicios de Aviador en un aparato de bombardeo, tomando parte, entre otros, en el bombardeo de Teruel, es hombre peligroso, puesto que por la educación de sus familiares, tiene las ideas comunistas muy arraigadas, su padre fue el que entregó los fusiles a los ferroviarios y su hermano Hector perteneció al comité llamado de Defensa o el de la Muerte, por cuyo motivo fue condenado a la última pena y cumplida la sentencia, por último el sujeto de quien se informa fue declarado prófugo el 17 de Enero de 1940.

*Dios guarde a usted muchos años. Villacañas,
el Alcalde*

55



AYUNTAMIENTO
DE
VILLACAÑAS
(TOLEDO)

Núm. 1366

En cumplimiento a cuanto intere-
sa en su atento escrito, de fecha 24
de Octubre último, recibido con re-
traso, tengo el honor de manifestar
a V.E. EMILIO RAMIREZ BRAVO, hijo de
Antonio y de Piedad, desde que tuvo
uso de razón perteneció, como todos
sus familiares, a partidos de izquier-
das, distinguiéndose por su propagan-
da en favor de los Marxistas; en los
primeros días del Alzamiento Nacio-
nal prestó servicios al lado de los
dirigentes rojos, hasta que se alistó
voluntario al Ejército Marxista, se
marchó a Rusia, hizo unos cursillos
de Aviador Piloto y una vez termina-
dos regresó a España prestando ser-
vicios de Aviador en un aparato de
bombardeo, tomando parte, entre otros,
en el bombardeo de Teruel, es hombre
peligroso, puesto que por la educa-
ción de sus familiares, tiene las
ideas comunistas muy arraigadas, su
padre fué el que entregó los fusiles
a los ferroviarios y su hermano Hec-
tor perteneció al Comité llamado de
Defensa o el de la Muerte, por cuyo
motivo fué condenado a la última pen-
na y cumplida la sentencia, por últi-
mo el sugeto de quien se informa fué
declarado prófugo en 17 de Enero de
1940.

ves arca
es el ad
tivo del
rtificació
a todos lo



Dios guarde a V.E. muchos años.
Villacañas a 2 de Noviembre de 1944
El Alcalde.

D. Sr. Coronel Juez Instructor del Juzgado Especial
de Hechos Capturados.

PAMPLONA

Courrier du Maire de Villacañas



LEGACION PROVINCIAL DE PROMOCION E INVESTIGACION



INFORME

Falange Española Tradicionalista y de las J. O. N. S.

Jefatura Local de VILLACAÑAS

EMILIO RAMIREZ PRADO

Apodo

Estado Soltero

-Profesión Estudiante

Nombre Antonio

y de Piedad

en Villacañas

Provincia de Toledo

de Villacañas

Provincia de Toledo

Residencia en la calle Estación Ferrea Villacañas Quintanar

o ideología política antes del Movimiento Izquierdas

o de los miembros activos del Frente Popular.

que desempeñó se desconoce, aunque se le conocía como uno de los jefecillo o cabecillas.-

ión antes del Movimiento despues del triunfo del Frente Popular tomó parte activa en todos cuantos desmanes se le hizo contra los elementos de derechas y personas de ordenando registros y detenciones.

que encuadró al estallar el Movimiento En las milicias rojas formando voluntario al frente

que desempeñó Se hizo piloto de aviacion y por este motivo marchó a Rusia para hacer unos cursos o prácticas

ión durante el Movimiento. En esta se desconoce por encontrarse prestando servicio en el Ejército Rojo, pero sus hazañas esteriarizaban que como piloto había bombardeado el riber de Saragoza. y por sus constantes actuaciones ha sido muy felicitado.-

02

Este individuo fué capturado en Huarte-Araquil del Ejército, a las que opuso resistencia.

12

La Aviación Nacional cayó herida de la zona de Ferrel, y estuvo en esta localidad...

Conceptuación policial antisocial

Conceptuación religiosa ateo y profanador de templo

Conceptuación de su vida pública la que corresponde a la de esta calenda.-

Conceptuación de su vida privada -----

Posición económica regular.-

(1) OBSERVACIONES: Este elemento como todos han sido directivos izquierdistas, un hermano llamado Hector Ramirez Prado, fué jugado y cumplió la pena de muerte en Hillo, por consejo de Guerra, este es miembro del Comité del Crimen, de tal palo...

Cumplimentado en Villacañas a 20 de Octubre

(Sello y firma)



(1) Se debe hacer constar su aptitud y moral para el desempeño de los cargos públicos.

Copie du document renvoyé par le chef de la Phalange de Villascañas

Courrier du chef local de la FET y de las JONS

Era de izquierdas. Unos de los jefecillos o cabecillas.

Después del triunfo del Frente Popular tomó parte activa en todos cuantos desmanes de lacontra los elementos de derecha y personas de orden practicando

registros y detenciones. Se encuadró en las milicias rojas marchando como voluntario al frente.

Se hizo piloto de aviación por este hecho se marchó a Rusia para hacer unos cursos o prácticas ; En esta se desconoce su actuación por encontrarse prestando servicio en el Ejército Rojo, pero sus familiares exteriorizaban que como piloto había bombardeado El Pilar de Zaragoza, y por sus constantes actuaciones ha sido muy felicitado.

Conceptuación policial : malísima

Conceptuación religiosa : ateo y profanador de templos

Conceptuación de su vida pública : la que corresponde a los de su calaña

Posición económica : regular

Observaciones : este elemento ha sido directivo izquierdista, un hermano suyo llamado Hector Ramírez Prado fue juzgado y cumplida la sentencia de pena de muerte en Lillo, por Consejo de Guerra, este siendo miembro del Comité del Crimen, de tal palo, tal astilla.

Le dossier me paraît intéressant par ce qu'il révèle du parcours de Emilio Ramírez, tel qu'il est raconté dans l'ensemble des documents. Voilà une personne qui est partie, au début de la guerre, lorsqu'il s'est agi pour l'armée républicaine d'organiser une aviation moderne, malgré le blocus imposé par la non-intervention. Seule la Russie ayant accepté de vendre des avions à l'Espagne, c'est là que se rend Emilio Ramírez, dont les sympathies marxistes et communistes sont soulignées par les rapports. Parmi ses faits d'armes, il faut noter sa participation aux combats de Teruel, mais surtout le fait qu'il a bombardé la basilique du Pilar de Zaragoza, un acte pour lequel il a été félicité et dont se vante sa famille. Un acte qui est considéré comme un sacrilège de première importance, dans le camp franquiste, ce que l'on comprend facilement lorsque l'on sait la dévotion qui est portée à la Vierge du Pilar !

Par ailleurs, le rapport de la Phalange se présente comme un formulaire avec des parties préremplies, montrant qu'à Villascañas, la Phalange était particulièrement diligente ; c'est en tout cas le seul formulaire de ce type que j'ai trouvé dans les dossiers. Remarquons les rubriques : *Conceptuación policial : malísima.*

Conceptuación religiosa : ateo y profanador de templos.

Conceptuación de su vida pública : la que corresponde a los de su calaña.

Enfin, parmi les observations notons le commentaire final ajouté au fait que son frère Hector a été exécuté, ils sont bien les deux de la même race : « *de tal palo, tal astilla.* ». !

José Izquierdo Moya (613-44)

Courrier de la Garde Civile

Es persona de muy mala conducta y antecedentes político-sociales, morales y religiosos, estando afiliado con anterioridad al GMN a las JSU de las que fue gran propagandista entre sus convecinos. Una vez iniciado el mismo y armado de una escopeta se dedicó a perseguir y amenazar de muerte a los que consideraba eran de ideología opuesta a la suya , marchando por el mes de Octubre de 1936, voluntario al Ejército rojo, sin que en los permisos que disfrutó durante su permanencia en el mismo dejase de decir que había que matar a todos los fascistas, estando considerado por todo lo expuesto como elemento indeseable y peligroso para el nuevo estado.

Courrier de la Mairie de Los Hinojosos (Cuenca)

Ayuntamiento nacional de Los Hinojosos.

Dicho individuo no se significó políticamente con anterioridad al GMN. Estallado éste se incorporó voluntario al ejército rojo.

Courrier du chef local de la FET y de las JONS

El citado individuo con anterioridad al 18 de Julio no se significó políticamente, dedicándose únicamente al trabajo en la casa de sus padres en su oficio de labrador. Estallado el GMN, no intervino en ninguna clase de desmanes, asi como tampoco en la detención de ninguna persona de derechas....

Nous sommes à nouveau en présence de rapports contradictoires mais ici c'est la Garde Civile, une fois n'est pas coutume, qui charge José Izquierdo, alors que la Phalange ne lui connaît aucune activité politique, souligne son ardeur au travail et surtout indique qu'il n'a pas agi « *no intervino en ninguna clase de desmanes* ».

Ramón Horta Ariño (652-44)

Courrier de la Garde Civile

no ha podido localizarse por existir en Barcelona diez calles con nombre de Obispo.

Courrier de la Mairie de Barcelone

Los padres del interesado eran los porteros del Palacio Episcopal, viviendo con ellos y un hermano, todos ellos conceptuados como personas de inmejorable concepto. Continuaron en el mismo sitio despues de iniciado el GMN hasta que sus padres murieron de resultas de un bombardeo y entonces ambos hermanos abandonaron su habitual residencia, sin que a partir de este momento se supiera otra cosa más que fueron incorporados a filas y que uno de los dos hermanos, se ignora cual, alcanzó el grado de teniente. Debido al cambio de vecindario en la Plaza nueva por las grandes reformas que ha sido afectada y dado que en la calle del Obispo no hay casas de vecindad no ha sido posible ampliar ni completar más el presente informe.

Courrier du chef local de la FET y de las JONS

era de ideas « socialistas »asi como otro hermano menor que el informado....al iniciarse el GMN abandonaron el edificio por las constantes amenazas de los rojos, suponiéndose que este individuo no tomase parte en los primeros momentos pero se sabe que fue teniente en el ejército rojo.

Deuxième courrier de la FET

Sus familiares no eran malos. Su padre falleció en enero de 1938, poco tiempo despues falleció su esposa. Desconociendo desde entonces el paradero del informado que se supone prestó servicio por aquella fecha como teniente en el ejército rojo.

Ce dossier mérite notre attention car il met en évidence les problèmes rencontrés pour mener une enquête dans une ville aussi importante que Barcelone. Le

rapport de la Garde Civile est savoureux car il montre la méconnaissance que les agents pouvaient avoir de la ville. Ils disent avoir trouvé dix noms de rue contenant le mot « Obispo », mais suivis du nom de l'évêque en question ! Alors qu'il n'y en a qu'une seule rue qui s'appelle *Calle del Obispo*⁵⁹, dans le Barrio Gótico. Certes ce n'est pas une rue où l'on habite, mais le rapport de la mairie nous apprend que les parents étaient les concierges de l'évêché qui se trouve dans cette ruelle. Nous pouvons comprendre que des Gardes Civils mutés à Barcelone, depuis peu, peut-être, aient du mal à mener une enquête. Mais il en va de même de la Mairie, qui ne retrouve pas l'acte de naissance de Ramón Horta, ce que nous avons par contre du mal à comprendre.

Par ailleurs, les deux courriers de la FET révèlent bien le flou des rapports : Ramón Horta est-il, oui ou non, lieutenant de l'armée républicaine ? Dans le premier, il est écrit « *se sabe* » et dans le deuxième « *se supone* ». Curieuse approximation, surtout lorsque l'on sait qu'il avait un frère qui a disparu comme lui.

⁵⁹ aujourd'hui *Carrer del Bisbe*.

José Gispert Codina (652-44)

Courrier de la Garde Civile

Presidente del comité durante año y medio a dos. Ordenó la quema de Imagenes en el pueblo de su vecindad. Intervino en las incautaciones de fincas rurales, casa Oller y casa Camps, donde efectuaron daños. En cierta ocasión detuvieron por la noche al vecino del citado pueblo Jaime Bonfill Pages y se lo llevaron en un coche de que el informado era portador y al llegar al monte llamado Coll la Creu del término de Arenys de Mun, le hicieron apearse y suponiendo el detenido le iban a matar emprendió la fuga, siendo perseguido a tiros de pistola por este y otros dos acompañantes, sin lograr detenerlo ni herirle. Después de la Liberación no se le ha vuelto a ver y se le suponía en Francia, donde pretendió casarse.

Courrier de la Mairie de Arbacias (Gérone)

Fue Jefe del llamado comité revolucionario. Concejal del Ayuntamiento, miembro destacado de la CNT.

Courrier du chef local de la FET y de las JONS

perteneció durante el dominio rojo en el Comité llamado revolucionario actuando como jefe y posteriormente formó parte del Ayuntamiento como miembro destacado de la CNT distinguiéndose por su acción destacada en la persecución de las personas adictas al GMN. Perteneciente al reemplazo de 1935 ha sido declarado profugo por la Autoridad militar por haberse ausentado a Francia en la huida de los rojos.

Sans être contradictoires, les rapports sont tout à fait différents et seul celui de la Garde Civile est complet. Le cas de José Gispert nous fait apparaître un militant de la CNT, « *miembro destacado* » est-il précisé, que l'on retrouve ici dans les maquis, ce qui nous montre l'évolution idéologique, plutôt rare tout de même pendant et après la Guerre Civile, d'un homme, des anarchistes vers les communistes qui constituaient le gros des troupes engagées dans la guérilla en 1944. De plus, le rapport de la Garde Civile nous raconte une histoire, tragiquement banale, certes, mais pas moins dramatique, des règlements de compte expéditifs qui eurent lieu

également dans le camp républicain. L'affaire est en tout cas précise puisque apparaissent des noms de personnes et des lieux bien déterminés. De semblables rapports montrent que les combattants arrêtés étaient bien des militants politiques fortement engagés dans la Guerre Civile. Rappelons que José Gispert indiquait avoir été engagé de force par peur d'être placé dans un camp de concentration⁶⁰.

⁶⁰ Cf p. 56.

Carmelo Muñoz Lamuza (652-44)

Courrier de la Garde Civile

antes del GMN no pertenecía a ningún partido político, durante el mismo se afilió a la UGT, se conoce que estaba bien influenciado por los elementos dirigentes, toda vez que por su influencia sacó de la cárcel al dueño donde trabajaba Señor Santandreu ; evacuó a Francia en compañía de una joven de extrema ideología izquierdista, fue al ejército rojo forzoso al ser llamada su quinta y no se tiene noticia que intervino en hechos delictivos.

Courrier du chef local de la FET y de las JONS de Tarragone

Desde muy joven entró a prestar sus servicios como aprendiz en la casa de electricidad de Rafael Santandreu, hasta que se incorporó al ejército rojo. Durante este periodo observó buena conducta y con motivo de haber sido detenido por los rojos el Sr Santandreu, él y en colaboración de los demás obreros de dicha empresa concedieron poner en libertad al referido Santandreu.

Se fue a Francia probablemente influenciado por su novia y familiares de la misma los cuales eran de significación izquierdista, dejando en esta su madre con la que vivía. Al parecer, ya en Francia rompió sus relaciones con la susodicha novia por haber observado que llevaba esta una conducta moral que dejaba que desear.

Curieusement, il n'y a aucun document en provenance de la mairie de Tarragone ; la demande a été formulée, semble-t-il, auprès de la mairie de Hajar, sa commune de naissance. La réponse est qu'il est inconnu et que, par conséquent « *no se puede certificar* ». Les archives municipales auraient-elles été détruites pendant la guerre ?

Par ailleurs l'histoire qui revient dans les deux rapports mérite aussi d'être soulignée. Carmelo Muñoz travaille depuis qu'il est apprenti dans l'entreprise d'électricité de monsieur Santandreu. Nous découvrons comment les employés se sont mobilisés lors de l'arrestation, probablement sommaire, de leur patron et comment ils sont parvenus à le faire libérer. Un beau témoignage de solidarité qui montre que tout n'a pas été que règlement de comptes. De tels actes n'ont pas été isolés, et même si nous ne connaissons pas les opinions politiques du patron, qui avait peut être été arrêté par erreur, les solidarités ont aussi existé entre personnes de

bords différents. Moins grave est la référence faite à la fiancée « *de extrema ideología izquierdista* », avec qui il va rompre ses relations car cette idéologie si marquée l'avait bien sûr conduite inévitablement à avoir « *una conducta moral que dejaba que desear* » !

Juan Ferrez Julia (652-44)

Courrier de la Garde Civile

Durante la época roja fue policia secreta al parecer de la extinguida Generalidad...Tiene un hermano que ha sido detenido y condenado por extremista. No se sabe la situación que pudo desarrollar pero este individuo se le considera desafecto a la Causa Nacional.

Courrier de la Mairie de L'Hospitalet de Llobregat

En el piso mencionado vive su madre política ; llamada Francisca Sauquill ; la cual manifiesta que el encartado, antes y durante el Alzamiento Nacional, pertenecía al cuerpo de Policía secreta, prestando sus servicios en la Brigada de Investigación Criminal.

Courrier du chef local de la FET y de las JONS

No intervino en los sucesos del 6 de Octubre 1934 por hallarse enfermo en su domicilio tampoco intervino en el alzamiento ya que se encontraba prestando servicio de protección del Consulado Ingles de Barcelona, el 20 de julio de 1936.

Courrier de la Direction Générale de la Sureté

El mencionado individuo abitaba⁶¹ en Perpiñan desde la eda de 7 años, dedicándose al oficio de albañil. De ideas separatistas vino a Barcelona hacia el año 1929.

Ingresó en la Generalidad como Guardia de Asalto. De acción destacada en los sucesos revolucionarios de octubre de 1934 fue expulsado del cuerpo al que pertenecía , reingresando en el mismo despues de las elecciones de Febrero de 1936. Despues del 18 de julio se hizo agente del Servicio de investigación y vigilancia, habiendo prestado servicios según parece en la Brigada criminal siendo trasladado a finales de 38 a Bañolas, de donde huyó a Francia.

⁶¹ « abitaba » la faute figure dans le document officiel !

Juan Ferrez Julia a droit a un rapport supplémentaire puisque, comme il appartenait à la Police Secrète de la Generalitat de Catalogne, la Direction Générale de la Sûreté est contactée. C'est ce rapport qui nous apprend que Juan Ferrez a été expulsé du corps à cause de son « *acción destacada en los sucesos revolucionarios de octubre de 1934* », lors de la tentative de soulèvement de Companys. Il a été réintégré lors de la victoire du Front Populaire.

Lucas Blázquez Ortiz (687-44)

Courrier de la Garde Civile

Observaba mala conducta, tanto moral como politico social. Cursó estudios en el seminario de Toledo. Voluntario el 7-11-37 en la 44 brigada mixta, frente de Belchite. Tambien se cree que ha pertenecido al Partido Comunista.

Es de significar que sus padres son de buena conducta y antecedentes politico sociales están considerados como adictos a la Causa Nacional.

Courrier du chef local de la FET y de las JONS de Albacete

Cursó sus estudios en el seminario de Toledo de donde fue expulsado por su mala conducta e ideas revolucionarias.

Cursó estudios de magisterio, fue destinado a Ayna y Argamasón , dedicando toda su actividad en hacer propaganda marxista. A la liberación huyó a Francia para escapar a la acción de la justicia. Es un individuo indeseable y completamente desafecto al nuevo estado.

Informe social : su conducta en todos los aspectos ha sido mala. La enseñanza que practicaba en la escuela era completamente antirreligiosa, diciendo a los alumnos que Dios no existía y que si querían comprobarlo lo llamaran y verían que no aparecía por ninguna parte, en cambio lo llamaban a él y enseguida se presentaba.

La trajectoire de Lucas Blázquez attire l'attention, car il tout d'abord été séminariste, avant de devenir instituteur. Un parcours compréhensible et maintes fois repris, surtout dans la période postérieure. Le séminaire offrait la possibilité de faire des études gratuites à des familles modestes d'origine souvent rurale. Evidemment, Lucas Blasquez semble ne pas avoir respecté les règles du jeu ! Il est difficile, par ailleurs, de caractériser le témoignage sur son enseignement. On lui attribue des propos sortis de leur contexte, peut-être rapportés par un de ses élèves à ses parents. C'est un élément, en tout cas, qui nous éclaire sur l'ambiance de l'époque, les fortes tensions qui pouvaient exister dans une Espagne qui n'avait pas cessé d'être catholique et le climat de délation ambiant.

Ramón Labarta Elbaile (691-44)

Courrier de la Garde Civile

era de ideas izquierdistas. Miembro del sindicato de la federación catalana de Banco y Bolsa, UGT. Afiliado al Partido socialista unificado. Según referencias perteneció al SIM, desempeñó el cargo de tesorero de la UGT, y se le vió llevar al cinto « arma corta », siendo sujeto de incondicional adhesión a la causa roja-separatista.Tenía varias cuentas corrientes en diferentes Bancos...

Courrier de la Mairie de Barcelone

Se han efectuado las oportunas averiguaciones por agente de esta alcaldía de las que resulta que el interesado es persona de ideas izquierdistas, antes del GMN sin que se le conozcan actividades. Trabajaba como empleado en la Caja de Pensiones en la que no informan acerca de su conducta, porque su expediente de depuración, se remitió a Madrid en fecha veinte de Abril de 1940....

En el vecindario informan en sentido favorable en cuanto a su conducta como vecino. La portera manifiesta que durante el Alzamiento Nacional, se le veía de continuo en un coche, con un grupo de hombres, pero ignorando ni si iban armados ni a que se dedicaban...

Nous avons , de nouveau, deux rapports qui, sans être contradictoires, ne sont pas de même nature. Pour la Garde Civile, nous avons à faire à un militant du PSUC, membre du SIM, arborant un pistolet à la ceinture et partisan, selon la belle formule employée, de la « *causa roja-separatista* ». On ne connaît pas les sources des témoignages, puisque la formulation est très vague : « *según referencias* ». La mairie a dépêché un agent qui a interrogé le voisinage, qui montre sa solidarité : il n'y a rien à dire sur sa conduite, même si le témoignage de la concierge est bien explicite : pendant la guerre, il se promenait en voiture et en groupe. Quant à elle, elle n'a pas vu le pistolet. Mais si nous juxtaposons les deux rapports, ils se complètent parfaitement et pour le magistrat instructeur, ils ne laissent planer aucun doute sur les activités de Ramón Labarta. Rappelons que le SIM⁶², était une police secrète, dirigée par les communistes du PCE et du PSUC en Catalogne, dont bon nombre d'historiens ont souligné les débordements.

Manuel Esteban Pérez (695-44)

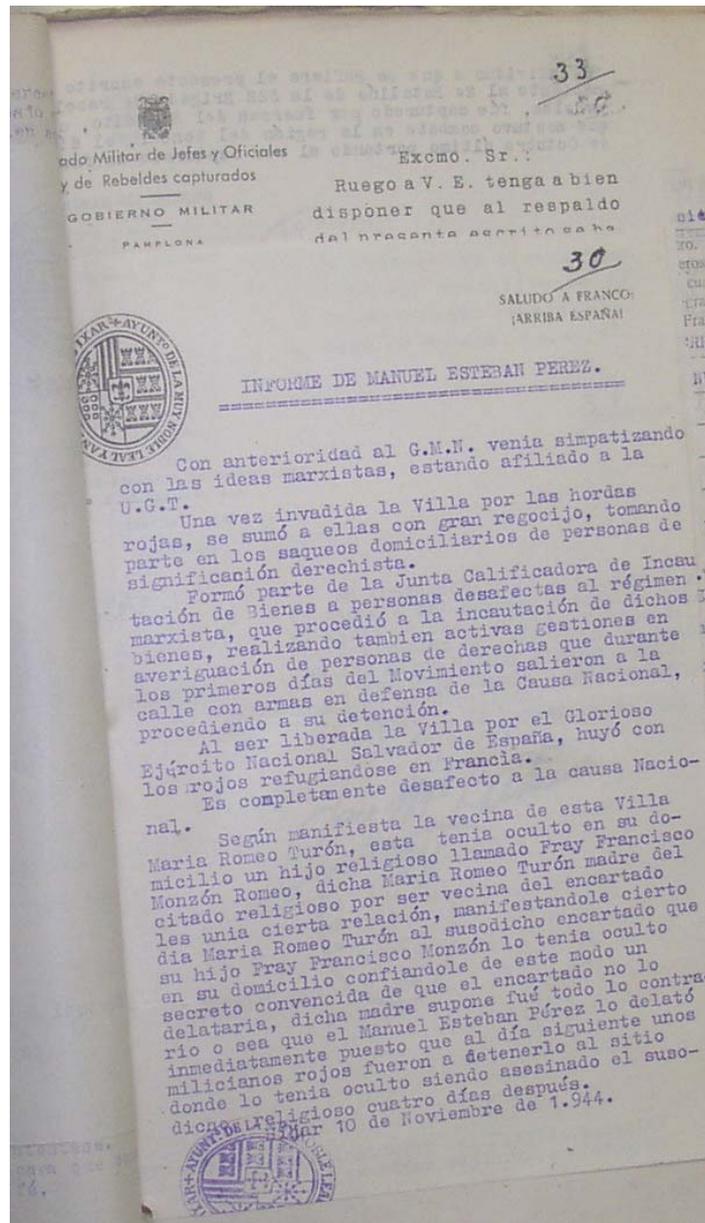
Courrier de la Garde Civile

Dicho individuo con anterioridad al GMN venía simpatizando con las ideas marxistas, afiliado a la UGT. Una vez invadido el pueblo por las hordas rojas se unió con gran regocijo a ellas, tomando parte en saqueos domiciliarios de personas de significación derechista. Una vez creada en esta localidad la denominada Junta Calificadora de Incautación de bienes de personal desafecto a la causa marxista, formó parte de ella, procediendo a la intervención de tales bienes practicando activas gestiones en averiguación de personas de derechas que durante los primeros días del GMN salieron con armas en defensa del mismo, siendo estas detenidas posteriormente .

Según manifestación de la vecina María Romeo T..., madre del Sacerdote Francisco Monzón Romeo, asesinado por las hordas marxistas, la cual tenía oculto a su hijo, recurrió al informado, Manuel Esteban Pérez, toda vez las buenas relaciones que les unía con este, para que ...⁶³ el sacerdote, comprometiéndose hacer el informado cuanto pudiera vista la sinceridad de la madre ...tarde debió ponerse al habla con los izquierdistas delatando el lugar donde se ocultaba ...fue detenido llevándosele a la carcel cuatro dias mas tarde. Al ser detenido el Sacerdote, la madre en la confianza le unía recurrió nuevamente a él contestándole esta....si matan a tu hijo denuncia tu donde se enconde el cura Mosén Luís Turón para que lo asesinen, lo que la manifestante desde luego no hizo, quedando patente la calaña del informado.

⁶² SIM Servicio de de Investigación Militar.

⁶³ Les pointillés marquent les mots illisibles dans le document original.



Courrier de la Mairie de Hijaar (Teruel)

Con anterioridad al GMN venía simpatizando con las ideas marxistas, estando afiliado a la UGT. Una vez invadida la Villa por las hordas rojas, se sumó a ellas con gran regocijo, tomando parte en los saqueos domiciliarios de personas de significación derechista.

Formó parte de la Junta Calificadora de Incautación de bienes a personas desafectas al régimen marxista que procedió a la incautación de dichos bienes realizando también activas gestiones en averiguación de personas de derechas que durante los primeros días del movimiento salieron a la calle con armas en defensa de la Causa Nacional, procediendo a su detención. Al ser liberada la Villa por el Glorioso Ejército Nacional Salvador de España huyó con los rojos refugiándose en Francia. Es completamente desafecto a la causa Nacional.

Según manifiesta la vecina de esta Villa María Romeo Turón, esta tenía oculto en su domicilio un hijo religioso llamado Fray Francisco Monzón Romeo, dicha Maria Romeo Turón madre del citado religioso por ser vecina del encartado les unía cierta relación, manifestándole cierto día María Romeo Turón al susodicho encartado que su hijo Fray María Romeo Turón lo tenía oculto en su domicilio confiándole de este modo un secreto convencida de que el encartado no lo delataría, dicha madre supone fue todo lo contrario o sea que el Manuel Estebán Pérez lo delató inmediatamente puesto que al día siguiente unos milicianos rojos fueron a detenerlo al sitio donde lo tenía oculto siendo asesinado el susodicho religioso cuatro días después.

Je n'ai pas retenu le rapport de la Phalange qui est identique à celui de la mairie. Les événements rapportés ici constituent une histoire terrible comme il y en a eu beaucoup pendant la Guerre Civile. Il est probablement difficile de douter de l'authenticité des faits relatés. Tout au plus peut-on douter du degré de responsabilité de Manuel Esteban. Est-il mêlé de près ou de loin à l'arrestation et à l'exécution du fils de sa voisine ? Ce n'est pas exclu, mais comme nous l'avons remarqué précédemment, nous ne connaissons pas le contexte dans lequel tout cela s'est passé, même si les déclarations de la voisine laissent entendre qu'il existait entre les deux familles un degré certain d'intimité et de confiance. Comment imaginer en tout cas, qu'après de tels événements, les blessures puissent se refermer facilement entre des familles qui se sont entredéchirées.

Antonio Pegalajar Díaz (697-44)

Courrier de la Garde Civile

Antes del GMN se ignora al partido político al que perteneció y durante el mismo perteneció al Comunista, en el que era muy significado, fue miliciano en los primeros momentos del Alzamiento, ingresó después como Guardia de Asalto tomando parte en el asedio al Santuario de Na Sra la Virgen de la Cabeza, creyéndose, aunque no se ha podido concretar que fue custodiando a los presos de derechas del tren de la muerte, es de mala conducta y peligroso para la Causa Nacional.

Courrier du chef local de la FET y de las JONS de Jaen

El informado con anterioridad al nuestro GMN era de antecedentes izquierdistas siendo su conducta mala en todos los aspectos. Al iniciarse el Alzamiento actuó como miliciano perteneciendo al Partido Comunista, siendo uno de los primeros voluntarios al Cuerpo de Asalto de los que marcharon a la toma del Santuario de la Virgen de la Cabeza, permaneciendo en el asedio de dicha posición bastante tiempo sin permitir que fuera relevado hasta terminar con todos los enemigos de la causa roja. Se tiene conocimiento, aunque no se confirma, fue de conducción en el llamado « Tren de la Muerte », desconociendo por lo tanto en esta capital su actuación así como si tomó parte en hechos de carácter delictivo, teniéndose conocimiento que el informado marchó como Guardia de Asalto a Barcelona de donde huyó a Francia a raíz de la entrada de las Fuerzas Nacionales en aquella capital.

Durante su permanencia en esta capital, se mostró como marxista exaltado, si bien no se le conocieron hechos de carácter delictivo, pero no obstante está considerado como persona enemiga para nuestro Movimiento Nacional Sindicalista.

Retenons deux choses de ces documents. Tout d'abord la référence précise à des combats de la guerre : le siège du Sanctuaire de la Vierge de la Cabeza ; nous apprenons, cependant, qu'il ne s'agissait pas de faire le siège du Sanctuaire mais de s'emparer de la position militaire que représentait le lieu ! Il est ensuite fait mention du « *tren de la muerte* » auquel aurait participé Antonio Pegalajar : « *Se tiene conocimiento, aunque no se confirma* ». Les faits ne sont pas confirmés, mais ils sont mentionnés tout de même, avec un conditionnel.

Macedonio Serrano Ortega ((697-44)

Courrier de la Garde Civile de Yecla (Murcia)

Este individuo es de pésimos antecedentes, peligroso para el régimen actual, en los primeros momentos del GMN, fue miliciano armado al servicio del Frente Popular, el día 4 de Septiembre se presentó en unión de otros milicianos en la finca denominada « LAS HERRERAS », de este término municipal, en donde se apoderaron del dueño de dicha finca llamado TOMAS GARCIA SERRANO , llevándose al kilómetro 17 de la carretera de Almansa, próxima a esta finca, en donde lo asesinaron, más tarde se incorporó al ejército rojo donde permaneció en el mismo hasta la total liberación, marchándose posteriormente a Francia.

Le rapport de la mairie et de la Phalange reprennent le même récit. Celui de la mairie donne le nom des témoins des faits « *Son testigos de los hechos Rosario y Macedonio Garcia Soriano, domiciliados en la calle de San José número 9* »

Nous avons ici le terrible récit d'un « paseo » rapporté par la brièveté et la concision d'un rapport administratif. La victime est le propriétaire d'un domaine et Macedonio Serrano est ouvrier agricole. Nous sommes face à une histoire presque banale et probablement représentative de la frustration engendrée par une Réforme Agraire non accomplie et de la violence extrême qui en résultait. Il nous montre, une fois de plus, que les débordements de violence, n'ont hélas pas été l'apanage du camp franquiste, ce que les historiens ne peuvent mettre en doute, même si l'ampleur et la portée n'a pas été identique. A ce sujet, reprenons les conclusions de Santos Juliá qui indiquent que les données fournies par l'historiographie franquiste sont presque toujours revues à la hausse en ce qui concerne la répression conduite par les artisans du coup d'Etat du 18 juillet 1936 et à la baisse dans le cas de la répression exercée par le camp républicain. En effet, en 1938, le général Franco avait déclaré que « *la horde marxiste avait assassiné 470 000 espagnols* », puis, en 1939, le régime avait fait effectuer par ses services un décompte par province qui avait abouti à un bilan de 70 000 victimes. On sait désormais que la terreur exercée par le camp républicain s'est soldée par 50 000 disparus. De son côté la répression franquiste qui avait été estimée, avant l'avènement de la démocratie, à 57 000 fusillés, s'est avérée beaucoup plus importante en nombre. En effet, lorsqu'il fait l'état de la question, Santos Juliá avance, sur la base de 90 194 exécutions incontestables, la projection d'un minimum de 50 000 victimes supplémentaires étant donné que le décompte

n'est actuellement terminé que pour un peu plus de la moitié du territoire espagnol. Le nombre de personnes emportées par la justice sommaire des insurgés dès 1936, puis sous le franquisme, jusqu'en 1950, semble pouvoir être situé à l'échelle de 140 000 personnes, 100 000 pendant la guerre et 40 000 dans les années qui suivirent.⁶⁴

⁶⁴ Juliá Santos, (coord.), *Víctimas de la Guerra Civil*, Madrid, Temas de hoy (Historia selección), 2004, p.411.

José González Segura (698-44)

Courrier de la Garde Civile

Según informes adquiridos de personas de reconocida solvencia vino a este pueblo como miliciano rojo, y se amancebó con la vecina de esta localidad Rosa Lafuente, la cual llevó al pueblo y mostrándole gotas de sangre le dijo que aquello era de los fascistas que habían muerto y que aun no habían terminado....En esta villa permaneció poco tiempo y por tal causa se ignora si cometió hechos bandálicos⁶⁵.

Courrier de la Mairie de Cortes de Baza(Granada)

Es persona PELIGROSISIMA , intervino en los asesinatos de D.Andres Pio Valles Fernandez y Don Ramón Martínez Ortega

Courrier du chef local de la FET y de las JONS

Siempre fue de idea marxistas avanzadas. Al estallar el GMN intervino en los asesinatos de los vecinos de esta D.Andres Pio Valles Fernandez y Don Ramón Martínez Ortega y otros, asi como en robos y saqueos, por todo lo cual está considerado como sujeto peligrosísimo y enemigo del régimen.

Por Dios , por España y su revolución nacional sindicalista.

Nous pouvons rapprocher ces rapports du dossier antérieur et mettre en avant la description faite par la Garde Civile, en particulier de l'anecdote rapportée, qui nous montre une personne sanguinaire !

⁶⁵ l'orthographe et les majuscules sont respectées !

Francisco Valdivia Ramos (698-44)

Courrier de la Garde Civile

Según informes adquiridos por el que suscribe de personas de reconocida solvencia este individuo intervino en el asesinato del vecino de esta localidad JUAN MARTINEZ OSORIO, desempeñó el cargo de Aguacil del ayuntamiento rojo, estando detenido el también vecino Miguel Sánchez Bolivar, solicitó del director del Hospital de campaña le cediera un coche para conducirlo y darle el paseo a lo que dicho director se negó. Igualmente intervino en detención de personas de derechas, saqueos y toda clase de atropellos.

Courrier de la Mairie de Nogalejo (Jaen)

Fue persona durante el movimiento, destacadamente izquierdista, interviniendo según los datos recogidos por agente de mi autoridad en el asesinato perpetrado contra el también vecino de esta, Juan Martinez Osorio. También durante la prisión en el Arresto municipal de esta de Miguel Sánchez Bolivar, solicitó del director de Hospital militar de Campaña, sito en esta Plaza, D.Francisco Lendinez Caballero (en la actualidad médico de Torreblasco Pedro (Jaen) uno de los coches del Hospital para sacar al detenido Miguel Sánchez y darle el paseo pudiendo el citado médico convencerles de que los coches no se podían sacar porque las llaves de la cochera no se encontraban, evitando con su actuación honrada y humanitaria que se consumara el hecho.

Practicó detenciones, saqueos y toda clase de atropellos y desempeñó el cargo de Aguacil. Se considera como un elemento peligroso no solamente para el Estado sino la Sociedad.

J'ai retenu ce dernier rapport pour le récit de l'action du directeur dont on signale la conduite honnête et « humanitaire ».

Comme nous pouvons le constater, ces rapports contiennent des récits et des situations tragiques qui font froid dans le dos et, sans nouveauté, une fois encore nous remettent en contact avec la Guerre Civile et ses horreurs. L'intérêt vient ici du fait qu'il s'agit de rapports de type administratif. Ce sont en effet les documents officiels d'une administration construite par les vainqueurs d'une guerre et qui porte

à chaque page les marques de cette victoire bâtie sur une charge de haine qui fera payer le prix fort à ceux qui étaient d'un avis contraire.

Le procureur et la défense

Le procureur

Une fois sa tâche terminée, le magistrat instructeur rédige une synthèse qui reprend l'ensemble des éléments contenus dans les déclarations, c'est pourquoi il ne m'est pas apparu utile de les faire figurer ici. Il n'y apparaît aucune information nouvelle susceptible d'être exploitée. Le procureur (« *Fiscal* »), sur la base de ce dossier, rédige à son tour une synthèse très proche du document envoyé par le juge d'instruction. Les conclusions sont tirées et il mentionne la peine qu'il demande pour chacun des inculpés.

Les conclusions du procès n°652-45 expriment fidèlement les conclusions mentionnées dans l'ensemble des procès :

Se deduce que en la vecina Nación francesa y coincidiendo con la creación eficiente de las fuerzas Francesas del Interior a partir del mes de Agosto del pasado año, con motivo de la evacuación de las tropas alemanas, se inició la organización de las unidades de Guerrilleros españoles compuestas en su mayoría de huidos de nuestras guerra de liberación, que funcionaban bajo la dependencia y dirección de la llamada Unión Nacional, distribuidas y encuadradas militarmente con sus respectivos mandos en Divisiones, Brigadas, Batallones etc con el propósito de penetrar en nuestra Nación para derrocar violentamente el actual Régimen Político y Gobierno constituido...

Todos los procesados formando parte de grupos armados, de la citada brigada, pasaron la frontera navarra el dia 20 de Octubre....a la vez que simultaneamente o en dias anteriores o sucesivos lo efectuaron de la misma forma otros grupos numerosos con el mismo fin...

Su peligrosidad viene reflejada en sus antecedentes y persistencia en el propósito criminoso.

En conséquence de quoi, les peines requises étaient de douze ans pour les soldats et de vingt à vingt cinq ans pour les officiers. Parmi les procès qui nous intéressent, un seul le n°687-44, concerne des officiers. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

C'est ensuite à l'avocat choisi de présenter ses conclusions et si, comme c'est souvent le cas, l'avocat tente d'argumenter pour réduire la responsabilité de ceux dont il assure la défense, le procureur reprend ses conclusions, comme ci-joint, dans le procès n°63-45 :

La representación de la defensa del procesado no presta conformidad al relato de hechos que hace este ministerio fiscal alegando que su patrocinado penetró en España enrolado obligatoriamente en la Organización de guerrilleros, solicitando su absolución, por considerarle mero ejecutor....

Este Ministerio fiscal, examinadas las alegaciones de la Defensa estima, que hallándose demostrado por la propia confesión de su patrocinado que éste tomó parte en dos combates contra las Fuerzas Nacionales, y que solamente despues de los expresados combates huyó como todos los demás al ver frustrados sus propósitos.

Le Procureur est, bien entendu, toujours en désaccord avec l'avocat, mais de plus la peine demandée est systématiquement aggravée : au lieu de douze ans, il demande vingt ans. La sentence reviendra, d'ailleurs, toujours à la première proposition !

Profitons des deux témoignages ci-dessus pour remarquer à quel point, comme nous l'avons déjà dit, tous les interrogatoires sont purement formels, puisque nous voyons un procureur qui a une parfaite connaissance de la situation sur le terrain et qui n'est pas dupe des dénégations contenues dans les interrogatoires.

Le ton peut même être encore plus violent comme dans le procès n°695-44 :

Es inadmisibile la pretendida exención de responsabilidades invocada por la defensa ; en la actuación de los procesados no cabe apreciar miedo insuperable o fuerza irresistible ; puede llegarse a admitir que en parte, con cierta coacción se enrolaron aquellos en las unidades rebeldes, pero una vez

encuadrados tuvieron ocasión de desertar de sus filas, pudieran eludir el paso por la frontera, tirar el armamento, presentarse a nuestras fuerzas etc... Resulta además acreditado que sus simpatías ideológicas siempre estuvieron al lado de los propósitos perseguidos con la rebelión.

Por lo expuesto en nombre de SE el Jefe del Estado solicito del Consejo de Guerra que imponga a cada uno de los procesados la pena de VEINTE AÑOS DE RECLUSIÓN.... »

Qu'on se le dise , la rigueur apparaît implacable et, partant de là, l'on peut s'interroger sur la marge de manoeuvre dont disposait l'avocat.

La défense

L'avocat, est, comme tous les membres du Tribunal, un militaire. Il doit être choisi dans une liste établie nationalement. Il se trouve que la liste complète figure dans le dossier n°617-44 et pourrait permettre d'éventuelles recherches complémentaires sur les officiers composant ou intervenant dans la Justice Militaire.

La notification en était faite officiellement :

« Requerimiento al procesado a que nombre defensor

Le hizo saber podía nombrar defensor a un Oficial de los de esta Plaza, cuya relación de los mismos a tal efecto se le presenta, requiriéndole acto seguido para que lo designe entre los de la clase aludida, bajo apercibimiento de nombrárselo de oficio si no lo hiciera, a lo que contestó que designa al Teniente de Infantería D. Jesus Ardanaz Ciganda.

Les avocats pouvaient intervenir à deux moments : tout d'abord, lorsque le Procureur avait remis sa première synthèse, puis au moment du procès, lors de la plaidoirie . Nous allons, quant à nous, sérier les deux interventions. Pour la première, il nous est possible de résumer l'argumentaire retenu par les avocats, qui revient de façon récurrente dans l'ensemble des procès. Leur défense s'appuie sur l'article 239, 1^{er} alinéa, du Code de Justice Militaire qui dispense tous ceux qui n'étaient que de simples exécutants, « *meros ejecutores* ». C'est pourquoi les avocats vont s'attacher

à reprendre dans les déclarations des inculpés tout ce qui va dans ce sens. Les hommes se sont engagés parce qu'ils ne pouvaient pas faire autrement : « *engañados, coaccionados, obligados, amenazados, por temor a las represalias, en contra de su voluntad* ».

De plus, il s'agit de mettre en avant le fait qu'ils se sont rendus sans résistance : « *no opusieron resistencia, se entregaron a las autoridades* ».

Pour certains, il est possible d'argumenter sur leur jeune âge « *la corta edad* », ou bien sur le fait qu'il n'y a pas d'éléments suffisants. Pour Cándido Fraile, qui était militaire de carrière, il est dit qu'il n'a fait qu'obéir aux ordres : « *Cumplir con las órdenes que le dieron sus jefes por haber jurado así a la bandera* ».

Pour Cándido Fraile et Félix de la Torre, officiers tous les deux, l'avocat tente de réduire la portée de leur grade : le grade n'avait aucune valeur puisqu'ils ne croyaient pas à leur entreprise, de plus il n'est pas impossible que leurs camarades aient choisi de donner des noms d'officiers au hasard ! Autant le dire : une argumentation, hélas pour eux, bien peu convaincante !

No entraron en España con ánimo de derrocar al régimen pues no creían ni que este existía, creyendo por tanto que tendrían tan fácil éxito y que no ha de dárselo importancia a los cargos de comandantes y oficiales que los encartados tenían al frente de sus guerrilleros y que respeto de los soldados que han depuesto en las actuaciones, tomarían al azar los nombres de los procesados Fraile y De La Torre, cuyos procesados no hicieron resistencia hasta el extremo de agotar sus municiones.

Dans le procès n°698-44, le capitaine d'Infanterie, Santiago Morales Lacalle, invoque le Code Pénal :

Mis patrocinados según el artículo 283 del Código Penal Ordinario en su caso 2° en relación con el 284 del mismo texto legal, participaron en los hechos como meros ejecutores y engañados.

Nous avons vu à quel point la marge de manoeuvre est étroite, et le procureur le reprendra violemment dans ses remarques pour avoir confondu le Code Pénal et le Code de Justice Militaire, qui était celui qui devait s'appliquer. L'avocat reconnaîtra lui-même la confusion et s'en excusera dans sa plaidoirie.

Il est, de plus curieux de constater qu'un certain nombre d'avocats renoncent à assurer la défense avant la plaidoirie. Il est difficile de croire que c'est parce qu'ils ne peuvent exercer librement leur défense. Les motifs officiellement invoqués sont souvent les mêmes :

Su renuncia obedece a su desmmovilización como perteneciente al reemplazo de 1939.

Por haber causado baja por pase a Benemérito cuerpo de Mutilados de Guerra por la Patria....tengo el honor de poner en conocimiento de VS no puedo participar con el cargo de defensor.

Cela peut aussi montrer l'importance toute relative qu'ils accordaient à leur mission. Comme cela ne servait pas à grand chose, n'importe qui pouvait, à n'importe quel moment prendre le relai !

Le deuxième temps de l'intervention de l'avocat est constitué par sa plaidoirie lors du procès.

Soulignons à ce propos que les documents concernant le déroulement du procès sont sommaires, le procès-verbal est très synthétique, il se borne à reprendre les faits, à consigner la plaidoirie de la défense et parfois les déclarations complémentaires des accusés, lorsqu'ils veulent ajouter quelque chose.

EXCMO. SEÑOR,

DON SANTIAGO MORALES LACALLE, Capitán de Infantería, Defensor de los procesados en esta causa, JOSE GONZALEZ SEQUERA, MARCELINO SANFABRICA ALONSO, EUSEBIO FERRANDIS MORILLAS, MANUEL PARRA DANA, FRANCISCO LOPEZ MELGAREJO, ANTONIO CHAPARRO DIAZ y FRANCISCO VALDIVIA RAMOS, a V.E. como mejor proceda en derecho, tiene el honor de exponer:

1a.- No presto ni conformidad a la primera del escrito Fiscal toda vez que si mis defendidos vinieron a España, lo hicieron engañados por los dirigentes rojos que actuaban bajo el nombre de la llamada "Unión Nacional" y cuando se dieron cuenta de ello, no opusieron resistencia a las Fuerzas Nacionales que los sorprendieron, entregándose.

2a.- Mis patrocinados según el artículo 283 del Código Penal Ordinario en su caso 2o en relación con el 284 del mismo texto legal, participaron en los hechos como meros ejecutores y engañados.

3a.- No es de apreciar ninguna circunstancia calificativa ni de responsabilidad.

4a.- Por todo lo expuesto esta Defensa no se encuentra conforme con la petición Fiscal y solicita para sus defendidos la pena de CUATRO AÑOS, por ser responsables del delito de rebelión como meros ejecutores, según lo prevenido en el 2o 3o del artículo 284 antes mencionado en relación con el 239 de la del Código de Justicia Militar.

V.E. no obstante acordar.
Pamplona a 19 de Mayo de 1945

EXCMO. SEÑOR.

Santiago Morales Lacalle

EXCMO. SR. CAPITAN GENERAL DE LA SEPTA REGION MILITAR

BURGOS

Avocat défenseur, Santiago Morales Lacalle , capitaine d'Infanterie

Autant dire que cela tient bien souvent en une page, et qu'aucune exploitation ne m'a semblé utile, exception faite des plaidoiries que je reprends ci-dessous.

J'ai retenu cinq de ces plaidoiries, qui me semblent devoir figurer dans leur intégralité. Les documents ci-dessous sont les plaidoiries les plus longues enregistrées dans les dossiers. En effet, bien souvent l'intervention de la défense lors du procès est très brève et rapportée en un paragraphe dans le procès-verbal. Celles qui figurent ci-dessous, sont de loin les plus étoffées. Elles me paraissent, par

ailleurs, tout à fait représentatives, à la fois par l'argumentaire qui est développé et par le ton qui est employé. Il est frappant de constater, que les arguments avancés proviennent exclusivement de la lecture du dossier, ils n'apportent aucun élément nouveau provenant d'entretiens avec leurs « clients ». Il me semblait important de les exposer ici, comme autant de pièces importantes des procès. Chacun peut ainsi voir comment ces guérilleros étaient défendus dans les procès militaires. Passons à la lecture de ces pièces.

Sumario n°603-44

Avocat défenseur, Jesús Ardanaz Ciganda, Lieutenant d'Infanterie.

Me limitaré a exponer los hechos de la manera más clara.

Mis patrocinados ante el temor de ser encarcelados por sus antecedentes al terminar nuestra campaña de liberación, pasaron a la vecina nación de Francia ; en ella unos trabajaban para el Ejército alemán y otros en fábricas para asegurar su sustento. Las incomodidades de la vida en tierra extraña, la nostalgia de sus familiares y también de su Patria eran inmensas ; todos los allí repatriados esperaban con ansia la primera oportunidad para retornar a ella y ésta les llegó, se la proporcionó la llamada « Unión Nacional », que con sus mitines y aquella propaganda en perioducuchos diminutos en que se les aseguraba que el régimen de Franco había dejado de existir y sustituido por otros según sus ideales, bastó para que tantos y tantos desgraciados (como mis patrocinados, faltos de cultura), se enrolaran en el « maquis » soñando ya con su hogares rehechos. Fueron llevados hasta la frontera y allí ante la extrañeza de ellos les fueron entregadas armas. La mayoría se hubiera negado a recibirlas, pero ¿ quién abandonaba su sueño dorado de volver a la Patria ? las tomaron, algunos de ellos sostuvo algún combate con nuestras tropas, pero al darse cuenta de que en Francia se les había engañado miserablemente, en la primera ocasión propicia se entregaron.

Esta defensa considera suficientemente probado cuánto exponía en sus conclusiones provisionales en los que se refiere a que los encartados habían sido engañados por los dirigentes del « maquis » así mismo sostiene y ratifica las mencionadas conclusiones provisionales y tenor de cuánto dispone el artículo 239 en su redacción primitiva en relación con el 232 de la reforma de la ley de 2 de marzo de 1943 ; así mismo esta defensa considera, suficientemente probadas, las

afirmaciones que hacía en sus conclusiones provisionales y cree están debidamente fundamentadas, porque si el delito de que se acusa a los encartados es escuetamente el de rebelión militar, basándose en lo anteriormente expuesto no cabe inculpar a estos individuos del mencionado delito y a juicio de la defensa cree que deben ser incluidos en el párrafo primero del citado artículo, que dice que quedarán exentos de pena los meros ejecutores de la rebelión.

En consecuencia por todo lo expuesto solicito para mis patrocinados la LIBRE ABSOLUCIÓN, pues así procede en justicia.

El Consejo no obstante fallará.

Je retiendrai deux éléments de cet exposé. Tout d'abord, lorsqu'il s'agit de faire référence à la propagande développée par les Républicains en exil dans leur presse : « *aquella propaganda en periodicuchos diminutos.* » L'avocat avait-il vraiment une connaissance de cette presse, ou est-ce une expression destinée à montrer son mépris ? Cela ferait sourire en d'autres circonstances ! Quand à ceux qu'il défend, nous remarquons que sa volonté d'en faire de simples exécutants l'amène à en faire des individus dénués de raison : *tantos desgraciados (como mis patrocinados, faltos de cultura)*. Ce sont des êtres primaires qui, tel un troupeau animal, se laissent mener sans penser !

Sumario n°613-44

Avocat défenseur, Lieutenant d'Infanterie Don Miguel Arvilla Cia, bataillon de Chasseurs Alpins América n° 19.

Esta defensa va a hacer en primer lugar una escueta exposición de los hechos a todos y cada uno de mis defendidos con el fin de llenar al consejo una luz y espíritu de justicia que tendrá en cuenta al dictaminar la sentencia. Negar las simpatías e ideas avanzadas de mis defendidos sería pueril y vano por parte de esta defensa ya que por los informes recibidos la mayoría de ellos así las tenían, salvo las excepciones de Jesus Fortea, Gregorio Rebollo, Juan Garbí, Francisco Rodríguez ya que estos por diversas causas no consta que tuviesen ideas avanzadas. Que mis defendidos obraron coaccionados lo prueba las declaraciones de los mismos y esta defensa no tiene por qué dudar de las palabras de sus patrocinados ya que no hay ninguna prueba en contrario.

Por otra parte esta defensa admite que sus defendidos obraron influidos por la propaganda de sus dirigentes que supieron aprovechar el deseo de los mismos en volver a España para regresar a sus hogares cansados de tan prolongado exilio, sirviendo pues de « carne de cañón » para satisfacer los deseos políticos y ambiciones de sus dirigentes que con engaños se valieron de su expresado deseo.

Contra estos dirigentes debe recaer todo el peso de la justicia como únicos y verdaderos responsables de esta disparatada aventura.

Esta defensa salvo los casos aislados de José López Molina, Emilio Ramírez Prado, Vicente Cabor García, Victoriano Velarde Pérez, Amador Guijarro López, de los cuales se sabe intervinieron en hechos delictivos, no probados, ya que no se especifica contra qué personas o bienes fueron dirigidos, siendo por otra parte objeto de otra jurisdicción, niega el delito de « rebelión militar » de los encartados ya que para que exista tal delito (sea éste del carácter que sea) es necesario e imprescindible « voluntad » de cometer el hecho, voluntad que en ningún caso puede darse en mis defendidos, que en todo momento han sido ocasionados con las más terribles de las coacciones « el hambre y la muerte ».

En cuanto a su captura, esta defensa hace constar el poco ánimo de sus patrocinados, ya que a los primeros disparos de nuestras fuerzas, se esparcían y buscaban su salvación en la huida, sin hacer frente y si no se entregaban espontáneamente era natural por temor a las represalias que sus dirigentes les

habrían inculcado ; por otra parte se demuestra su poca combatividad ya que se entregaron a las Fuerzas Nacionales a los primeros disparos de estas.

Por lo tanto esta defensa estimando que mis defendidos no son mas que meros ejecutores, solicita la libre absolución de los mismos, sin perjuicio de que a aquellos que por sus antecedentes politico-sociales se les instruya el oportuno expediente.

Soulignons ici le ton grandiloquent de cet avocat qui, dans son désir d'éclairer le Conseil, pense apporter aux magistrats une lumière : « *de llenar al consejo una luz y espíritu de justicia* ». Par contre, il prend un argument que j'ai moi-même utilisé antérieurement : « *de los cuales se sabe intervinieron en hechos delictivos, no probados, ya que no se especifica contra qué personas o bienes fueron dirigidos* ». Il souligne l'absence de preuves en évoquant les enquêtes politico-sociales. Sa grandiloquence, enfin, le pousse à résumer la situation où se trouvaient ces hommes par une formule choc : « *el hambre y la muerte* ».

Sumario n°658-44

Avocat défenseur, Capitaine José Alvarez.

Esta defensa muestra su conformidad con el Ministerio Fiscal en el relato de los hechos que se deducen de las actuaciones, pero no así en cuanto a la calificación de los mismos y tampoco en los móviles que indujeron a mis patrocinados ; toda vez que si bien es verdad que se enrolaron en la Organización de guerrilleros españoles, hace falta ver el por qué de ello.

Los dirigentes, la cabeza de tal organización, tendrían sus fines políticos, pero no se los hacen ver a aquellos que les interesa se afilien. Como se deduce de las declaraciones que prestan mis defendidos a los folios 7, 14, 22, 23, 36, 43 obra ante un espejismo que les presentan sus dirigentes peor que para mis patrocinados, es una ilusión, que no desean sino que se convierta en realidad. Todos se alistan porque les dicen que es la mejor, la única ocasión de volver a reunirse con sus familias, volver a sus pueblos, retornar en una palabra a la Patria. Cómo no han de querer además volver a Ella, si todos además de encontrarse separados de sus familiares están en campos de concentración primero, luego organizados en brigadas de trabajadores, para rendir un beneficio a un gobierno extranjero ; y no encuentran otra ocasión que esa que les pintan sus dirigentes : un nuevo gobierno que permite la entrada a todo español que se encuentra repatriado, que existe el caos y el desconcierto y que, por lo tanto, ellos son los llamados a poner el orden. De ahí que les entreguen las armas, pero no más pasar la frontera y ver que lo que ellos creyeron de buena fe ser una realidad no era sino una mentira, tiran sus armas, abandonan sus unidades y aguardan a entregarse a las primeras Fuerzas Nacionales que encuentran sin hacer uso de la fuerza, como así lo declara el Cabo de la Guardia Civil de Iruozqui, al folio 3, y se entregan porque tienen su firme propósito de volver a sus casas, de huir del campo de concentración o del trabajo impuesto, o lo que es peor de ser llevados al frente. Se alistan además por las represalias que puedan tomar contra sus familias los dirigentes que quedan en la zona francesa, mientras estos son vilmente engañados.

Ahora bien, hace falta ver el por qué se marcharon de su Patria. Unos arrastrados por sus familiares ya que sin poder discernir por su corta edad, no hacían sino obedecer a lo que sus mayores disponían y otros, arrastrados por una propaganda maligna y falaz, que no hace sino difundir bulos sobre la conducta que se sigue contra ellos por parte del Ejército Nacional. Para concretar hagamos un pequeño resumen de la situación personal de cada uno de mis defendidos.

José Martín García : marcha a Francia cuando tiene diez años y con él su madre y seis hermanos. Vuelve su madre a España con cinco hijos y quedan los dos mayores, por no serles facilitado el pasaporte y como no se encuentra otra ocasión de verla y reunirse con su familia aprovecha esa ocasión que él cree que es verdadera con el único y exclusivo fin de abrazar a su madre y hermanos y así se entrega voluntariamente quedándose rezagados de la Unidad en que iban encuadrados. Sus antecedentes no pueden ser mejores y no ha tenido filiación política alguna.

Eugenio Martín García : lo mismo que su hermano no tiene otro fin el alistarse al maquis, sino el ver a su familia, e igualmente sus antecedentes, no pueden ser mejores y tiene la atenuante de ser menor de edad.

Julian Escalera García : al folio 22 declara que cansado de estar en un campo de concentración y con la única intención de volver a España para ver a su padre, se enroló en el maquis y además engañado ya que se le decía que existía un nuevo régimen que permitía volver a todos. Es de conducta intachable y buenos antecedentes político-sociales, y no es de ideas avanzadas ni peligroso.

Severiano Blanco Paredes : lo mismo que el anterior no desea sino volver a España, por estar ya cansado de campos de concentración y más tarde de trabajar a cargo de un Gobierno extranjero, y así cuando pasa la frontera y ve que la situación en España no es tal como se la hacían ver los cabecillas rojos, abandona el fusil y aguarda sus demás compañeros para entregarse. No tiene antecedentes penales, es de buena conducta y no ha pertenecido a ningún partido político.

Angel Rodríguez Barbaroja : se alista al maquis, con caracter forzoso pues le dicen, que si no viene ahora no podrá venir nunca y que su única intención era trabajar. Si bien su conducta es un tanto irregular, no tomó parte en hecho delictivo y no tiene antecedentes penales.

José Castillo Díaz : arrastrado por esa propaganda falsa de que se ha hecho antes mención es evacuado juntamente con su madre primero a Cataluña y luego a Francia. Aquí se dedica exclusivamente al trabajo para ayudar a su madre, y si se

alista en la organización de guerrilleros españoles, no es sino por volver a la Patria, traer a su madre y trabajar, y así se separa de la Brigada en cuanto ve que es mentira cuanto le dijeron. No ha pertenecido a ningún partido político. Sus antecedentes son buenos, ya que al partir para la nación vecina, no tenía sino once años.

De todo ellos se desprende, que mis patrocinados no prestaron en ningún momento voluntariamente ayuda a los rebeldes, y por lo tanto sus actos no integran un delito consumado de auxilio a la rebelión militar, no siendo por tanto los mencionados procesados de dicho delito.

Por toto lo expuesto , esta defensa manifiesta su disconformidad con la petición Fiscal y solicita para mis patrocinados la libre absolución.

El Consejo no obstante fallará.

La plaidoirie du capitaine José Alvarez est, dans l'ensemble des procès, la plus complète et la plus longue. Il prend soin de la diviser en deux parties, l'une consacrée à l'ensemble des accusés et l'autre à chacun d'entre eux, même si l'exposé est bref. Sur le fond, il n'y a rien de nouveau : ces hommes voulaient rentrer en Espagne, ils ont été trompés, et ils se sont rendus à l'armée espagnole. Comme je le disais précédemment, nous pouvons constater ici à partir de quels éléments, le capitaine José Alvarez a construit sa plaidoirie. Mais j'insiste sur le fait que nous notons un réel effort de construire une argumentation digne de la plaidoirie d'un avocat dans n'importe quel tribunal.

Sumario n°695-44

Avocat défenseur, Felix Aliaga Saenz

El Ministerio Fiscal, al calificar los actos cometidos por mis defendidos rechaza que pudieran ir impulsados por un miedo insuperable o una fuerza irresistible, y admite únicamente la posibilidad de una coacción...

Ahora bien ¿ Qué límites pudo alcanzar esta coacción ? ¿ Es que una pandilla de forajidos armados que campean por la fuerza, asaltan embajadas y asesinan por una sospecha pueden coaccionar a la manera que nos coaccionan en la calle para que compremos una corbata o un cupón de los ciegos ?

Estimamos que la coacción para esos individuos implica la idea de violencia extrema, llegando fácilmente al asesinato si alguien se resistía...y bastaría luego decir que era un fascista emboscado para justificar el asesinato ante los compañeros de pandilla.

Creemos, por tanto que hubo verdaderamente MIEDO INSUPERABLE Y FUERZA IRRESISTIBLE⁶⁶ que obligaron a mis defendidos a enrolarse en la organización del « maquis » y el ministerio fiscal admite tácitamente que dichos defendidos se encontraban en una ratonera cuyas únicas salidas eran la deserción antes de pasar la frontera o el abandono de las armas y la presentación ante nuestras fuerzas.

En cuanto a la primera solución (la deserción antes de pasar la frontera) no nos parece factible ya que el maquis dominaba aquellos días todo el sur de Francia y hubiera sido pueril desertar de sus filas en una zona dominada por ellos mismos ; algo así como un hombre que huyendo de un león buscase refugio en la propia guarida de la fiera.

Quedaba por tanto la única solución (nos atenemos a las conclusiones del ministerio fiscal) de abandonar sus filas aprovechando la confusión originada por los primeros tiroteos y presentarse a nuestras fuerzas.

Se nos podrá objetar que tal vez el haber quedado aislados no obedeciesen a un deliberado propósito de huida, sino que fuese sencillamente un extravío, y que el

⁶⁶ Les majuscules figurent dans le document original.

hecho de caer en nuestras manos no fuese una presentación sino una captura en contra de su voluntad... ¿ Y quién podrá demostrar que esto es así ? Sólo podemos sentar una base y es la siguiente :

En el caso de que mis defendidos hubiesen venido en contra de su voluntad y exentos por tanto de culpabilidad, sólo podían haber actuado de una manera. Precisamente de la manera que actuaron.

Mis defendidos coinciden en sus declaraciones al afirmar que se enrolaron en la organización de guerrilleros porque les amenazaron con matarles si así no lo hacían.

Estimo por tanto que mis defendidos pueden acogerse al art. 8 que les exime de pena al actuar impulsados por una fuerza irresistible y un miedo insuperable, y solicito por tanto la libre absolución de mis patrocinados.

Il semble que Félix Aliaga Saenz affectionne particulièrement la grandiloquence et les tournures imagées. Il donne, en tout cas l'impression, de se perdre parfois dans son discours, comme c'est le cas lorsqu'il entreprend une comparaison avec une « *pandilla de forajidos* ». Par contre, il expose avec clarté ce que pouvait avoir été la situation des guérilleros pris au piège de la souricière (« *ratonera* ») ou s'étant jetés dans la tanière du fauve (« *guarida de la fiera* »). Il me semble difficile de le suivre lorsqu'il évoque la peur du retour en France et d'être considérés comme des déserteurs. Croit-il lui-même à ses arguments lorsqu'il reconnaît que ces hommes se sont peut-être simplement perdus dans une nature hostile. Il a, en tout cas, bien lu le dossier et constaté la similitude dans les déclarations lorsque ces hommes affirment que « *se enrolaron en la organización de guerrilleros porque les amenazaron con matarles si así no lo hacían.* ».

Mais les témoignages concordants de cette nature peuvent être mis en doute, lorsque l'on sait que ces hommes étaient en contact les uns des autres entre les interrogatoires.

Sumario n° 698-44⁶⁷

Avocat défenseur, Santiago Morales Lacalle, capitaine d'Infanterie

No se empeñará en ir contra la evidencia de los hechos...

Es preciso analizar las circunstancias de su enrolamiento en las fuerzas del maquis para de ellas deducir la voluntariedad que pudiera haber en sus conductas. Para ello, pongamos en juego el único medio de prueba con que contamos, cual es, la declaración de los procesados.

José González Segura pasó al maquis con caracter forzoso, tendría que ir a un batallón de trabajadores. Carece de antecedentes penales.

Marcelino Santamaría Alonso creía, en principio como consecuencia de la propaganda de sus cabecillas que el Ejército español estaba de parte de los « maquis ».

Eusebio Ferrandis Morillas, se alistó al maquis con caracter forzoso con la plena convicción de que podría pasar a España libremente.

De la misma forma, Manuel Parra Lana, Francisco López Melgarejo, Antonio Chaparro Diaz, Francisco Valdivia Ramos se alistaron a las fuerzas del maquis no por sus propias voluntades sino coaccionados por la fuerza y el engaño de aquellos cabecillas que lejos de ponerse al frente de ellos y emprender la marcha conjuntamente, mandaban a estos incautos por delante, para que hicieran de conejillos de Indias. Tenemos pues dos cosas : una propaganda marxista, maestra en el engaño ; otra el deseo de volver a su patria.

Siendo estas las condiciones, bien se ve la escasa voluntariedad de los procesados. La voluntad para ser tal, necesita conocimiento y libertad. En este caso no hay conocimiento de la realidad de las cosas, sino crasísimo error ; dudando mucho que haya habido libertad, conociendo como conocemos por triste experiencia, los procedimientos coercitivos de que se valen los marxistas para conseguir sus fines, sean de la nacionalidad que sean. Por todo esto se desprende que los encartados fueron meros ejecutores...

Cette dernière plaidoirie montre que certains avocats accomplissaient leur tâche avec une certaine...légèreté. Il évoque José González Segura, qui n'a selon lui aucun antécédent pénal. Mais dont le dossier nous apprend que le tribunal militaire de Grenade le réclame ! Cependant, Santiago Morales Lacalle a fait preuve

⁶⁷ Cf Annexe 11, p.219.

d'acharnement, voire d'une certaine bonne volonté puisqu'avant sa plaidoirie, il avait déjà contesté les conclusions du procureur⁶⁸ !

Pour conclure ce rapide examen des plaidoiries, nous pouvons insister sur le caractère purement formel de la défense, à l'image de la justice militaire elle-même. Les effets de manche, ne peuvent cacher que quelques défenseurs menaient leur travail avec une routine certaine. D'autres apparemment prenaient leur tâche plus à coeur, mais il n'en demeure pas moins que la marge de manoeuvre était, nous l'avons déjà dit, bien étroite et ils en avaient très probablement conscience. Le ton éloquent, voire grandiloquent, qui correspond au style rhétorique d'une époque, pourrait aujourd'hui, prêter à sourire s'il n'y allait de la vie de ces hommes soumis à ce qui apparaît ici comme une parodie de justice.

⁶⁸ Cf document p. 140.

Les sentences

S E N T E N C I A

En la Plaza de Pamplona a veintinueve de Julio de mil novecientos cuarenta y cinco.

Reunido el Consejo de Guerra ordinario de Plaza para ver y fallar la causa seguida contra los procesados JUAN JOSE DE LOS SANTOS, JOSE BRONCANO GARCIA, ALFONSO LINARES BRUH, MANUEL NIVERA BERBAS, GERADO HERRAZ POZAS, MODESTO HERRAZ POZAS, ANTONIO GALLESO PEZES y MARIANO SALUDAS MUR todos ellos mayores de edad penal y cuyas demás circunstancias obran en el sumario.

Dada cuenta de las actuaciones sumariales con el Sr. Juez Instructor, oídos los informes del Ministerio Fiscal, los de la Defensa y las manifestaciones de los procesados presentes en el acto de la vista, y

R E S U L T A N D O: Que los procesados JUAN JOSE DE LOS SANTOS, JOSE BRONCANO GARCIA, ALFONSO LINARES BRUH, MANUEL NIVERA BERBAS, GERADO HERRAZ POZAS, MODESTO HERRAZ POZAS y ANTONIO GALLESO PEZES se alistaron en Francia a la Organización titulada "Unión Nacional" con la que estaban identificados y cuya finalidad era la de alzarse en armas contra el Jefe del Estado Español y su Gobierno para derrocarlos violentamente, para ello y formando parte de grupos militarmente organizados formados cada uno de ellos de unos doscientos hombres armados con armas de fuego automáticas y de repetición y bombas de mano penetraron en España por la frontera de Navarra en el mes de Octubre de 1.944 sosteniendo combates con fuerzas del Ejército Español que los dispersaron siendo capturados posteriormente.

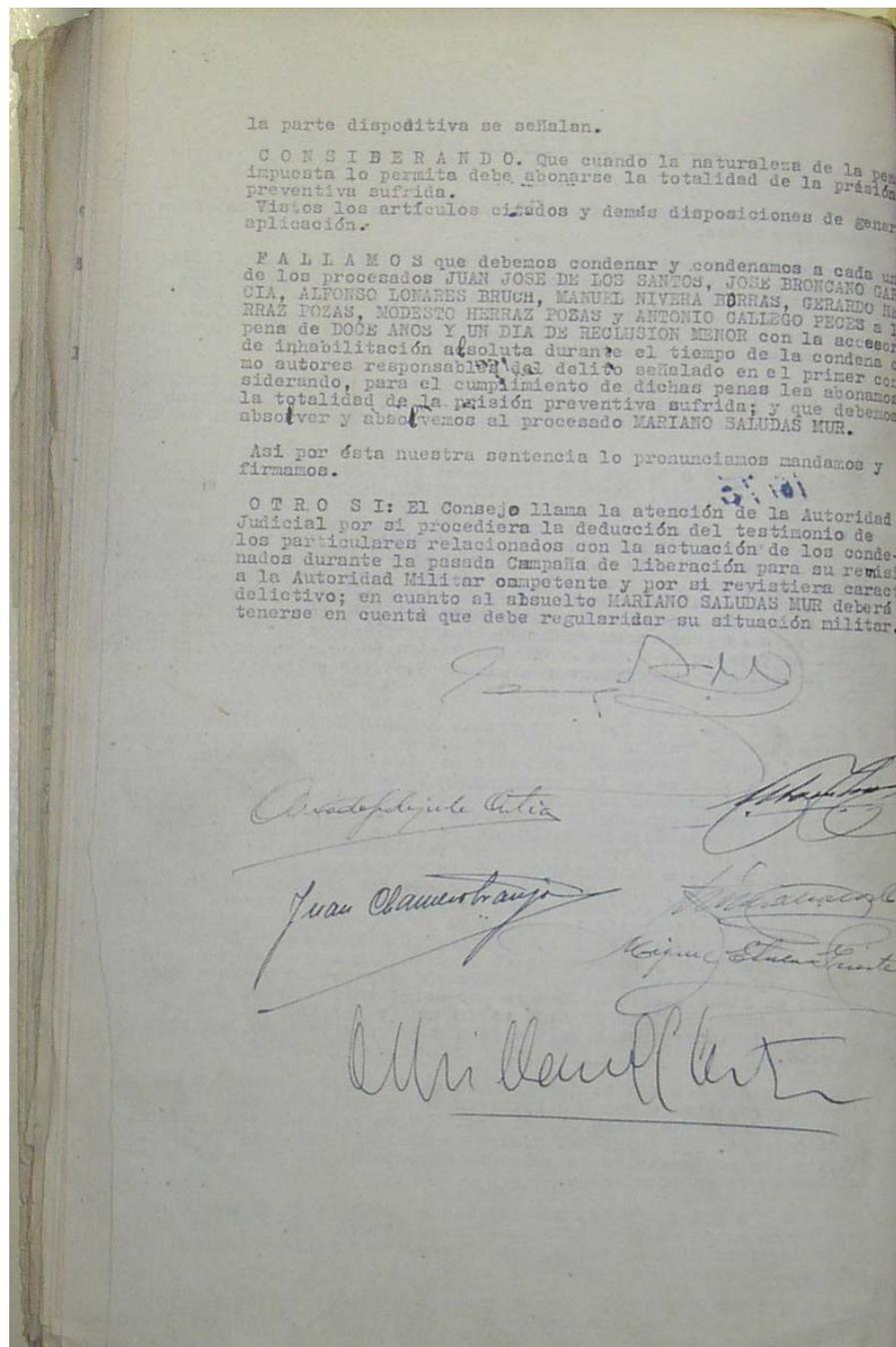
HECHOS PROBADOS.

R E S U L T A N D O: Que el procesado MARIANO SALUDAS MUR que se encuentra en Francia desde el año 1.934 viviendo con una hermana suya allí casada y teniendo su medio de vida en dicha nación, fué obligado a alistarse en la Organización llamada "Unión Nacional" con la que no está probado tuviera una identificación idiológica ya que durante la pasada campaña de liberación no ostante estar su pueblo en la Zona llamada Roja no se incorporó en la ayuda del Ejército Rojo permaneciendo en "Unión Nacional" y formando parte de un grupo militarmente organizado entró en España por la frontera de Navarra en Octubre de 1.944 portando armas de fuego y en la primera ocasión que se le presentó eludió la presencia de sus compañeros presentándose voluntariamente a la Autoridad legítima, alcalde de Beunza, y escondido en el monte, estando probado también que no ostante haber querido en dicho pueblo de Beunza por dos rebeldes de su grupo para unirse de nuevo a ellos se negó rotundamente persistiendo en su propósito de entregarse a la fuerza armada como lo hizo. **HECHOS PROBADOS.**

C O N S I D E R A N D O: Que los hechos declarados probados en el primer resultando son constitutivos de un delito de rebelión militar previsto en el caso 2º del art. 237 en relación con el párrafo 2º del art. 238 ambos del Código de Justicia Militar, de cuyos delitos son responsables en concepto de autores los procesados señalados en dicho resultando.

C O N S I D E R A N D O: Que los hechos probados en el segundo resultando están comprendidos en el caso 1º del art. 242 del Código de Justicia Militar por lo que el procesado MARIANO SALUDAS MUR debe quedar exento de pena.

C O N S I D E R A N D O: Que el Consejo haciendo uso de la facultad que le confieren los artículos 172 y 173 del Código de Justicia Militar estima justo imponer las penas en el límite que en



sentence n°603-44

La sentence fait l'objet d'un document séparé du procès-verbal du procès. Sa construction est invariablement identique dans l'ensemble des procès. Tout d'abord un rappel des charges retenues contre les accusés, puis l'affirmation de leur responsabilité et enfin la peine prononcée (« *fallamos..* »). J'ai retenu deux sentences⁶⁹ qui m'apparaissent représentatives. Il s'agit tout d'abord de la sentence du procès n°603-44.

⁶⁹ Le texte d'une troisième sentence (n°698-44), figure à l'annexe 9, p.206.

L'examen des charges retenues montre que bon nombre des pièces contenues dans le dossier d'instruction et reprises par le Procureur ne sont pas prises en compte par le tribunal.

La sentence reprend l'appartenance à l'organisation « *Unión Nacional, con la que estaban ideológicamente identificados* ». il apparaît donc que les déclarations des accusés, tentant de se disculper en insistant sur le caractère forcé de leur engagement, ne sont pas prises en compte. Comme je l'ai montré, leur crédibilité pouvait aisément être mise en doute et le tribunal n'a pas été dupe. Il est clair, que même s'il n'y a aucune mention des activités et sympathies antérieures enregistrées dans les enquêtes politico-sociales, le tribunal pouvait ainsi se faire une idée bien précise des affinités idéologiques des accusés et en déduire la cohérence avec leur engagement dans l'Union Nationale.

La sentence insiste sur le but recherché : le renversement par la force du Chef de l'Etat et du gouvernement. Dans ce but ces hommes étaient organisés militairement, ils étaient entrés clandestinement en Espagne et ils avaient soutenu des combats contre les forces armées. Là encore, le Tribunal ne tient pas compte des déclarations des accusés qui prétendaient tous n'avoir livré aucun combat et s'être rendus en jetant leurs armes.

Le tribunal, par ailleurs, récuse la référence à l'article 239 du Code de Justice Militaire, faite par la défense (« *meros ejecutores* ») et prend appui sur l'article 238, ce qui en fait les auteurs des actes commis et qui les rend responsables.

Dans le procès n°603-44, il est également intéressant de constater que le Tribunal a dissocié le cas de l'un d'entre eux, Mariano Saludas Mur dont la responsabilité est déchargée en raison de son jeune âge. Cela ne manque pas de surprendre, en effet le jeune homme en question avait 17 ans lorsqu'a éclaté la Guerre Civile ; il vivait alors en France et n'a donc pas pris part à la guerre. Cependant il avait 25 ans lors de son engagement en 1944. Pouvait-il être considéré comme un enfant ? Et pourquoi reconnaît-on pour lui le caractère forcé de son engagement ? Au vu de quels éléments le Tribunal a-t-il statué ? Il semblerait que le fait qu'il ait refusé de suivre les injonctions de deux de ses camarades pour rejoindre le groupe et qu'il ait préféré se rendre, ait joué en sa faveur, puisqu'il va être relaxé. Formulons une hypothèse : le tribunal aurait pu considérer que n'ayant pas connu la Guerre Civile, il n'avait pas été contaminé idéologiquement en profondeur et qu'il était peut-être encore récupérable, car il allait devoir effectuer son service militaire en Espagne et ainsi repris en main. Simple hypothèse.

Arrivons-en aux peines prononcés, qui sont toujours les mêmes pour les simples soldats : douze ans de réclusion. Ainsi le Tribunal ne suit jamais les réquisitions du Procureur, lorsque celui-ci, suite aux remarques des avocats, demande un doublement des peines.

Le Tribunal se montre ainsi plus clément, comme s'il ne voulait pas cautionner les excès d'un Procureur trop zélé. Nous verrons d'ailleurs dans la dernière partie de ce travail, de quelle façon la peine prononcée par le Tribunal pouvait être contestée par les Autorités militaires et le dossier transmis au Tribunal Supérieur de Justice Militaire.

SENTENCIA.

En la Plaza de Pamplona veintisiete de Julio de mil novecientos cuarenta y cinco.

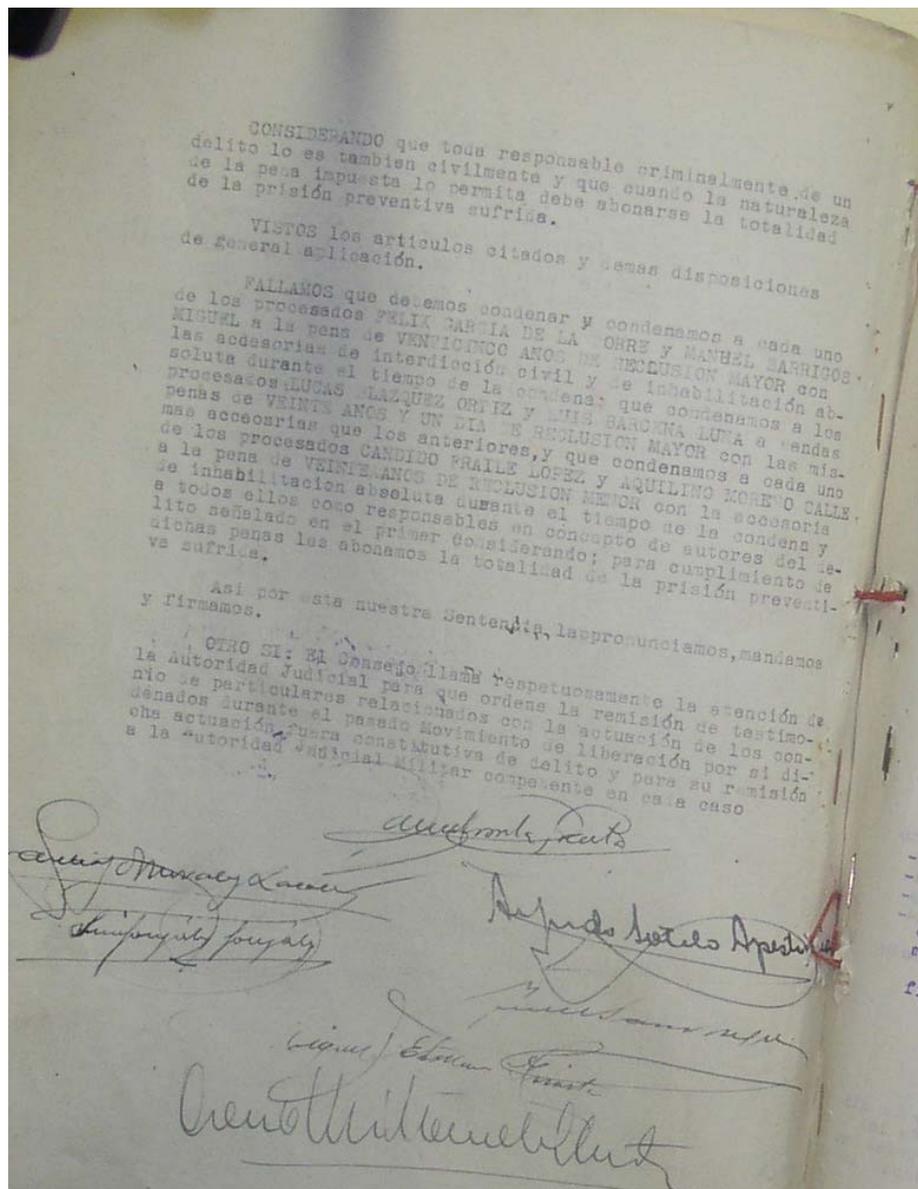
Reunido el Consejo de Guerra Ordinario de Plaza para ver y fallar la Causa seguida contra los procesados FELIX GARCIA DE LA TORRE, MANUEL BARRIGOS MIGUEL, LUCAS BLAZQUEZ ORTIZ, LUIS BARGENA LUNA, CANDIDO FRAILE LOPEZ y AQUILINO MORENO CALLE, sumarios de edad penal y cuyas demás circunstancias obran en el Sumario.

Dada cuenta de las actuaciones sumariales por el Sr. Juez Instructor, oídos los Informes del Ministerio Fiscal, los de la defensa y las manifestaciones de los procesados presentes en el acto de la vista, y

RESULTANDO: que los procesados FELIX GARCIA DE LA TORRE, MANUEL BARRIGOS MIGUEL, LUCAS BLAZQUEZ ORTIZ, LUIS BARGENA LUNA, CANDIDO FRAILE LOPEZ y AQUILINO MORENO CALLE, se alistaron en Francia en una organización patrocinada por la llamada "unión nacional" cuya finalidad era alzarse en armas contra el Jefe del Estado Español y su Gobierno para lo cual se organizaron militarmente y formaron parte de la llamada 580 Brigada formada por unos 200 hombres en la cual los procesados FELIX GARCIA DE LA TORRE y MANUEL BARRIGOS MIGUEL mandaban dos grupos de dicha Brigada que llevaban batallones formados cada uno de ellos de unos 40 hombres, el procesado LUCAS BLAZQUEZ ORTIZ y LUIS BARGENA LUNA mandaban grupos de menor importancia formados por unos 10 ó 12 hombres que llevaban Compañías en cuanto a los procesados CANDIDO FRAILE y AQUILINO MORENO se encontraban en la Plana Mayor de dicha Brigada en puestos de confianza; en las calidades anteriormente señaladas y formando parte de dicho grupo militarmente organizado llamada 580 Brigada la que estaba al mando de un tal "Facilio" rebelde entraron en España por la frontera de Navarra el día 20 de Octubre entrando en colisión y combate con fuerzas del Ejército Español que lograron desarmarlos siendo capturados posteriormente, los procesados venían armados con las correspondientes armas de fuego algunas de ellas automáticas y con cartuchos de dinamita, habiendo las fuerzas de su grupo hecho prisioneros a algunos soldados del Ejército Español, uno de los cuales fué apuñalado y muerto por los rebeldes sin que se haya comprobado quien fuera el autor. HECHOS PROBADOS.

CONSIDERANDO que los hechos declarados probados son legalmente constitutivos de un delito consumado de rebelión militar, previsto y penado en el Caso II del artículo 237 en relación con el párrafo II del artículo 238, ambos del Código de Justicia Militar, de cuyo delito son responsables criminalmente en concepto de autores los procesados FELIX GARCIA DE LA TORRE, MANUEL BARRIGOS MIGUEL, LUCAS BLAZQUEZ ORTIZ, LUIS BARGENA LUNA, CANDIDO FRAILE LOPEZ y AQUILINO MORENO CALLE.

CONSIDERANDO que el Consejo haciendo uso de la facultad que le confiere los artículos 172 y 173 del Código de Justicia Militar estima justo imponer a los procesados la pena en el límite que en la parte dispositiva se señala.



Sentence 687-44

Le procès 687-44, qui est celui qui a jugé Cándido Fraile, mérite une analyse complémentaire de la sentence, pour deux raisons. Tout d'abord, car il s'agit d'officiers :

Formaban parte de la 560 Brigada formada por unos 200 hombres en la cual Félix García de la Torre y Manuel Barrigós Miguel mandaban dos grupos de dicha Brigada que llamaban Batallones, formado cada uno de ellos de unos 40 hombres, el procesados Lucas Blázquez Ortiz y Luís Bárcena Luna mandaban grupos de menor importancia formados por unos 10 o 12 hombres que llamaban Compañías, en cuanto a los procesados

Cándido Fraile y Aquilino Moreno se encontraban en la Plana Mayor de dicha Brigada en puestos de confianza.

De plus, le Tribunal reprend à charge le fait d'avoir fait quelques prisonniers et que l'un d'entre eux soit mort : « *uno de los cuales fue apuñalado y muerto por los rebeldes* ».

En conséquence les peines prononcées seront plus lourdes : 25 ans pour les deux chefs les plus importants et 20 ans pour les autres. Dans le cas précis de Cándido Fraile cette peine sera cumulée avec une autre peine de 12 ans.

Même si le Tribunal se montre moins sévère que le Procureur, on ne peut pas dire que la clémence était de mise !

Les demandes de grâce

Une fois l'affaire jugée, les prisonniers vont purger leur peine dans différents centres, tels que la prison de Pamplona où le pénitencier de El Dueso, à Santoña, d'où est parti tout ce travail. Le dossier des procès contient donc également l'ensemble des pièces jusqu'à la mise en liberté des prisonniers. Ce ne sont la plupart du temps que des documents purement administratifs, qui viennent alourdir l'ensemble des pièces mais qui ne m'ont pas paru avoir pour nous le moindre intérêt, exception faite des demandes de grâce (« *indultos* ») ou de remise de peine introduites par les condamnés eux-mêmes ou par leur famille ou leurs proches.

C'est à ce corpus que je vais m'intéresser maintenant, et tout particulièrement aux lettres manuscrites qui formulent la demande.

Même si le style en est quelque peu convenu, j'y reviendrai, j'ai choisi d'en retenir quelques unes qui apparaissent à la fois particulièrement émouvantes et révélatrices de certains aspects de la vie des familles de prisonniers politiques, à cette période du franquisme.

Demanda du frère de Angel Hernández García

José Hernández García, mayor de edad, de estado casado, natural de Oviedo y domiciliado en Madrid, calle de Leganitos, n 45, a VVE con el debido respeto.

EXPONE : que su hermano Angel Hernández García, mayor de edad se encuentra actualmente cumpliendo condena en los Talleres Penitenciarios de Alcalá de Henares, ya que fue condenado por un Consejo de Guerra celebrado en la ciudad de Pamplona el día 29 de Julio de 1945 a la pena de doce años y un día de prisión menor por el delito de auxilio a la rebelión, pues fue hecho prisionero por el Ejército Español en la frontera de Navarra, al intentar entrar en España violentamente, en unión de otros 2000 hombres armados. Pero el suscribiente quisiera poder llevar al ánimo de VE, la seguridad de que el delito por el que fue condenado su hermano, provino de su gran deseo de poder volver a su patria junto a su familia, deseo este que seguramente impera en la mayoría de los enrolados españoles y que es aprovechado por la propaganda roja en el extranjero, haciéndoles ver que el único medio de poder volver a su amada patria, es por medio de la violencia ; sin darse cuenta, por estar en un país hóstil donde se hace lo imposible para que se desconozca la verdad de España , de que el gobierno de Franco recibe en la patria a todos los españoles, siempre que en nuestra guerra de liberación no hubiesen cometido delitos comunes.

Mi hermano, Excmo señor, no cometió ningún delito en nuestra Cruzada, como se prueba por el hecho de estar solamente condenado por su intento de entrar en España por la violencia ; es sencillamente, uno entre tantos miles de desgraciados, que huyeron a Francia al finalizar la guerra, no teniendo mi hermano en esa nación otro remedio que alistarse en partidos extraños porque sino le hubieran hecho la vida imposible, suponiendo que no se hubiese perdido y que más tarde, obligado por esa circunstancia y por su imperioso deseo de volver a España junto a sus familiares, de los que estaba separado hacía seis años , tomó las armas, creyendo ciegamente que ese era el único camino de lograr sus anhelos, pero en medio de todo no entró subrepticamente, sino que se expuso a morir en su deseo de pisar tierra española , y por todo esto es por lo que me atrevo a suplicar y

SUPLICO a VE le sean concedidos a mi hermano Angel Hernández García, los beneficios de libertad vigilada, reintegrando a un hombre al seno de su familia, que en definitiva es lo que él buscaba a toda costa, ya que bastante castigo ha sido

para él permanecer seis años en tierra extranjera con la seguridad de que este magnanimo gesto por parte de VE tendría amplios ecos en el corazón de mi hermano haciendo de él un ciudadano útil y agradecido a la benevolencia de quien rige los altos destinos de España.

*Madrid, veinte de Octubre de mil novecientos cuarenta y siete.*⁷⁰

Le courrier fait apparaître la détresse d'une famille meurtrie par les conséquences de la guerre et par le comportement des vainqueurs.

Beaucoup de ces lettres ont une ressemblance évidente ; de plus, le style, les formulations employées montrent qu'elles n'ont pas été pensées par les personnes qui les signent, mais bien plutôt par un avocat. C'est ainsi que peut s'expliquer la présence de formules montrant l'adhésion au régime, dénigrant les « rouges » ou louant la magnanimité du Chef de l'Etat. L'objectif premier des familles et des condamnés était de tenter de sortir de l'univers pénitentiaire dans lequel ils étaient, ce qui explique qu'il fallait accepter un certain nombre de règles imposées par les vainqueurs même si nous pouvons penser que pour beaucoup il n'était guère facile de s'humilier de la sorte en écrivant par exemple « *que el gobierno de Franco recibe en la patria a todos los españoles, siempre que en nuestra guerra de liberación no hubiesen cometido delitos comunes.* ».

Et même rédigées dans un style convenu autant que nécessaire elles n'en sont pas moins bouleversantes par la détresse qu'elles font transparaître.

⁷⁰ Cf Annexe 10, p.208.



EXCELENTÍSIMO SEÑOR GENERALÍSIMO JEFE DEL ESTADO

EXCMO. SEÑOR.

177
176

EMILIO RAMÍREZ BRAVO, de 33 años de edad, casado, natural de Villacañas (Toledo), a V.E. con el debido y mayor respeto expone:

Que se encuentra cumpliendo condena en la Prisión Provincial de Pamplona, por pena de DOCE AÑOS Y UN DÍA DE RECLUSIÓN MENOR, impuesta por el Juzgado Especial de Rebeldes, en Consejo de Guerra Ordinario de Plaza, celebrado en esta Capital el día 28 de Julio de 1.945, en Sumario Ordinario número 613-944, y cuya sentencia fué hecha firme y ejecutiva por el Excmo. Sr. Capitan General de esta Región, por Decreto de 17 de Agosto del mismo año.

Que dicha condena le fué impuesta por el delito de REBELIÓN MILITAR, pero sin que realizase acto delictivo alguno, habiéndose presentado a las Autoridades al pasar la frontera franco-española.

Que viviendo sus padres con domicilio en Madrid, Paseo de las Delicias nº 18, y los cuales se encuentran en situación económica bastante precaria por carecer en absoluto de bienes de fortuna, y debido a su avanzada edad no pueden realizar trabajo alguno, espera ser él, el único sosten y amparo de sus ancianos padres.

Que teniendo en cuenta la conducta y comportamiento que lleva en la Prisión, llevar más de la mitad de la pena con Redención y los antecedentes anteriormente expuestos, a V.E. respetuosamente pide y

S U P L I C A, se digna concederle el indulto de la pena que le queda por cumplir o parte de ella, con la certeza y seguridad de que no eludirá la acción de la justicia y realizará cuantas presentaciones fueran necesarias ya que una larga prisión además de sumir a sus ancianos padres en la miseria, le haría perder los hábitos del trabajo, ya que lleva detenido desde el mes de Octubre de 1.944.

Gracia que espera alcanzar de la recta justicia y magnánimo corazón de V.E. cuya vida guarde Dios muchos años para el bien de la Nación.

Pamplona, 22 de Agosto de 1.949.

Excmo. Señor.

Demande de Emilio Ramírez Bravo

Excelentísimo señor generalísimo jefe del estado

Estimado señor,

Emilio Ramírez Bravo , de 33 años de edad, casado, natural de Villacañas (Toledo), a VE con el debido y mayor respeto expone :

Que se encuentra cumpliendo condena de la Prisión Provincial de Pamplona, por pena de DOCE AÑOS Y UN DIA DE RECLUSIÓN MENOR, impuesta por el juzgado especial de Rebeldes, en Consejo de Guerra Ordinario de Plaza, celebrado en esta capital el día 28 de Julio de 1945, en Sumario Ordinario número 613-944 y cuya sentencia fue hecha firme y ejecutiva por el Excmo. Señor Capitán General de esta región por decreto del 17 de Agosto del mismo año.

Que dicha condena le fue impuesta por el delito de Rebelión Militar, pero sin que realizase acto delictivo alguno, habiéndose presentado a las Autoridades al pasar la frontera franco-española.

Que viviendo sus padres con domicilio en Madrid, Paseo de las Delicias nº18 y los cuales se encuentran en situación económica bastante precaria por carecer en absoluto de bienes de fortuna, y debido a su avanzada edad no pueden realizar trabajo alguno, espera ser él, el único sostén y amparo de sus ancianos padres.

Que teniendo en cuenta la conducta y comportamiento que lleva en la Prisión, llevar más de la mitad de la pena con Redención y los antecedentes anteriormente expuestos, a VE repetuosamente pide y

SUPLICA se digne concederle el indulto de la pena que le queda por cumplir o parte de ella, con la certeza y seguridad de que no eludirá la acción de la justicia y realizará cuantas presentaciones fueran necesarias ya que una larga prisión además de sumir a sus ancianos padres en la miseria, le haría perder los hábitos del trabajo, ya que lleva detenido desde el mes de Octubre de 1944.

Gracia que espera alcanzar de la recta justicia y magnánimo corazón de VE cuya vida guarde Dios muchos años para el bien de la Nación.

Pamplona, 22 de Agosto de 1949

Nous trouvons ici cette émouvante référence à la famille et à la situation précaire qu'elle devait vivre : des parents âgés, ne pouvant travailler et dans une situation économique des plus précaires. C'est cette même situation que nous décrivent les trois extraits suivants. La précarité et bien souvent également la marginalisation provoquée par le fait d'appartenir au camp des vaincus.

Demanda de José Ros Carrascón (697-44)

Que viviendo su esposa e hija en Madrid, calle de Francisco Silvela, 16, así como su anciana madre de 67 años de edad, viuda, las cuales se encuentran en una situación económica bastante precaria por carecer en absoluto de bienes de fortuna, y debido a la avanzada edad de la madre, impide a la hija realizar trabajo alguno, manteniéndose tan solo con lo que otros familiares, también pobres les procuran de vez en cuando, espera ser el el único sosten y amparo de todos.

Demanda de Francisco López Melgarejo (698-44)

Que su hogar se encuentra deshecho y la salud de su desgraciada mujer casi agotada por la dura tarea de una década de labores en faenas impropias de su sexo para poder atender a su propia subsistencia y a la de su hijito, ya que como prueba el certificado de la Autoridad local de Alhama de Murcia, que con todo el respeto se une, no quedan con otros medios de vida que su trabajo.

Y siendo el único medio posible de poner fin a tan triste situación y conseguir que el solicitante y los suyos puedan reconstruir su hogar dentro del seno de la familia nacional, que la magnánima manifestación de la generosidad de Su Excelencia haciendo uso de la prerrogativa de indulto que le está reservada acude y suplico a SE invocando los sagrados sentimientos de la Religión, Patria y Familia que con tan vigorosos trazos se manifiestan en su providencial persona se digno conceder al recurrente la Gracia de indulto....

Demanda de l'épouse de Severiano Blanco Paredes (658-44)

EXCMO SR

ROSALIA DIEZ TORRES, mayor de edad, casada, con domicilio en la Calle Valldoncella, número 60, piso primero, puerta segunda, con todos los respetos a VE atentamente acude expone

QUE ; La dicente es esposa de Severiano Blanco Paredes quien se halla detenido en la Prisión Provincial de Pamplona Celda número 25 a disposición, según cree, de su superior Autoridad sin que hasta la fecha se haya celebrado contra el mismo juicio alguno, por lo que llevada de su amor de esposa que VE no dejará de comprender máxime cuando a cargo de la misma se encuentra un hijo de corta edad y al mismo tiempo con el espíritu cristiano que informa todos sus actos en el deseo de ver unida la familia y reintegrado al hogar al Jefe de la misma, ya que

supone que si algún extravío sufrió su meritado esposo lo fue por la coacción del ambiente más que por su natural de sí amante del trabajo y fiel cumplidor de sus deberes a VE atentamente

SUPLICA : que previo los trámites legales que estime pertinentes se sirva acordar la libertad de Severiano Blanco Paredes ya que con ello se dará satisfacción a una humilde familia y se pondrá de relieve el espíritu de redención que anima los actos de quienes rigen los destinos de España inspirados de la Doctrina de JesuCristo que prevalece y debe prevalecer por encima de todos.

GRACIA que espera alcanzar de la reconocida bondad de VD cuya vida dios guarde muchos años para bien de la Patria.

Demande de Julián Velarde Pérez (613-44)

Dans le dossier de Julián Velarde figurent également des courriers de sa mère qui souligne, elle aussi la précarité de sa situation, mais ce qui est tout à fait intéressant c'est le courrier collectif, portant sept signatures et qui intercède en faveur du condamné.

Los que al final firmamos, todos mayores de edad y vecinos de esta localidad, adictos al Glorioso Movimiento Nacional y Militantes de la Falange local de esta villa tenemos a bien de informar y avalar al que fue vecino de este pueblo Julián Velarde Pérez. Cuyo individuo siempre observó buenísima conducta en todos conceptos como así mismo durante los bienios marxistas y simpatizó con los elementos de derechas sin vérsese formar parte en las manifestaciones de carácter revolucionario que organizaban los dirigentes de la casa del pueblo.

Al iniciarse el Movimiento Nacional siempre observó la misma conducta de moderación sin tomar parte en los robos, saqueos y detenciones de personas de orden que solían realizar los miembros marxistas o sea que en todo momento y como antes decimos observó muy buena conducta en todos los extremos hasta el 17 de Septiembre del año 1936 en que fue liberado este pueblo por las Fuerzas Nacionales que por la inculcación de miedo que evocaban los malos individuos del comité, se marchó huyendo a la zona roja donde ignoramos su actuación, no dejando de comprender debió observar la misma conducta de bondad que en esta observó y que por las mismas causas de su huida debió de evadirse al extranjero y que despues debido a su ignorancia y ostigaciones de Jefes comunistas le indujeron a pasar la frontera de la vecina nación francesa.

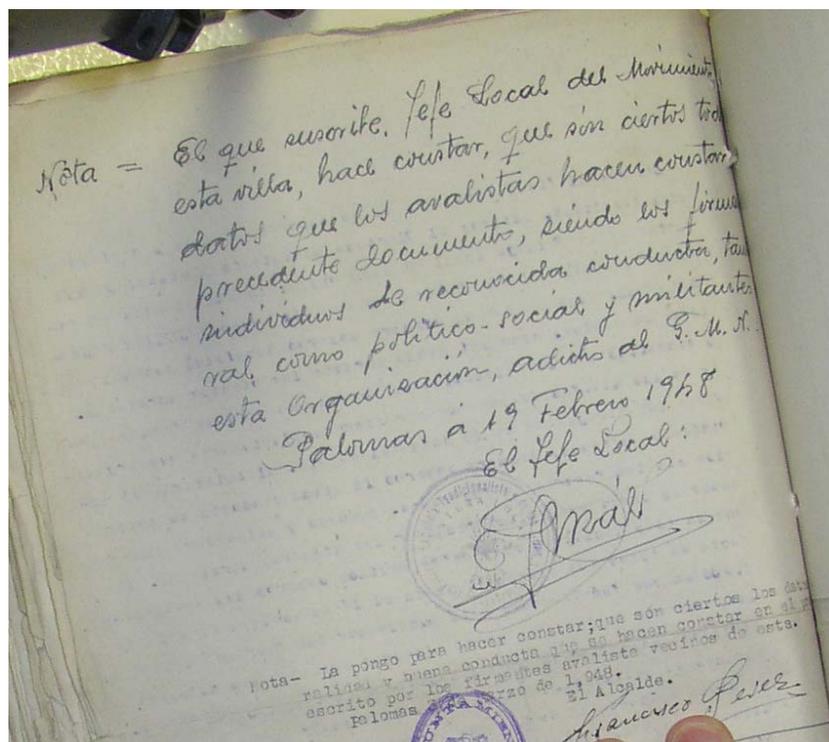
Lo que tenemos a bien de informar y avalar para que surta los efectos al interesado.

PALOMAS (Badajoz) a 17 de Febrero de 1948.

Remarquons que les signataires mettent en avant leur appartenance à la Phalange locale. Si nous pouvions en douter, il y a au verso une note manuscrite du chef local de du Mouvement qui confirme les dires des signataires :

El que escribe, Jefe Local del Movimiento de esta villa, hace constar que son ciertos todos los datos que los avalistas hacen constar en el precedente documento,

siendo los firmantes individuos de reconocida conducta tanto moral como político-social y militantes de esta organización adictos al GMN.

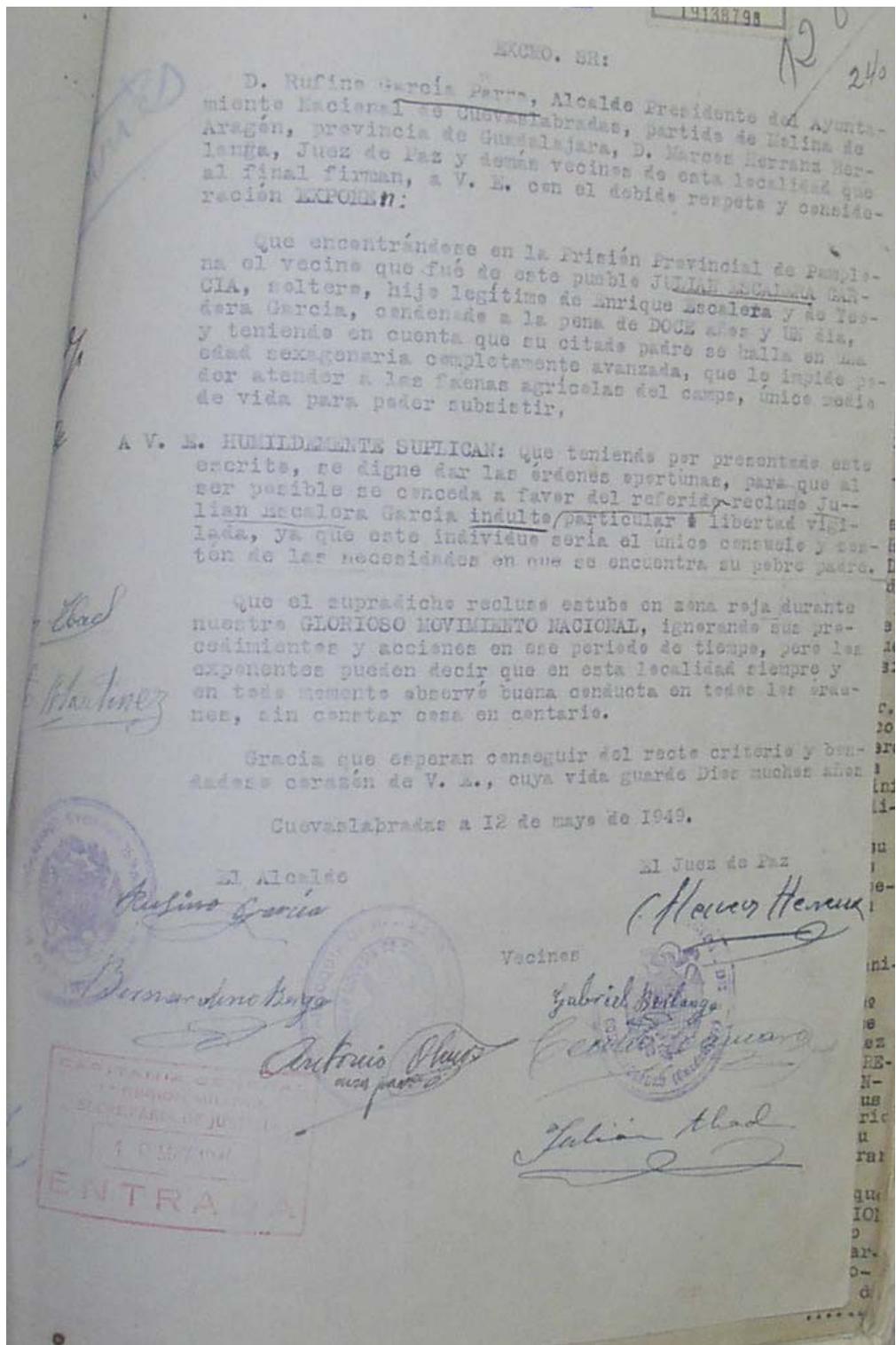


Une certaine solidarité pouvait donc voir le jour en faveur de quelqu'un dont le rapport de la Mairie ou de la Garde Civile disait que « *no obstante se sabe que la familia era de tendencia franca y abiertamente izquierdista* ». Quelqu'un qui a quitté en 1936 le « cortijo » de la province de Badajoz où il travaillait et qui a participé à la Guerre Civile, mais qui avait « *una conducta de bondad* ». Soulignons que la note du maire au bas de la même page va dans un sens identique.

Un autre condamné, Amador Guijarro López (613-44), bénéficie également d'une lettre de soutien manuscrite et très difficile à déchiffrer, où quatorze de ses concitoyens soulignent que :

...Antes de ingresar en filas su oficio obrero, no molestó a nadie despues de ingresar tampoco molestó es decir que en este pueblo ha sido obrero trabajador Amador Guijarro López.

C'est également un courrier collectif signé du maire de Cuevaslabradas et de 30 habitants de la commune qui intervient en faveur de Julian Escalera García (le 12/5/1949) :



« D. Rufino García Parra, Alcalde Presidente del Ayuntamiento Nacional de Cuevastrabadas, partida de Molina de Aragón, provincia de Guadalajara, D. Marcos Herranz Berlanga, Juez de Paz y demás vecinos de esta localidad que al final firman, a VE con el debido respeto y consideración, EXPONEN

Que encontrándose en la Prisión Provincial de Pamplona el vecino que fue de este pueblo JULIAN ESCALERA GARCIA, soltero, hijo legítimo de Enrique

Escalera y de Teodora García, condenado a la pena de DOCE años y UN día, y teniendo en cuenta que su citado padre se halla en una edad sexagenaria completamente avanzada, que le impide poder atender a las faenas agrícolas del campo, único modo de vida para poder subsistir,

HUMILDEMENTE SUPPLICAN que teniendo por presentado este escrito, se digne dar las órdenes oportunas para que al ser posible se conceda a favor el referido recluso JULIAN ESCALERA GARCIA indulto particular o libertad vigilada, ya que este individuo sería el único consuelo y sostén de las necesidades en que se encuentra su pobre padre.

Que el supradicho recluso estuvo en zona roja durante nuestro GLORIOSO MOVIMIENTO NACIONAL ignorando sus procedimientos y acciones en ese período de tiempo, pero los exponentes pueden decir que en esta localidad siempre y en todo momento observó buena conducta en todos los órdenes, sin constar cosa en contrario.

Gracia que esperan conseguir del recto criterio y bondades de corazón de VE, cuya vida guarde Dios muchos años. »

Cuevaslabradas, a 12 de Mayo de 1949

Plus qu'un courrier, le volume des signataires laisse plutôt penser à une pétition, comme si le village s'était mobilisé en faveur de Julián. Cela nous conforte dans l'idée que la solidarité pouvait jouer et que malgré les pressions et le contexte, les gens étaient capables d'une mobilisation, certes limitée mais réelle tout de même.

D'autres demandes font apparaître les problèmes de maladie qui existaient ; ainsi, par exemple, Angel Hinojar Bermejo, emprisonné à Santoña demande une grâce « *por llevar cinco años de prisión y padecer tuberculosis pulmonar, enfermedad que tanta tranquilidad espiritual requiere...* ». Soulignons que d'autres prisonniers de Santoña, Cándido Fraile, par exemple, vont formuler une demande pour les mêmes raisons. Angel Hinojar sera transféré au Sanatorio Penitenciario de Cuéllar et sa mère écrira à son tour, pour justifier la demande :

« que por padecer mi citado hijo una lesión pulmonar, enfermedad que tanta tranquilidad espiritual requiere »

L'ensemble des recours introduits restera sans effet jusqu'à la Loi du 20 Décembre 1949 qui préconise une réduction d'un quart de la peine. C'est ainsi que

les peines de douze ans se verront réduites de trois années, ce qui fait que bon nombre de ces hommes vont sortir en 1953 après avoir purgé neuf années de prison. Certains, hélas vont mourir, soit en prison soit en sortant dans des conditions de santé dégradées. Pour d'autres, c'est le cas de Cándido Fraile, cette remise de peine sera refusée, car il avait été condamné à une double peine peine cumulable, ce qui selon les juges ne permettait pas de bénéficier de la grâce accordée.

A sa sortie de prison, le condamné ayant bénéficié d'une remise de peine, était en régime de liberté conditionnelle et se voyait remettre les Instructions suivantes ⁷¹ :

1° Irá directamente al lugar que se ha designado que es Villaplana del Campo, provincia de Tarragona donde permanecerá hasta que se le conceda la libertad definitiva si observa buena conducta.

2° No podrá salir del lugar que se le haya designado sin autorización del Director. Si se ausentare sin dicho permiso, le será revocado el beneficio concedido con el reingreso en la Prisión. Si tuviere necesidad de cambiar de residencia, lo solicitará del Director de este establecimiento y esperará a que su solicitud se resuelva, para evitar la resiliación de la gracia de la que disfruta.

3° Tan pronto como llegue al lugar de su destino se presentará al director o Jefe de la Prisión, y, si no la hubiere en la localidad, a la Autoridad gubernativa y le exhibirá el presente documento, al objeto de identificar su persona y para que le sirva de recomendación y garantía.

4° Queda obligado a dirigir por correo, el primer día de cada mes, un conciso escrito referente a su propia persona, escrito por sí mismo. Este informe lo presentará al Director o Jefe de la Prisión o a la Autoridad gubernativa de la localidad para que lo vise y lo pase al Director de esta Prisión.

En este informe expresará el jornal o remuneración señalada a su trabajo, así como las economías y ahorros que haya podido hacer.

Habrá de ser veraz en sus informes, y con todo interés se le recomienda que huya las malas compañías y todo lo que pueda conducirlo a una vida relajada o a la comisión de nuevos delitos.

⁷¹ Cf. Annexe 11, p.209

La Junta de Disciplina de esta Prisión, así como las Autoridades superiores y las de la provincia en que va a residir, se interesan vivamente por su suerte ; podrá contar con la ayuda de dichas autoridades y de esta Junta, y en esta prisión hallará siempre un lugar de retiro y protección en caso de desgracia.

Le lieu de résidence était contrôlé, tout changement devait être soumis au directeur de la Prison et la personne devait se signaler aux Autorités dès son arrivée. Il fallait, de plus, le premier de chaque mois rédiger un compte-rendu de ses activités : « *un conciso escrito referente a su propia persona, escrito por sí mismo.* » Il convenait d'y faire figurer les sommes gagnées et les économies réalisées !

Les recommandations morales n'étaient pas absentes puisque : « *con todo interés se le recomienda que huya las malas compañías y todo lo que pueda conducirlo a una vida relajada o a la comisión de nuevos delitos.* »

Et si la rédemption pouvait causer quelques problèmes, il était toujours possible de revenir en prison où : « *hallará siempre un lugar de retiro y protección en caso de desgracia.* »

Passons sur le caractère parfaitement surréaliste de telles recommandations qui dépassent notre entendement et qui profilent bien l'univers parfois décalé dans lequel vivaient les Espagnols. En clair, l'oppression pour le bien des hommes.

Les condamnés vont être soumis à ce régime pendant une dizaine d'années, bien souvent en 1964, date à laquelle la Commission de Réhabilitation et des Peines Accessoires du Ministère de la Justice déclare le dossier clos et procède à la « *cancelación de los antecedentes penales* ». C'est à dire à la suppression des antécédents pénaux des pièces administratives.

C'est ainsi que nous achevons l'étude des dossiers des procès consacrés au jugement des dossiers des guérilleros. Comme nous l'avons donc vu, l'ensemble des dossiers s'intéresse aux combattants qui ont tenté d'entrer en Espagne pour y poursuivre leur lutte. Il nous a, entre autres, permis de dégager une typologie commune. Mais dans la liasse qui avait été mise à ma disposition, parce que le procès a eu lieu en même temps que les autres, figurait le dossier n°617-44, qui, tout en ayant un lien avec ce que nous venons de voir, se devait d'être mis à part.

Un procès atypique : le dossier n°617-44

Mais, à la différence d'autres dossiers que j'ai écartés car ils ne traitaient que de délits de droit commun, commis au sein de l'armée, le dossier n°617-44 m'est apparu être une affaire si extraordinaire, que j'avais l'impression en la lisant d'avoir quitté le terrain des archives pour entrer dans le domaine du roman, autrement dit de la fiction. C'est pourquoi, j'ai choisi de l'inclure dans ce travail parce qu'il relève de la Justice Militaire et que les faits avaient un rapport, somme toute assez direct avec ce que nous venons d'analyser. Les jeunes gens impliqués dans l'affaire, auraient pu rejoindre les groupes de guérilleros si les choses s'étaient déroulées de manière différente. De plus, l'intérêt vient de l'éclairage extérieur qu'il nous apporte en nous faisant percevoir l'ambiance qui pouvait régner en Espagne, concrètement à Tudela au moment où les guérilleros entrent en Espagne à peu de kilomètres de là. Si le traitement que j'ai fait de ces derniers documents reste identique à celui que j'ai utilisé depuis le début, j'ai choisi de vous raconter l'intégralité d'une histoire qui oscille parfois entre la réalité et la fiction.

Le dossier débute par un rapport transmis par le commandant du poste de la Garde Civile de Tudela, un rapport tellement complet et explicite que j'ai choisi de le transcrire dans son intégralité. Etant plus documentaire que testimonial et relatant les faits par le détail, il m'a semblé intéressant d'en livrer ici une traduction qui pourra permettre, d'entrée de jeu, de mieux comprendre ce qui suit.

Les faits exposés par la Garde Civile

L'auteur de ce rapport est le Capitaine, chef du poste de la Garde Civile de Tudela, qui va adresser le document aux autorités militaires de Pamplona, en même temps qu'il leur remet les personnes impliquées et arrêtées dans le cadre de cette affaire :

Grâce à des confidences reçues, j'ai appris que Luis Jaraba Royo, habitant à Tudela, âgé de 18 ans, et orphelin de père, gauchiste, exerçant la profession de mécanicien, d'idées avancées et domicilié 21 rue Saint Joseph, avait écrit une lettre à l'ambassade britannique à Madrid, en demandant à être reçu ou bien qu'un agent de liaison lui soit envoyé afin de lui exposer certaines affaires. Soupçonnant qu'il puisse s'agir d'une affaire d'espionnage, j'ai soumis l'individu à une surveillance étroite et j'ai porté les faits à la connaissance du Chef du Commandement. J'ai reçu

de lui des instructions complètes à ce sujet et j'ai envoyé le Brigadier Don Zacarías Sola Janariz, en tenue civile pour qu'il rencontre l'individu en question et qu'il puisse savoir quelles étaient ses intentions.

Ce dernier lui fit savoir qu'ils avaient une organisation de base de 8 ou 10 individus qui étaient désorientés car ils n'avaient pas de contacts avec d'autres éléments d'autres villages et qu'il désirait recevoir des instructions pour agir intensément en faveur de la cause rouge. Il lui exposa qu'il possédait des explosifs et d'autres armes et que dans l'organisation chacun avait un numéro pour pouvoir être reconnu ; qu'ils pouvaient probablement demander de l'argent à une personne de la localité connue par le surnom de « El Zamorano » qui devait être celui qui s'occupait du Secours Rouge International ; qu'il avait fabriqué des armes blanches, un fusil lance flèches, une grenade explosive et d'autres grenades incendiaires. Le dit agent n'insista pas pour demander trop de détails par crainte d'être soupçonné et convint avec lui qu'un autre agent viendrait pour préciser certains détails nécessaires.

Cinq jours plus tard, j'ai envoyé l'agent Julio Mateo González, avec des instructions concrètes pour connaître à fond cette organisation et l'entrevue se déroula comme la précédente. Il avait concrètement un fusil mauser avec des munitions, 3 grenades incendiaires qu'il pensait utiliser pour brûler des camions ; une grenade explosive pour d'autres sabotages ; un fusil lance flèches construit par lui à partir d'une cartouche de fusil de chasse. Qu'ils avaient besoin de trois pistolets mitrailleurs et de pistolets pour chacun ; des grenades et qu'il pouvait tout envoyer en pièces détachées car ils s'arrangeraient pour tout monter. Que dans un délai de quinze jours ils tenteraient d'aller dans les villages voisins et d'y organiser des ramifications. Que les membres de l'organisation à Tudela étaient : lui-même, qui se faisait appeler X-44 ; Felipe Lafuente (Cros) ; Alberto Rioja (Sin) ; José Luis Vallejo (Ton) ; José María Martínez(Ufa) ; José María Cuadra (BH) ; Fidencio Ferrón(Fei) ; y Angel Escudero (Mil).

Qu'ils possédaient environ dix kilos de dynamite dérobée à la poudrière de Sainte Quiteria et avec laquelle ils fabriquaient ou pensaient fabriquer des grenades explosives. Notre agent avait pu très habilement prendre possession de la grenade fabriquée mais pas du reste des armes qu'il disait avoir, ni même les voir, car il prétexta qu'elles étaient cachées, et ayant remarqué qu'il y avait une certaine méfiance de leur part, hier à midi avec des forces de cette caserne et des autres localités environnantes, j'ai procédé à l'arrestation simultanée de tous ceux qui se

connaissaient, en fouillant minutieusement leurs domiciles, des lieux extérieurs et les écoles municipales où ils avouèrent avoir déposé de la dynamite et les objets suivants furent saisis :

Un fusil mauser calibre 7mm, 22 cartouches pour ce fusil ; un lance flèches à poudre ; quatre cartouches flèches pour ce dernier ; une baïonnette, un poignard et un couteau ; des menottes, un masque ; trois bombes flèches apparemment incendiaires ; un arc pour les lancer ; deux crochets ; une boîte métallique avec de la poudre de mine et une pile électrique appartenant à Jaraba. Un demi canon de fusil, un calot de soldat et un poignard chez José Manuel Cuadra.

Un masque, un poignard, une lame de poignard, un tissu de crépon blanc avec le drapeau républicain y deux rubans représentant le drapeau anarchiste chez Angel Escudero.

Un poignard chez Alberto Rioja et un autre chez Felipe Lafuente, ainsi que quatre plaques métalliques avec un triangle et les noms suivants gravés X-44, EPI, TON, BH. Huit paquets de dynamite furent trouvés sous le toit des Ecoles Communales et un paquet et demi environ au lieu dit « arroyo mediavilla ». Jaraba avait utilisé le reste des paquets pour fabriquer sa grenade explosive. Cette dynamite, comme nous l'avons indiqué, fut dérobée en utilisant un crochet pour ne pas laisser de traces d'entrée dans le local et cachée ensuite dans les écoles en utilisant le même procédé. Les membres de la bande portaient des masques et des foulards pour ne pas être reconnus lors du vol.

L'âme de cette organisation, comme l'a montré l'enquête, était le nommé Jaraba dont les mobiles étaient la disparition de son père, d'être d'idées avancées et d'avoir un grand talent pour la fabrication d'engins explosifs, une envie de vengeance et le fait d'avoir été empoisonné par les propagandes qui arrivaient jusqu'à lui. On a trouvé copie de lettres adressées aux Ambassades des Etats Unis, du Mexique et de Grande Bretagne en demandant de l'aide pour se mettre en contact avec les éléments rouges qui avaient fui et leur faire savoir qu'il était disposé avec le reste de ses camarades à effectuer tout ce qu'on leur demanderait pour aider leur idéal. Il a également été retrouvé des notes de surveillance des forces armées, des informations sur des objectifs de ponts, voies ferrées etc qu'il conviendrait de faire sauter ; le tout était adressé à EDEM, nom imaginé pour qu'il nous dévoile ses intentions. Il avait fait part de toutes ses intentions aux autres membres qui étaient d'accord. Car Jaraba avait fait référence à un monsieur appelé Gallego, qui devait s'occuper du Secours Rouge International et qui leur fournirait de l'argent ; les

recherches ont été faites dans cette direction et il a été trouvé que la famille Jaraba recevait depuis deux années de l'argent par des mandats envoyés par des personnes qu'ils ne connaissaient pas et qu'il attribuaient au Secours Rouge International. Ces sommes furent envoyées par Domingo Gallego, avec des noms d'emprunt, de diverses villes qu'il fréquentait pendant ses voyages. Ce monsieur lorsqu'il a été interrogé a déclaré qu'il le faisait par commisération et qu'il faisait aussi des dons en d'argent liquide par l'intermédiaire de prêtres ; mais il se trouve que son frère a disparu au début du Mouvement, qu'il était rouge et qu'on disait de lui à l'époque qu'il s'occupait du Secours Rouge.

Une information a également été ouverte contre Joaquín Martínez et Vicente Condón, majeurs et habitants de Tudela, parce qu'ils avaient reçu la visite de Jaraba et Vallejo qui leur avaient proposé d'entrer dans l'organisation ce qu'ils avaient refusé sans en avertir les autorités ; ils avaient tous les deux des antécédents gauchistes.

L'enquête a tenté de déterminer si cette organisation pouvait être le résultat de manoeuvres de tierces personnes et s'il pouvait y avoir des ramifications dans d'autres villages et provinces limitrophes, mais il est possible d'affirmer que tout cela a été spontané et est conséquence de la haine qu'avait le chef de l'Organisation, ses envies de revanche pour tout ce qui lui était arrivé et la jeunesse du reste des membres, exception fait de l'un d'entre eux qui est du même genre que le CHEF. Toutes les personnes citées ont été arrêtées en vertu de la Loi de Sûreté de l'Etat et la Loi du 2 Mars 1943(Rébellion Militaire) ..

Que Dieu garde Votre Excellence de nombreuses années,

Tudela le 28 Octobre 1944

Le Capitaine.

Ce rapport exhaustif de la Garde Civile est si surprenant qu'en le lisant, j'ai soudain eu l'impression que je n'avais pas à faire à un document administratif mais qu'il me faisait entrer dans la fiction. L'histoire qu'il raconte m'est apparue parfaitement incroyable, les agissements de ces jeunes audacieux et imprudents à la fois et la personnalité du généreux donateur authentiquement mystérieuse ! Et je n'étais pas au bout de mes surprises. Tout d'abord cela montre à l'évidence que la Garde Civile contrôlait parfaitement le territoire même si elle nous montre également quelques zones d'ombre. Comment l'information lui est-elle parvenue ? Est-ce un

informateur local (de la Poste, par exemple) ou les services des ambassades des pays cités ?

S'agissant des jeunes impliqués et tout particulièrement de Luis Jaraba Royo, cela nous révèle quelques aspects contradictoires. Nous sommes frappés par le degré de préparation de l'opération : Jaraba semble avoir pensé à tout : matériel, noms de code, notes d'information rédigées par le garçon lui-même sur l'état des troupes armées dans la région, et sur les ponts et voies ferrées. Nous pouvons également mettre en avant l'audace de l'ensemble du groupe, comme nous le montre le vol de la dynamite ainsi que l'utilisation que ces jeunes comptaient en faire. C'est ainsi que nous retrouvons dans le dossier des *Instrucciones para el uso de la dinamita* émanant de la *Unión Española de Explosivos*. Mais comment ne pas remarquer la naïveté de Luís Jaraba et partant de là son imprudence lorsqu'il s'adresse aux ambassades.

Continuons donc par la lecture des lettres qu'il a adressées à différentes ambassades et dont la Garde Civile trouvera copie chez lui.

Les courriers de Luís Jaraba

Tudela, de abril de 1944

Consulado de los Estados Unidos

Muy señor mio

Desearía saber si los españoles que huidos de España al extranjero están unidos y piensan pedir cuentas cuando llegue la hora...

Quiero que me digan si se puede comunicar con los que esten Inglaterra, Méjico y Rusia que sean huidos por el ideal...

Me darán a conocer si puedo comunicarme con algun dirigente Republicano o Socialista y Comunista

Tudela, 1 de Agosto de 1944

Consulado Méjico

Muy señores mios : la presente sirve para comunicarles si llegaron a recibir una carta con estas mismas direcciones y firma.

En caso de haberla recibido agradeceremos que nos den sus opiniones que creo que serán una ayuda para nosotros que tanto la esperamos.

En caso de no haberla recibido les pedíamos lo siguiente :

Informaciones de diplomáticos y funcionarios republicanos o socialistas para hacer llegar a manos de ellos las notas que les mandamos diciendoles que ponemos nuestros brazos con armas si llegara el caso a disposición de ellos.

Luis Jaraba

Tudela, 13 de mayo de 1944

Embajada británica

Muy señor mio : Sin ninguna de ustedes a que hacer referencia la presente sirbe para comunicarles lo siguiente :

Deseando comunicarme y tener noticias con ciertos españoles perseguidos por los facciosos y residentes en territorio anglosajón o ruso.

Luis Jaraba

Comment imaginer que quelqu'un, à cette époque là, ait osé envoyer des courriers de cette nature en sachant de quelle façon tout était contrôlé, courrier y compris. Jaraba demande l'aide des ambassades de pays qui faisaient partie du bloc des Alliés, pour chercher à briser l'isolement dans lequel il se trouvait.

Mais ces agissements prennent leur sens lorsque nous les inscrivons dans le contexte mondial et espagnol et particulièrement dans ce que nos jeunes gens pouvaient en savoir.

Ils étaient bien sûr au courant du débarquement des Alliés, de la libération de la France. Pour tout cela pas besoin d'écouter les radios qui émettaient depuis la France, RNE et le NODO suffisaient. Le régime qui avait déjà depuis longtemps pris un virage, s'était éloigné des puissances de l'Axe et affirmait haut et fort sa neutralité. Franco ne tarderait pas à écrire à Churchill pour le mettre en garde contre le danger que représentait l'Union Soviétique, se posant ainsi en champion de la lutte contre le communisme international. Mais ces subtilités de la diplomatie échappaient à une opinion publique qui avait une vision beaucoup plus manichéenne des Alliés.

C'est incontestablement ce qui pousse nos jeunes héros à écrire à l'ambassade des Etats Unis et du Royaume Uni. Quel but poursuivaient ces jeunes gens ? Nous pouvons trouver des éléments de réponse dans leurs déclarations faites lors de interrogatoires :

Déclaration de Luís Jaraba :

Hará como dos o tres meses que escribió una carta a la Embajada Británica en Madrid en la que solicitaba le envasen un enlace para explicarle los deseos que tenía el declarante de ponerse en contacto por carta con los rojos huidos en Méjico o en Inglaterra, toda vez que el dia anterior se había enterado del discurso de Churchill, y no le había dejado conforme la forma de expresarse de que en España nos arreglaríamos los españoles ; que hace unos dias llegó un individuo de paisano que le dijo era un enlace y que venía a ver lo que quería, y entonces el manifestante le expresó, una vez cerciorado que debía ser el que él quería, los deseos que tenía de enlazarse con ellos, que estaban desorientados, pero que tenían formado un grupo de incondicionales, que estaban dispuestos hacer lo que se les ordenaba ; que hablaron de cuestión de armas y dijo que tenían dos fusiles, un aparato parecido a un fusil que había fabricado el dicente, una bombas flechas(incendiarias), tambien confeccionadas por el dicente y una bomba explosiva que también la fabricó él. Concluyendo con despedirse afectuosamente y quedando con aquella gente de acuerdo en que él tenía un número, y los demás componentes un nombre supuesto. También le ofreció el dicente buscarle en Zaragoza, Tarazona y otros pueblos comarcales individuos que les auxiliasen en su misión, luego las armas que habían construido y que también había intentado probarlas en alguna ocasión cuando pasaban camiones de alcohol que ellos creían que iban a la frontera todo ello por sembrar alarma.

Déclaration de José Manuel Cuadra Pérez

Hace unos seis meses Angel Escudero le dijo si quería tomar parte de una banda que se iba a formar en Tudela que tenía como jefe a Jaraba y cuyo objeto iba a ser el de cometer actos de sabotaje y de ayuda a los rojos, y que aun cuando le pareció un disparate, sin embargo no supo negarse y consintió en tomar parte de la banda. Que no es cierto que el dicente fuese en unión de

otros varios a robar en el polvorín dinamita, aun cuando sí sabe que robaron paquetes sus otros camaradas y que parte de ellos los escondieron en los tejados de las Escuelas Nacionales porque así se lo indicaron. Que hace unos días Jaraba les proporcionó una chapa con un sobrenombre como iniciales y un triángulo por contraseña. Que a Felipe Lafuente lo nombraron cajero. Que Jaraba dió a cada uno un puñal el cual tiene escondido en un cajón de su casa y que la dicha arma se la dió para estar preparado. Que constantemente Jaraba les indicaba que la misión de todos era practicar a su debido tiempo actos de sabotaje y apoyo a los rojos que pudieran venir de fuera.

Déclaration de Angel Escudero Anillo

Agé de 17 ans, boulanger de son état.

Hace unos meses le habló Jaraba de formar una banda con objeto de que llegado el momento tomasen Tudela y apoyasen como de natural a los izquierdistas y que una de las misiones era averiguar quienes eran las personas de derechas, en lo que en todo estuvo conforme el dicente pues el citado Jaraba le nombró representante en el pueblo de Cabanillas. Que acompañó a Jaraba en la operación del hurto de la dinamita en el polvorín de Santa Quiteria cogiendo uno de los paquetes y transportándolo con los demás hasta el portal de las Escuelas. Que antes de coger la dinamita le proporcionó un cuchillo fabricado por él y el cual se intervino. Que desde luego sabía perfectamente que la dinamita que había traído era para que el Jaraba se dedicase a construir bombas con destino a actos de sabotaje.

Déclaration de Fidencio Cerrón Pérez

Agé de 18 ans, mécanicien.

Hace algunos días Luís Jaraba le manifestó si quería formar parte de una banda que había formado a base de vigilar a la Guardia Civil, soldados del Ejército y demás fuerzas armadas de la localidad, así como tomando información de las personas de derechas, puentes y comunicaciones que convendría volar. Que el dicente quiso acceder a los deseos del Jaraba porque le parecía algo fuerte pero ante la insistencia del Jaraba le contestó que en algo los ayudaría aun cuando en su conciencia no estaba dispuesto a verificar que desde luego no conocía que Jaraba pudiera tener dinamita ni

otra clase de armamento, así como tampoco le ofreció en el momento arma de ninguna especie. Que conocía a el responsable de la banda no como amigos de él, sino como vecinos de Tudela.

Déclaration de José María Martínez Jiménez

18 ans, vendeur.

Hace algunos meses Luís Jaraba, al que conocía , le dijo iba a formar una banda para defender el ideal izquierdista. Que el dicente aceptó formar parte de la banda y que algo más tarde el Jaraba le dijo que la misión de ellos era informarse de las personas de derechas , de las fuerzas de orden público, de las vías de comunicaciones que convendría inutilizar y le habló en favor de los guerrilleros rojos. Que hace algun tiempo y requerido por el Jaraba, en unión de Jaraba, Felipe Lafuente, Felipe Rioja, Angel Escudero y el dicente marcharon al polvorín de Santa Quiteria y se apropiaron del interior, diez paquetes de dinamita, transportándolos al tejado de las Escuelas Municipales y dejando allí solo ocho paquetes y llevándose los otros dos restantes el Jaraba a su casa. Que el Jaraba le dijo que dicha dinamita era para hacer bombas y otros artefactos. Que le dio una chapa hace unos días con el sobrenombre de UFA, y un triángulo de contraseña pero que lo ha perdido. Que le ofreció una hoja de puñal, pero que no se la llegó a facilitar.

Qui étaient ces jeunes gens ?

Nous connaissons leur âge et leur profession mais la partie de l'enquête concernant les antécédents politico-sociaux nous livre d'autres informations tout à fait claires : les parents de ces jeunes sont tous d'idéologie gauchiste. Quand Luís Jaraba : ce jeune est « *d'idées gauchistes armées* » ce qui naturellement marque un degré supplémentaire de dangerosité. Son père, à la suite de ses agissements en faveur du Front Populaire a disparu de chez lui au début du Mouvement Nacional (comprenez le 18/7/1936). Quant à Angel Rioja Las, son père était instituteur : « *su padre estuvo sancionado por el Magisterio Nacional.* »

Voilà qui est tout à fait intéressant : les antécédents familiaux évoqués situent tous ces jeunes gens, sans exception, dans le camp des vaincus, dont les familles,

considérées comme rouges, sont cataloguées. Et dans l'ambiance fermée et protégée du noyau familial, nous imaginons ainsi la lecture qui pouvait être faite des événements internationaux.

Ainsi quand Luís contacte ses compagnons, il ne les choisit pas au hasard, comme le prouvent les éléments précédents de l'enquête.

Et lorsqu'il leur expose les objectifs, il est clair, pour l'un des inculpés, Angel Escudero Anillo : il y a quelques mois, Jaraba lui a parlé de former une bande, dans le but de prendre Tudela le moment venu et d'appuyer comme il était normal les gauchistes. A José María Martínez il a dit qu'il allait former une bande pour défendre l'idéal gauchiste.

Les deux autres personnes mêlées à l'enquête

Non contents de s'organiser, nos jeunes héros avaient pris contact avec deux habitants adultes de Tudela pour leur proposer de rejoindre leur groupe. Ces deux personnes seront, bien entendu inquiétées, arrêtées pendant quelques jours, puis consignées à domicile.

Dans leurs déclarations, en tant que témoins, avant d'être inculpés à leur tour, ces deux hommes admettent avoir reçu la visite des jeunes gens, mais ils insistent sur la façon dont ils les ont reçus :

Déclaration de Joaquin Martínez Baldus

El día 25 del mes de Octubre, se personó en su casa José Luís Vallejo Lacruz, a quien no conocía el declarante, y al preguntarle por el motivo de su visita le manifestó aquel que si podían contar con el declarante, dada la proximidad en que se encontraban los maquis. Entonces el que depone, sin darle tiempo al Vallejo para que prosiguiera sus proposiciones, le echó en formas violentas y se apresuró a ponerlo en conocimiento de sus familiares cuando se enteró quienes eran. Que se trasladó para este fin a casa del muchacho en cuestión, no encontrando más que a su madre, pero como quiso que el padre estuviera en antecedentes de los desatinos de su hijo, volvió al día siguiente y se encontró allí a dos o tres números de la Guardia Civil. Añade que en lo que se refiere a JL Jaraba, este no le hizo la menor proposición pero fue debido a que el declarante en cuanto le vió poner los pies en el lindar de la puerta y presumirse el objeto que le traía, antes de que

despegase sus labios, lo echó también en malas formas. Nunca pudo considerar que hubiera necesidad de poner el caso en conocimiento de las autoridades, por cuanto que tratándose de muchachos de corta edad y por lo tanto sin experiencia creía que nada de lo que ellos hablasen tuviese la menor trascendencia y que todo ello no pasaría de ser algo propio de los chiquillos.

Déclaration de Vicente Condon Baigorri

Del 23 al 25 de Octubre último, sin que pueda precisar fecha exacta, se presentaron en la peluquería propiedad del declarante Luís Vallejo Lacruz y Luís Jaraba manifestándole que en esta ciudad de Tudela se estaba organizando « Maquis » y que le invitaban a que fuese uno más de los que lo integrasen, a cuyo proposición dice el declarante no concedió la menor importancia por tratarse de chiquillos sin fundamento debido a su escasa edad, aparte de que el deponente agrega se desentiende en absoluto de todas las cosas en las cuales se vislumbre el menor matiz político.

No concedió importancia a las palabras de los muchachos en cuestión y no pudiendo concebirlas más que en tono de broma, consideró que era insulto dar cuenta de ello a las autoridades.

Leurs réactions sont parfois violentes et elles me paraissent, à ce titre, tout à fait révélatrices de l'époque : le témoignage de Vicente Condón est éloquent : il a peur d'être impliqué de près ou de loin dans une affaire qui pourrait avoir des conséquences imprévisibles.

Mais en même temps leur témoignage est accablant pour Jaraba et ses camarades. L'un et l'autre mentionnent de façon explicite le but de la visite des jeunes gens : l'un parle de « *La proximidad en que se encontraban los maquis* » et l'autre dit que « *se estaba organizando « Maquis »* ».

Cela nous montre que nous sommes bien proches des procès des guérilleros, ces jeunes gens étaient des maquisards en puissance et la Garde Civile a bien démantelé un réseau en construction.

Revenons à la réaction violente des deux témoins, fondée sur une peur motivée. Car dans l'enquête politico-sociale dont nous avons parlé, le rapport de la Phalange qui les concerne est clair :

V. Condón : Afiliado al Partido Socialista y a la UGT. De ideas francamente extremistas, tanto antes del GMN que en la actualidad ; ideas que no dudaba y que o sigue dudando en hacer públicas....

C'est encore pire pour Joaquín Martínez Balduz :

Afiliado a Izquierda Republicana, cotizante del Frente Popular en las elecciones de Febrero de 1936 y apoderado del frente popular en las mismas. Detenido durante largo periodo de tiempo como elemento peligroso durante el GMN.

De ideas absolutamente izquierdistas y en la actualidad con las mismas ideas y esperando el momento de la revancha. »

Avec de semblables antécédents ces deux hommes ne pouvaient vivre que la peur au ventre et nous imaginons aisément ce qu'a pu ressentir J. Martínez, lorsque ce jeune homme, qui n'est plus un gamin, contrairement à ce qu'il dit, vient le voir : il a peur non seulement pour lui mais pour le « *gamin* » et sa famille, et il agit en conséquence : il doit en parler en parler à ses parents, il revient donc deux fois pour rencontrer le père, dont nous savons qu'il était également de « *ideología izquierdista* ». N'oublions pas que nous sommes dans une toute petite ville, ce qui implique qu'ils se connaissaient donc selon toute vraisemblance. J.Martínez est loin de considérer qu'il ne s'agit que de gamineries, et il se garde bien d'en parler aux autorités, c'est à dire d'aller dénoncer le jeune homme, ce qui lui sera bien sûr reproché. Sa réaction de défense est de dire simplement qu'il ne l'a pas pris au sérieux, parce qu'il était trop jeune pour comprendre ce qu'il faisait.

Une situation et une attitude bien révélatrices de ce qu'était la vie quotidienne sous le franquisme. Venons-en maintenant à la partie la plus troublante de ce dossier, ce que j'ai appelé l'affaire Domingo Gallego.

L'affaire Domingo Gallego López dit El Zamorano

Parallèlement à l'enquête sur les membres de la bande de Jaraba, ce dossier met en lumière une autre affaire ou plus exactement une personnalité qui n'a qu'un lien indirect avec l'aventure de nos jeunes gens mais qui est, encore une fois parfaitement révélatrice du contexte et de l'ambiance dans lesquels vivaient les Espagnols.

Domingo Gallego López, un commerçant de la ville de Tudela est cité par Jaraba lui-même, parce que sa mère recevait régulièrement de l'argent « *por mediación de giros postales a nombres de individuos que no conocían y que ellos atribuían al Socorro Rojo Internacional* ».

Pourquoi Jaraba en est-il venu à citer Domingo Gallego ? Sûrement parce qu'il y voyait un signe de ce que la lutte continuait clandestinement, puisque le Secours Rouge était aussi actif. Se rendait-il compte qu'il commettait à nouveau une belle imprudence en impliquant de la sorte une personne qui ne manquerait pas d'être inquiétée à son tour.

Interrogé, Domingo Gallego déclare lui-même que, trois ans auparavant, il avait connu cette veuve qui vivait une situation difficile et qui lui avait raconté ses difficultés. Sa situation l'avait impressionné et « *aprovechando un viaje que hizo a San Sebastián envió doscientas pesetas por giro postal, con un nombre supuesto (David Lázaro)* ». Il voulait, répond-il, rester dans l'anonymat surtout pour éviter des questions politiques. C'est pour lui « *un deber de conciencia católica que se impone.* »

Il déclare avoir répété l'opération à plusieurs reprises pendant deux ans, par l'intermédiaire du Père Carmelo, Carme Déchaux de Tudela. mais il insiste bien sur le fait qu'il le fait « *sin tener en cuenta la lucha política sino sólo a la pobreza* » et qu'il « *reparte entre los necesitados sin selección alguna* ».

Domingo Gallego sera également arrêté « *por si hubiera indicios de delito* ».

Or ce qui est curieux c'est qu'à travers les pièces du procès nous pouvons comprendre que cette idée n'était pas le fruit de la seule imagination de Jaraba, mais c'est que la rumeur circulait à Tudela au sujet de Domingo Gallego et de ses liens supposés avec le Secours Rouge. Ce que confirme d'ailleurs le rapport de l'enquête sur les antécédents politico-sociaux menée par la Garde Civile :

En cumplimiento a lo ordenado por la superior autoridad de VE en escrito N° 525 de fecha 24 del mes de Octubre pasado en el que interesa la conducta moral, pública y privada, así como de los antecedentes político-sociales, en particular con la actuación en relación al GMN de los individuos en él relacionados : tengo el honor de informarle lo siguiente :

Domingo Gallego López, habitante en la calle Gaztambide n° 8, no figura como afiliado a ningún partido de izquierdas, pero en el año 1935, su hermano visitó la URSS y a partir de entonces comenzó a prosperar. El Año 1934, en el mitin de Pamplona organizado por las derechas al regreso de los que asistieron, en unión de su hermano organizó a las turbas de izquierdas contra los asistentes, dándose el caso de que ambos abonaron los gastos médicos de un miembro de « Los Jovenes Bárbaros » de Tudela que se lesionó un pie al romper el parabrisas de un coche de los elementos de derechas. Sus amistades en mayoría lo son de izquierdas. Ayudó y ayuda económicamente a viudas y huérfanos de fusilados rojos, disimulando esto con otros donativos a Centros Benéficos e incluso amparándose para hacerlo en Sacerdotes y Religiosos. Se opina que ello era producto del Socorro Rojo Internacional. Tanto en el taller como en la tienda que la mayoría de la dependencia es izquierdista.

Fue detenido al iniciarse el Movimiento Nacional en Vitoria y puesto más tarde en libertad. Lo fue de nuevo el 26 del mes anterior por haberse descubierto que giraba cantidades mensuales desde distintas ciudades de España con nombres supuestos a la familia Jaraba, izquierdistas toda ella, con el cabeza de familia fusilado. A disposición del Excmo Señor General Gobernador de Navarra, siendo puesto en libertad el 24 de Noviembre último.

Ce rapport est confirmé, voire précisé, par le rapport du Chef local de la Phalange :

Recibido “oficio n°517 de ese Juzgado Militar Eventual , tengo el honor de informar :

DOMINGO GALLEGO LOPEZ:

Individuo de significación política francamente izquierdista. Hermano y socio, en el negocio de un fusilado en los primeros días del GMN por sus ideas comunistas.

Principal incitador de las turbas contra los elementos de derechas a la vuelta del famoso mítin de Pamplona repartiendo dinero y sufragando los gastos de un « joven bárbaro » que resultó herido en el puente de Tudela.

Su nombre no aparece en ninguna de las listas de los partidos de izquierdas por ser sumamente cauto en sus actuaciones.

En la actualidad se acompaña de las mismas personas que antes del Alzamiento Nacional y hostiles al mismo.

Es sumamente sospechosa la liberalidad con se desprende de dinero, ya que socorre con largueza, bien directamente, bien por medio de sacerdotes o religiosos, a viudas e hijos de fusilados y también a instituciones de beneficencia y pobres en general. Es creencia común que esto último lo hace por despistar y por cubrir sus verdaderas intenciones. Su nombre lo une la voz del pueblo al Socorro Rojo.

Une fois de plus nous voyons que rien ne pouvait échapper à la vigilance et aux enquêtes. Mais il faut ajouter toutefois que le magistrat instructeur souligne que rien n'a pu être prouvé !

De notre côté, quel crédit pouvons-nous porter tout cela ; il faut bien entendu faire preuve de prudence surtout en tenant compte du contexte dans lequel se déroulent les faits. Mais deux éléments me poussent à ne pas écarter trop rapidement le rapport de la Garde Civile ni certains éléments avancés dans celui de la Phalange. Tout d'abord parce que la façon que Domingo Gallego a choisie pour envoyer de l'argent à la famille ne peut manquer de surprendre. Il en va de même la concomitance constatée entre le voyage en URSS du frère et le rapide enrichissement de la famille. Comment expliquer également que tout le personnel du magasin soit considéré comme ouvertement de gauche ?

Comment expliquer que le jeune Jaraba ait établi un lien entre ce mystérieux argent reçu et Domingo Gallego ? Ne serait-ce pas parce que ce que la Garde Civile et la Phalange mettent en lumière était ce que les gens de Tudela se disaient entre eux, et en particulier dans les milieux de gauche ?

Je me garderai bien de formuler ici autre chose que des hypothèses !

Mais continuons à analyser tous les éléments du dossier, ils nous montrent tout d'abord qu'on ne peut pas mettre en doute l'importance des activités caritatives de Domingo Gallego. Effectivement les témoignages en sa faveur se multiplient. Treize pièces, parmi lesquels j'ai retenu les courriers de remerciement en faveur de Domingo Gallego pour les dons effectués aussi abondants que divers en faveur des plus nécessiteux.

Manifestación del párroco de la catedral, Don Victor Luega Zoco

«Ha hecho con frecuencia donativos o ropa para repartir entre los menesterosos . Estos los hace con carácter general, sin que se interese especialmente por persona alguna. Que sabe por su cargo , que también favorece económicamente a la acción católica local y como feligrés le merece un inmejorable concepto puesto que cumple con todos sus deberes de católico.

Manifestación de D Andrés Huguet, sacerdote :

Recuerda haber oído por su antecesor, que le había pedido los nombres de los niños menesterosos que iba a hacer su comunión para hacerles un regalo.

Manifestación del padre Antonio Ramírez Gaes, SJ

Con esplendidez ha recibido dinero y prendas por parte del dicho señor sin que nunca le haya expuesto interés determinado en cualquier persona, siendo el manifestante el encargado libremente de distribuirlo que en su concepto de persona generosa es inmejorable por no haberle puesto limitación a sus peticiones.

Congregación del Oratorio de San Felipe Neri Tudela

*El que suscribe PBRO del Oratorio de San Felipe Neri
Certifica :*

Que durante este año ha recibido de D.Domingo Gallego del Comercio de esta ciudad la cantidad de tres mil pesetas para socorrer y aliviar en parte la orfandad y miseria de muchos pobres vergonzantes cuya triste situación sólo conocemos de ordinario los ministros del Señor.

A este propósito también recuerda haber recibido cuatrocientas pesetas más con el mismo fin a lo que tuviese por más conveniente.

Que el Señor recompense su caridad y largueza en socorrer a sus pobres máxime habiéndole hecho ocultando su nombre e ignorando los pobrecitos quien ha enjugado sus lágrimas para mostrarse agradecidos.

P. Eusebio Gil⁷².

Hospitalillo de Huerfanos de Tudela a Domingo Gallego 9-1-1941 :

Agradecidos por su generosidad para con esta institución de la que tan pocos se acuerdan.

Convento Santa Clara de Borja

Por amor de Dios nos socorra con su limosna para poder atender a las necesidades más apremiantes de esta pobre Comunidad.

Primer teniente de Alcalde de Tudela :

Agradecimientos por su ayuda cuando la creación de la casa cuna...puedo atestiguar rotundamente que uno de los donativos más espléndidos fue el de Usted.

Ayuntamiento de Tudela, 30 de Octubrebre de 1944

La señora viuda de D Antonio Gallego⁷³ ha hecho un donativo de ropa de punto para las niñas y de gabanes para los niños recogidos de la Real Casa.

El que suscribe, Superior de los PP Capuchinos de esta ciudad de Tudela , certifica :

⁷² Cf. Annexe 12, p.210.

Que D. Domingo Gallego es, en su concepto, un señor de muy buenos sentimientos cristianos entre los que sobresale el de la compasión por los pobres y las obras de caridad.

Que ha recibido diversos donativos en metálico y en especie para la Catequesis y para repartirlos entre los pobres.

En primer lugar recibió un donativo de doscientas pesetas para la construcción del centro Catequístico.

Después dos mil pesetas para la adquisición de una máquina de cine para el mismo centro.

En otra ocasión, un equipo completo de Primera Comunión para siete niños de familias pobres.

Por dos veces paquetes de ropa para el bazar del Catecismo.

Una vez trescientas pesetas para el Pan de los Pobres de San Antonio.

En distintas ocasiones nos ha proporcionado telas también para el Pan de los Pobres a precios muy económicos.

Que cuando la colecta para el Papa entregó a un Padre de esta Comunidad quinientas pesetas.

En todo lo cual certifica y firma

Tudela a 27 de Octubre de 1944.

La multiplication des témoignages est véritablement impressionnante, elle met en évidence l'émotion soulevée par la détention de Domingo Gallego, qui sera rapidement remis en liberté.

Tous les témoignages soulignent le caractère très pieux et la profonde religiosité de Domingo Gallego qui semble fréquenter l'église avec grande régularité.

Il semble en tout cas impossible de démêler la complexité du personnage : un catholique sincère et authentique qui avait choisi d'aider autour de lui par delà les clivages idéologiques ? Ce n'est guère invraisemblable à cette époque. Entre la position officielle de l'Eglise espagnole impliquée directement dans le bon fonctionnement du régime, et le comportement de bon nombre de religieux et de fidèles, il y avait une marge importante.

En tout cas dans cette affaire une chose est sûre : la misère était profonde pour les familles des républicains fusillés ou emprisonnés. Il était difficile d'être veuve ou fils de républicain, de « rouge ». Et en aidant les nécessiteux, Domingo

⁷³ Antonio était le frère de Domingo Gallego.

Gallego, par la force des choses, aidait, avant tout, ces familles qui constituaient l'immense majorité des personnes dans le besoin.

Et Domingo Gallego, contrairement à beaucoup, ne souhaitait pas que cela se sache. Pensons au film de Luís García Berlanga, *Plácido (1961)*, où les bonnes âmes bien pensantes d'une ville décident d'inviter un pauvre à leur table, le jour de Noël. Ceux-là invitent la presse et la radio, pour qu'on en parle et que tous soient informés de leur générosité. Domingo Gallego, quant à lui, agissait à l'opposé.

Il n'est cependant pas incongru de penser que les soupçons de la Garde Civile n'étaient peut-être pas infondés. Cette dévotion pouvait être réelle ou amplifiée pour être ainsi une couverture idéale pour venir en aide aux plus nécessiteux des vaincus de la Guerre Civile.

Retour sur le procès

Je voudrais, sur ce procès aussi rapide que les autres, accorder une place particulière à la défense des accusés. Chacun des avocats, en trois lignes reprend la même ligne de défense que l'avocat de Luís Jaraba : « *les faits commis par son client ne constituent pas un délit, et il demande que Jaraba soit relaxé (libre absolución)* ».

Je dirai que, au regard des peines couramment prononcées par ce tribunal entre 12 et 25 ans de prison, il a fait preuve lors du procès n°617-44 d'une relative clémence en condamnant ces garçons, à l'exception de Jaraba, à des peines la plupart du temps inférieures à la prison préventive déjà effectuée. Dès lors, le tribunal ne déjugait pas la Justice ni le travail effectué par le capitaine instructeur.

Une Justice, comme à son habitude rapide au moment du jugement, mais qui ne retenait aucune charge contre Domingo Gallego ni contre Joaquin Martínez et Vicente Condón. Il y a tout lieu de penser que quelques années auparavant, l'affaire aurait été réglée en amont par un « *paseo* » ou quelques exécutions sommaires.

Mais l'affaire ne s'arrête pas là. Fait inédit, l'Auditeur saisit le Capitaine Général Yagüe, estimant que le Tribunal n'a pas été suffisamment sévère :

El Auditor emite su dictamen en disparidad con el fallo dictado, que a mi juicio no puede merecer aprobación a índole de los hechos ; la precoz perversidad de que han dado pruebas manifiestas los procesados, no se encuentra debidamente sancionada. El encaje legal de los hechos probados

es a juicio del auditor erroneo. No se trata de una asociación y propaganda ilegal....

El Consejo no ha estimado los hechos graves.

Asi pues el Auditor no acepta del fallo los hechos en cuanto a las armas halladas....

Consignado en estos términos mi disentimiento al fallo dictado lo elevo a VE para su decreto y curso el Consejo Supremo de Justicia Militar, para su fallo definitivo.

Et le général Yagüe le suit et introduit un recours auprès du Tribunal Suprême de Justice Militaire ; qui juge l'affaire le 12 Février 1946. Pedro Luís Jaraba est alors condamné à huit ans d'emprisonnement ; Felipe Lafuente Cruz et Alberto Rioja Las à trois ans ; José Luís Vallejo La Cruz à deux ans ; Angel Escudero Anillo, José María Martínez Jiménez et Fidencio Cerrón Pérez à un an de prison ; José Manuel Cuadra Pérez à six mois et un jour.

Pedro Luís Jaraba sortira le dernier le 26 Octobre 1950, après avoir obtenu une réduction de peine. A sa sortie de prison, il lui restait, comme à ses camarades, à faire son service militaire et il est fort probable que l'affectation ait été choisie en conséquence, les bataillons disciplinaires par exemple, comme le rapportent de nombreux témoignages.

C'est cette crainte qu'exprime Alberto Rioja Las un des condamnés, fils d'un instituteur à qui on a retiré le droit d'enseigner, en demandant une grâce le 22 août 1946 :

Que desde el principio del GMN prestó con todo entusiasmo los servicios y actos que le fueron encomendados en la Organización de Falange Española donde continuó –ya FET de las JONS- hasta la fecha de su detención.

Que nunca pasó por su imaginación que lo que él creía eran juegos-tal vez demasiado aventurados-nunca pudieran tomarse como actos en contra de la España Nacional en la que tanto el suscribe, como su familia, han sido y son completamente adictos.

Que habiendo entrado en el periodo de quintas y deseando como buen patriota tener el honor de ser soldado del Ejército español y al mismo tiempo

no perder estos valiosos años en la vida de un hombre para los estudios, es por lo que humildemente

SUPLICA a VE que por todo lo expuesto y teniendo en cuenta su buena conducta antes, despues y durante su corrección se digne otorgarle el beneficio de un indulto particular para que no pese sobre su honra de español un acto en contra de la Patria y así poder incorporarse a la vida Nacional y al servicio de las Armas en el Ejército Español....

Pour terminer cette affaire, il convient de dire à quel point la lecture des pièces de ce procès m'a paraît profondément troublé car elle intervenait après des mois de travail et de lecture plutôt routinière et mécanique des autres procès . J'ai eu l'impression d'avoir sous les yeux une affaire dont certains aspects me paraissaient parfaitement incroyables : la naïveté de Jaraba écrivant à l'ambassade des Etats Unis ou bien le cas de Domingo Gallego, le donateur masqué. Et puis, bien sûr, c'était une tranche d'histoire, locale peut-être, qui apparaissait au grand jour, des jeunes marqués par les malheurs familiaux liés à la guerre, leur audace et face à eux un régime solidement installé, organisé ; une armée et une police et une justice militaire redoutablement efficaces. La peur est présente, comme nous le montrent quelques témoignages et puis nous devons penser à ce qu'a été la suite pour ces jeunes désignés comme coupables.

Quelques réflexions sur la Justice Militaire.

Il convient, après ce long examen des procès, de chercher à savoir ce que l'on peut retenir de la Justice Militaire, telle qu'elle était rendue dans la période qui suit la Guerre Civile espagnole et plus précisément dans le contexte des années 1944-1945.

Nous avons pu constater à quel point cette façon de travailler était très procédurière comme en témoigne l'épaisseur des dossiers. Plus de trois mille cinq cent pages pour des affaires qui sont très simples et qui, si nous y regardons de plus près, sont consignées dans quelques centaines de pages. Les allers et retours sont permanents et tout est notifié. Si une pièce est envoyée, cela donne lieu à un récépissé ; si un condamné s'est vu notifier telle ou telle information, il existe un procès verbal. On ne peut donc accuser cette justice de ne pas faire les choses dans les règles, même si la plupart des documents peut sembler, très souvent, bien accessoire.

C'est également une Justice Militaire, menée par des militaires, qui sont tous des officiers mais dont je ne suis pas en mesure d'apprécier les connaissances juridiques ! C'est sûrement le cas des Procureurs et des Auditeurs qui font régulièrement référence aux textes du Code Justice Militaire, voire du Code Pénal. Mais était-ce également le cas des avocats ? Si l'accès à leur dossier militaire était autorisé, il serait possible de le vérifier. Mais c'est un autre travail.

C'est aussi une Justice formatée, comme le montrent certains documents préparés à l'avance que le magistrat n'a plus qu'à compléter !

Les interrogatoires montrent qu'il s'agit d'interrogatoires de justice et non de services de renseignements. A aucun moment, le magistrat instructeur ne cherche à pousser trop loin les interrogatoires pour chercher à obtenir d'autres informations sur les maquis eux-mêmes. Peut-être ce travail avait-il été fait en amont, lors de l'arrestation sans procès verbal d'aucune sorte ?

Il n'est pas question non plus de pousser le prévenu dans ses contradictions et, de la même façon, alors que les réponses sont souvent très proches, le juge ne cherche pas à aller plus loin pour savoir si ces hommes ont eu le temps ou la possibilité de se mettre d'accord sur les réponses à donner.

De même les enquêtes politico-sociales menées pour chaque condamné, révèlent des parcours identiques et différents à la fois, et montrent des personnes qui se sont impliquées plus ou moins dans l'action. Or curieusement que le guérillero

n'ait pas d'activités reconnues ou qu'il soit désigné comme « *peligrosísimo* » ne va rien changer à la condamnation.

Les condamnations sont uniformes : entre vingt et vingt cinq ans pour les officiers et douze ans pour les simples soldats.

Le Tribunal reconnaît une gradation dans le degré de responsabilité, une différence entre les exécutants et les décideurs, mais n'applique pas l'article 239, qui prévoit de ne pas condamner ceux qui ne sont que « *meros ejecutores* ».

La défense assurée par les avocats témoigne de la marge de manoeuvre quasi nulle dont ils disposent. C'est la plupart du temps une défense collective pour l'ensemble des accusés du procès et tient régulièrement en moins d'une page. Je n'ai trouvé qu'un seul avocat qui prenne la peine de passer en revue le cas de chacun des accusés, et encore convient-il de noter qu'il ne consacre à chacun que trois ou quatre lignes de défense.

L'argumentation ne prend appui que sur le dossier lui-même, dont l'avocat fait une lecture personnelle. A aucun moment il ne vient ajouter des informations complémentaires qui pourraient modifier la donne. Une nouvelle fois l'exercice apparaît convenu et routinier !

Concernant les peines, une zone d'ombre subsiste dans la mesure où je ne parviens pas à comprendre pourquoi avant le procès, le Procureur dans ses premières conclusions demande une peine déterminée qu'il va systématiquement alourdir dans ses deuxième conclusions, si l'avocat conteste son travail. Est-ce la règle ou doit-on y voir la manifestation agressive d'un agacement certain ? Auquel cas, cela tendrait à montrer que des tensions existaient au sein d'une institution aussi uniforme que l'armée.

Cela montre à l'évidence que la procédure était formelle dans la mesure où la responsabilité de nos hommes était flagrante ! Ils étaient entrés clandestinement en Espagne, ils avaient été arrêtés en flagrant délit, les armes à la main pour la plupart d'entre eux. Autant dire que l'affaire était jugée avant que le Tribunal ne se réunisse.

Par ailleurs, la rigueur extrême dont fait preuve le Tribunal montre également que les événements extérieurs, nationaux ou internationaux, dont les membres du Tribunal avaient connaissance, n'avaient aucun impact sur les verdicts de ce dernier. Tout au contraire, peut-être convenait-il de ne pas donner à croire que le régime faiblissait parce que ses soutiens traditionnels avaient peur ! D'ailleurs Yagüe ne tenait-il pas la région de façon ferme ?

Quoiqu'il en soit, cette Justice n'était plus expéditive. La Guerre Civile n'était pas si loin, mais les pratiques expéditives n'avaient plus cours. Par ailleurs aucune condamnation à mort n'est prononcée lors de ces procès, même pour ceux qui commandaient ces troupes. Mais nous le savons bien, cela ne signifiait aucunement la clémence des vainqueurs. Condamner des hommes à des peines aussi lourdes et les envoyer dans les prisons de l'époque, c'était déjà en condamner un bon nombre à une mort inéluctable. La surpopulation carcérale était telle, l'hygiène si rudimentaire, l'alimentation si insuffisante que les épidémies se propageaient facilement et que les soins ne suivaient pas. C'était par exemple le cas de la tuberculose. Combien d'hommes en sont morts, souvent peu de temps après être sortis de prison ?

Conclusion

Cette étude été pour moi, autant l'occasion d'un cheminement mêlant une réflexion sur la démarche qu'une recherche sur le fond. Il aurait été possible de ne centrer ce travail que sur les procès collectifs en dissociant la première partie consacrée à Cándido Fraile et la dernière consacrée au procès des jeunes de Tudela.

Après une réflexion laborieuse et des solutions qui ne parvenaient pas à me satisfaire, j'ai opéré un choix différent. Tout d'abord parce que la partie centrale n'aurait pu exister sans les recherches préalables sur Cándido Fraile, qui impliquait une démarche qu'il convenait de dépasser. Il me fallait partir de cette histoire familiale personnelle et privée et parvenir à la dépasser, voire même la transcender. Au bout du compte, j'ai compris que cette mémoire familiale que je cherchais à reconstituer s'insérait pleinement dans une problématique historique très vaste. C'était non seulement un point de départ, condition nécessaire mais non suffisante pour en parler ici, mais une histoire individuelle « exemplaire ». le parcours de mon oncle a été celui de tous les hommes qui ont été jugés avec lui. C'est pourquoi je pense qu'il y avait un intérêt certain à analyser ici ces documents personnels et je peux imaginer que chacune des familles concernées avait les siens ! Ils étaient l'occasion de faire le point et de montrer le dénouement de l'histoire de tous ces hommes, qui, peut être sans tous se connaître, ont eu un destin commun.

C'est pourquoi ce travail commençait en quelque sorte par la fin, pour proposer ensuite un flashback, créé par le récit linéaire de ma démarche.

Comme je l'ai répété à plusieurs reprises, c'est parce que j'ai voulu en savoir un peu plus sur ce qu'avait été le séjour de mon oncle au pénitencier de Santoña que je suis arrivé à parler de ces procès de Juillet 1945. Cela m'a permis de dépasser le choc émotionnel qu'a supposé ma visite au pénitencier en Septembre 2001. Non seulement c'était la première fois que je rentrais dans un univers que je ne connaissais que par des représentations, mais j'arrivais là où les fameuses photos ont été prises, et le fait de mettre un court instant à la place de mon oncle sur la photo et de voir ce qu'il voyait m'a marqué au delà même de ce que j'imaginai à ce moment là. Car ils étaient des milliers à être passés par là et parmi eux quelqu'un des hommes jugés en Juillet 1945. Et s'ils n'étaient pas à Santoña, car on évitait de mettre dans la même prison les hommes qui avaient été jugés ensemble, ils étaient à Pampelune, à Madrid, à Alcalá de Henares, à Valence ou ailleurs.

C'est pourquoi quand j'ai commencé à travailler sur les procès, je me suis rendu compte que j'étais le seul à pouvoir faire émerger cette partie de leur vie à partir des documents que j'avais en ma possession. Et lorsque je lisais les interrogatoires, c'est comme si je les entendais raconter un moment de leur histoire. Je cherchais en tant qu'historien à prendre un peu de champ, à objectiver tout ce que j'avais sous les yeux et je n'y parvenais pas tout à fait. Je n'arrivais pas à me débarrasser de l'émotion. C'est pourquoi j'ai choisi, même si cela pouvait paraître, à certains moments, long et redondant de leur donner en quelque sorte la parole. La parole des vaincus d'une Guerre dont on parle encore aujourd'hui.

Le 21 Avril 2005, alors que j'étais plongé dans la rédaction de ce travail, *El País* évoquait une initiative gouvernementale visant à réhabiliter les victimes de la Guerre Civile et du Franquisme⁷⁴. Soixante ans après les procès de Pamplona, il est sans doute un peu tard, d'autant plus que cette réhabilitation n'incluera pas la révision des sentences des Conseils de Guerre, pour éviter « *des effets perturbateurs et discriminatoires* » ! Si la loi les réhabilite, le souvenir peut y contribuer aussi, c'est ce qui m'est apparu comme une impérieuse nécessité.

Pour moi, ce qui semblait intéressant également était le fait que nous entendions leurs paroles à travers des documents administratifs établis par les vainqueurs eux-mêmes. Et même si cette parole a été filtrée, probablement souvent retranscrite, ces documents nous livrent une partie de ce qui s'est passé en Octobre 1944 et l'échec de ces opérations menées par la guérilla. Cet échec qui préfigure ce que sera l'échec global des guérillas antifranquistes dans l'Espagne de l'après Guerre Civile.

Grâce à ces pièces administratives, dans une société où chacun était surveillé, nous suivons tout le parcours de ces hommes depuis pratiquement l'instauration de la République, c'est à dire pendant presque quinze années de leur existence, avant leur arrestation.

Par ailleurs, travailler sur la Justice Militaire c'est travailler sur la société espagnole à travers une institution qui a une double rigidité : celle de l'armée et celle de la Justice. Mais lorsque l'on peut accéder aux documents qu'elle conserve, le fonctionnement bureaucratique et paperassier dont j'ai déjà parlé devient un avantage pour le chercheur : une source importante de documentation.

Et les documents nous apportent un autre éclairage de la période. Est-il différent de celui que nous avons déjà ? Je ne le pense pas et je ne pense pas non

⁷⁴ Cf Annexe 15, p232.

qu'il y ait aujourd'hui une réécriture possible de cette histoire. Simplement l'éclairage est apporté sous un autre angle, plus impersonnel peut-être sans être pour autant plus neutre. En tout cas, nous y trouvons une confirmation de ce qui a déjà été écrit, mais en quelque sorte ils l'objectivent encore un peu plus.

Ces documents rappellent à ceux qui auraient tendance à l'oublier, à quel point le régime instauré après la Guerre Civile espagnole a fondé sa légitimité et a perduré sur cette dualité vainqueurs-vaincus. Et dans ces procès ce sont les vainqueurs qui jugent les vaincus.

Mais cela nous rappelle que la violence a existé de part et d'autre pendant la Guerre Civile, même si, numériquement parlant, elle a été plus atroce d'un côté que de l'autre. Les documents nous montrent également à quel point la charge de haine était entretenue, comme cela apparaît dans les enquêtes politico sociales, mais il nous montrent aussi à quel point certaines charges pouvaient être sujettes à caution.

L'intransigeance de cette Justice se révèle aussi à travers la dureté des peines prononcées et le refus sec opposé à toute demande de remise de peine. Rappelons qu'il faut attendre la fin de 1949 pour que des remises de peine partielles soient enfin accordées.

Rappelons aussi, pour mémoire, l'acharnement de l'Auditeur demandant au Tribunal Suprême de réviser le procès n°617-44.

De même les plaidoiries des avocats témoignent de leur incapacité à assurer une défense authentique, tout au plus la défense formelle d'un vaincu face au vainqueur. Mais auraient-ils eu la volonté d'agir différemment, qu'ils n'en auraient pas eu la possibilité. Tout était si bien verrouillé : « *atado y bien atado* ».

Enfin il y a une dimension tragique poignante dans le mensonge des inculpés qui pensent ainsi atténuer la sanction ; un espoir vain car cela ne changera rien à la sentence. Rappelons aussi le désespoir qui transparaît dans les courriers de demande de grâce ; les situations bouleversantes qu'ils mettent en avant et qui ne sont que l'expression du vécu de ces familles de vaincus à qui l'on voudrait nier toute dignité. Ne cherchait-on pas à les humilier en les contraignant à supplier une grâce en utilisant tous les termes de la phraséologie du régime.

Tout cela est consigné dans les documents officiels, on ne saurait les accuser d'être partisans !

Quant aux interrogatoires, ils se révèlent comme autant de témoignages.

Lors de la rédaction de ce travail, ce terme est venu régulièrement sous ma plume et je l'ai à chaque fois changé, car ce ne sont pas formellement des

témoignages : ces hommes ne témoignent pas, ils répondent aux questions d'un interrogatoire. Ces hommes ne témoignent pas mais leurs réponses sont un témoignage. Pensons au moment où ils nous racontent leurs errances dans la montagne ! Et pourtant ils ne nous racontent que les difficultés matérielles qu'ils ont rencontrées. A nous d'imaginer ce qui leur passait par la tête, mais c'est un autre exercice.

Je pense toutefois que le matériel que j'ai pu réunir pour l'étude de ces procès s'est avéré être un échantillonnage éloquent pour approcher les événements qui se sont déroulés en Octobre 1944 et entrer au coeur d'un système encore trop peu exploré.

Mais cette analyse collective est encore insuffisante, car les conditions d'accès aux documents ne sont pas satisfaisantes. Un chercheur a du mal à accepter que les documents qu'il consulte lui soient offerts au compte goutte et de façon empirique. Il reste à parvenir à accéder aux archives, là où elles sont déposées, c'est à dire à Pampelune même, et à pouvoir procéder à des consultations plus vastes, sur des périodes plus larges. La méthodologie mise en place pour ce travail devrait permettre d'accélérer le dépouillement des documents.

Par ailleurs, je voudrais, avant de d'écrire les derniers mots, à quel point ce que j'ai pu lire m'a ému, parfois jusqu'aux larmes, et à quel point il était difficile de vouloir n'être qu'un historien. Quelques rapides recherches me laissent penser que quelqu'uns des hommes qui ont été jugés sont encore en vie, je voudrais avoir le courage de les rencontrer.

